OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-QUATRIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

SIECLE
DE
LOUIS XIV.

SIECLE
DE
LOUIS XIV.

CHAPITRE XXV.

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.

Il faut se défier des anecdotes.

Les anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire ; ce sont de petits détails long-temps cachés, et de-là vient le nom d'*anecdotes;* ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les vies des grands hommes, dans *Plutarque*, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de *Théſée* et de *Licurgue?* Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité de morale que de vérité historique.

L'histoire secrète de *Justinien* par *Procope*, est une satire dictée par la vengeance ; et quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de *Procope*, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'eſt pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités hiſtoriques que celles qui ſont garanties. Quand des contemporains, comme le cardinal de *Retz* et le duc de *la Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait eſt indubitable ; quand ils ſe contrediſent, il faut douter : ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être cru, à moins que pluſieurs contemporains dignes de foi ne dépoſent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens ; tels ſont ceux que je rapporte de *Louis XIV*. (*)

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité ; les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, ou par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le

(*) Chapitre XXVIII de cette hiſtoire.

frivole, réduire l'exagéré, et combattre la ſatire.

Louis XIV mit dans ſa cour, comme dans ſon règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſur-tout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet et dans la cour d'*Auguſte* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premières amours, ſujet de pluſieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'hiſtoriens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais*, pour mademoiſelle d'*Argencourt*, pour la nièce du cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au comte de *Soiſſons*, père du prince *Eugène;* ſur-tout pour *Marie Mancini*, ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connétable *Colonne.*

Il ne régnait pas encore quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal *Mazarin*, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il

l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, et fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte et plus difficile, en laiſſant le cardinal *Mazarin* maître abſolu. La reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : „ Je ne ſais pas ce que j'aurais fait s'il avait „ vécu plus long-temps. „ (*a*)

Comment il ſe formait l'eſprit et le goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loiſir; il liſait ſur-tout avec le connétable *Colonne*, qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Ils ſe plaiſait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en ſecret ſon caractère. Il liſait les tragédies de *Corneille*, et ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit, et le ſentiment prompt d'un eſprit bien fait. La converſation de ſa mère et des dames de ſa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter

(*a*) Cette anecdote eſt accréditée par les mémoires de *la Porte*, pages 255 et ſuiv. On y voit que le roi avait de l'averſion pour le cardinal; que ce miniſtre, ſon parrain et ſurintendant de ſon éducation, l'avait très-mal élevé, et qu'il le laiſſa ſouvent manquer du néceſſaire. Il ajoute même des accuſations beaucoup plus graves, et qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame ; mais elles ne paraiſſent pas prouvées, et toute accuſation doit l'être.

cette fleur d'efprit, et à le former à cette politeffe fingulière qui commençait dès-lors à caractérifer la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie efpagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente qui n'étaient qu'en France. (1) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans jufqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les fciences, fous fon précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait prefque rien appris. Il eût été à défirer qu'au moins on l'eût inftruit de l'hiftoire, et fur-tout de l'hiftoire moderne, mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était trifte qu'on n'eût encore réuffi que dans les romans inutiles, et que ce qui était néceffaire fût rebutant. On fit imprimer, fous fon nom, une traduction des commentaires de *Céfar*, et une de *Florus* fous le nom de fon frère : mais ces princes n'y eurent d'autre

Traductions imprimées fous fon nom.

(1) Cette galanterie et quelques imprudences dans fa conduite furent la caufe et des malheurs qu'elle éprouva fous le gouvernement de *Richelieu*, et des bruits injurieux répandus contre elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, et il eût réuffi, fans la fidélité et le courage de fes amis et de quelques-uns de fes domeftiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de fe retirer à Bruxelles ; quoique très-jeune, il était à la tête de ce complot, et s'était chargé de l'enlever et de la conduire.

part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thêmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui préſidait à l'éducation du roi, ſous le premier maréchal de *Villeroi*, ſon gouverneur, était tel qu'il le fallait, ſavant et aimable : mais les guerres civiles nuiſirent à cette éducation, et le cardinal *Mazarin* ſouffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorſqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aiſément l'italien pour elle ; et dans le temps de ſon mariage, il s'appliqua à l'eſpagnol moins heureuſement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ſes précepteurs, au ſortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin*, firent penſer à toute la cour qu'il ſerait toujours gouverné comme *Louis XIII*, ſon père.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorſqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après ſa première campagne et ſon ſacre, le parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes, en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa cour ; entra au parlement en groſſes bottes, le fouet à la main ; et prononça ces propres mots : „ On ſait les malheurs qu'ont „ produits vos aſſemblées ; j'ordonne qu'on

Son diſcours au parlement.

„ cesse celles qui sont commencées sur mes
„ édits. Monsieur le premier président, je vous
„ défends de souffrir des assemblées, et à pas
„ un de vous de les demander. „ (*b*)

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie qui était devenue un art sublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les spectacles

(*b*) Ces paroles, fidèlement recueillies, sont dans les mémoires authentiques de ce temps-là : il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France.

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note : „ Son discours ne fut pas tout à fait „ si beau, et ses yeux en dirent plus que sa bouche. „ Où a-t-il pris que le discours de *Louis XIV* ne fut pas tout à fait si beau, puisque ce furent-là ses propres paroles? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

damné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathême par ſept docteurs de ſorbonne : mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, ſe munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainſi les ſcrupules de la reine ; et quand il fut archevêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la ſincère madame de *Motteville*.

Il faut obſerver que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non-ſeulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 et en 1654, fit repréſenter ſur le théâtre du palais royal et du petit bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janféniftes, que les cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaifirs que ces deux miniftres procuraient à la nation. Les luthériens et les calviniftes en avaient ufé ainfi du temps du pape *Léon X*. Il fuffit d'ailleurs d'être novateur pour être auftère. Les mêmes efprits, qui bouleverferaient un Etat pour établir une opinion fouvent abfurde, anathématifent les plaifirs innocens néceffaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la fplendeur d'une nation. L'abolition des fpectacles ferait une idée plus digne du fiècle d'*Attila* que du fiècle de *Louis XIV*.

Louis XIV, ainfi que *Louis XIII*, danfe en public.

La danfe, qui peut encore fe compter parmi les arts. (*c*) parce qu'elle eft affervie à des règles, et qu'elle donne de la grâce au corps, était un des plus grands amufemens de la cour. *Louis XIII* n'avait danfé qu'une fois dans un ballet, en 1625; et ce ballet était d'un goût groffier qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danfes graves qui convenaient à la majefté de fa figure, et qui ne bleffaient pas celle de fon rang. Les courfes de

(*c*) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils étaient fans goût, comme tout ce qu'on avait eu de fpectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danfe à la perfection, n'avaient dans la jeuneffe de *Louis XIV* que des danfes efpagnoles, comme la farabande, la pavane, &c.

bagues, qu'on fesait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, fesaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même ; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, et après la tristesse de la vie sombre et retirée de *Louis XIII*. Ce prince, malade et chagrin, n'avait été servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laissa que pour douze cents mille ; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

1660. Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine, son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine, qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle, le roi à cheval, à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre ;

mais le temps qui preſſait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; et il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le deſſin. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'aſſez beaux morceaux de ſculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herſe, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée, ſi différente, béniſſaient le ciel, et rendaient grâces d'un ſi heureux changement.

Le cardinal *Mazarin*, pour ſolenniſer ce mariage, fit repréſenter au louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante.* Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaiſir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le ſecrétaire d'Etat de *Lionne* ſe chargea de faire compoſer une eſpèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis* et *Heſpérie*. *Liſis* ſignifiait la France, et *Heſpérie* l'Eſpagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler.

Opéra introduit en France.

Il venait de ſe faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaiſe, avait eu un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même du *Liſis*. On l'exécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de *Sourdiac*, du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la Toiſon d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait ſon nom et la France. Il en réſulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanteries depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monſieur*, frère du roi, avec *Henriette d'Angleterre*, ſœur de *Charles II ;* et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quel était l'homme au maſque de fer ?

Quelques mois après la mort de ce miniſtre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple ; et ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand ſecret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au-deſſus de

l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la bastille toujours masqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui fesait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant

jamais de ſon état, et ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvait être. (*d*)

Mort du maſque de fer.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré, la nuit, à la paroiſſe de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Ce priſonnier l'était, ſans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats ſur la table, et enſuite ſe retirait après l'avoir enfermé. Un jour le priſonnier écrivit avec un couteau ſur une aſſiette d'argent, et jeta l'aſſiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage preſque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramaſſa l'aſſiette, et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur: „Avez-„ vous lu ce qui eſt écrit ſur cette aſſiette, et „ quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? Je „ ne ſais pas lire, répondit le pêcheur. Je „ viens de la trouver, perſonne ne l'a vue. „ Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'aſſiette n'avait été vue de perſonne.

(*d*) Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de *Richelieu*, eſt témoin de ce que j'avance; et M. de *Bernaville*, ſucceſſeur de *Saint-Mars*, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philoſophique*, articles ANA, ANECDOTES.)

Allez,

Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne ſavoir pas lire. Parmi les perſonnes qui ont eu une connaiſſance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de *la Feuillade*, ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le ſecret de l'Etat, et qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais. Enfin il reſte encore beaucoup de mes contemporains qui dépoſent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux conſtaté.

Louis XIV cependant partageait ſon temps entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, et les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, et travaillait enſuite ſecrètement avec *Colbert*. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célèbre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Péliſſon*, *Gourville* et tant d'autres. La chute de ce miniſtre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au

Fête de Vaux.

(*) Ceci a été écrit en 1760.

cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déja résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (*e*) Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par *le Nôtre*, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marli et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le sentit, et fut irrité. On voit par-tout, dans cette maison,

(*e*) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui à Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choisi*, que le marquis de *Louvois* lui disait en lui parlant de Meudon : Je suis sur le quatorzième million.

les armes et la devise de *Fouquet*. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quò non ascendam? Où ne monterai-je point?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout poursuivi par une couleuvre, qui était les armes de *Colbert* : la fête fut au-dessus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta, pour la première fois, les Fâcheux de *Molière*. *Pélisson* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que, sans la reine-mère, le surintendant et *Pélisson* auraient été arrêtés dans Vaux, le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que mademoiselle de *la Vallière*, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de *la Vallière* deux cents mille livres ; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur ; et cela même irritait encore.

Le roi qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant, au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout puissant, eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur général du parlement; et cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours, et par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de *Guise*, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris

qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré, que la France fut l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales; c'était une suite du levain de la sédition, et c'était une espèce d'insulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'Etat, et pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge; et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrâce. Je ne sais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire. *Louis XIV* parut sortir de son caractère; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* fesait de grandes fortifications à Belle-Isle, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au

Belle action de *Fouquet* inutile.

1661.

Dissimulation de *Louis XIV*, peu honorable.

dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la baſtille et à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui reſta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illuſtre madame de *Sévigné*, *Péliſſon*, *Gourville*, mademoiſelle *Scudéri*, pluſieurs gens de lettres ſe déclarèrent hautement pour lui, et le ſervirent avec tant de chaleur qu'ils lui ſauvèrent la vie.

Colbert perſécuteur de *Fouquet.*

On connaît ces vers de *Hénault*, le traducteur de *Lucrèce*, contre *Colbert*, le perſécuteur de *Fouquet :*

Miniſtre avare et lâche, eſclave malheureux,
Qui gémis ſous le poids des affaires publiques ;
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux ;

Voîs combien des grandeurs le comble eſt dangereux ;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques ;
Et, tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux :

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la cour et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton prince à ſon ſupplice ;
Et, près d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce ſonnet injurieux, demanda ſi le roi y était offenſé ? On lui dit que non : ,, Je ne le ſuis donc pas ,, répondit le miniſtre. ,,

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponſes méditées, de ces diſcours publics que le cœur déſavoue. *Colbert* paraiſſait modéré, mais il pourſuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon miniſtre et vindicatif. Il eſt triſte qu'il n'ait pas ſu être auſſi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ſes perſécuteurs était *Michel le Tellier*, alors ſecrétaire d'Etat, et ſon rival en crédit. C'eſt celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit ſon oraiſon funèbre, et qu'on la compare avec ſa conduite, que peut-on penſer, ſinon qu'une oraiſon funèbre n'eſt qu'une déclamation ? Mais le chancelier *Séguier*, préſident de la commiſſion, fut celui des juges de *Fouquet* qui pourſuivit ſa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Le chancelier *Séguier* méchant.

Il eſt vrai que faire le procès du ſurintendant, c'était accuſer la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans

Mazarin beaucoup plus coupable que *Fouquet.*

les finances étaient ſon ouvrage. Il s'était approprié en ſouverain pluſieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en ſon nom et à ſon profit des munitions des armées. „ Il „ impoſait (dit *Fouquet* dans ſes défenſes) par „ lettres de cachet, des ſommes extraordinaires „ ſur les généralités ; ce qui ne s'était jamais „ fait que par lui et pour lui, et ce qui eſt „ puniſſable de mort par les ordonnances. „ C'eſt ainſi que le cardinal avait amaſſé des biens immenſes, que lui-même ne connaiſſait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin*, intendant des finances, que dans ſa jeuneſſe, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais *Mazarin*, où logeait le duc, ſon héritier, et la ducheſſe *Hortenſe ;* qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut juſqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la ducheſſe de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curioſités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. (*f*)

(*f*) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *Saint-Evremond.*

L'abus

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de sa puiſſance deſpotique ne juſtifiait pas le ſur-intendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de ſon procès, l'acharnement odieux du chancelier *Séguier* contre lui, le temps qui éteint l'envie publique et qui inſpire la compaſſion pour les malheureux, enfin les ſollicitations, toujours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne ſont preſſantes; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; et les treize autres, (*g*) parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des préſens, opinèrent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette ſévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'eſprit des citoyens, c'eſt que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé *Roqueſante*, qui avait le plus déterminé la chambre de juſtice à l'indulgence. (*h*) *Fouquet* fut enfermé au château de

Arrêt contre *Fouquet.*

(*g*) Voyez les mémoires de *Gourville.*

(*h*) *Racine* aſſure dans ſes fragmens hiſtoriques que le roi dit chez mademoiſelle *la Vallière : S'il avait été condamné à mort, je l'aurais laiſſé mourir.* S'il prononça ces paroles, on ne peut les excuſer : elles paraiſſent trop dures et trop ridicules.

Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent qu'il y mourut, en 1680, mais *Gourville* aſſure dans ſes mémoires qu'il ſortit de priſon quelque temps avant ſa mort. La comteſſe de *Vaux*, ſa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi on ne ſait pas où eſt mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puiſſant.

Le ſecrétaire d'Etat, *Guénégaud*, qui vendit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans les arrêts de cette chambre, c'eſt qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait *Bolève*, c'était le frère d'un partiſan dont il avait partagé les concuſſions. (*i*)

Saint-Evremond.

Saint-Evremond, attaché au ſurintendant, fut enveloppé dans ſa diſgrâce. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à madame du *Pleſſis-Bellièvre;* et dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de *Saint-Evremond* ſur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de ſe venger de *Hénault*, homme obſcur, perſécuta,

(*i*) Voyez *Gui Patin* et les mémoires du temps.

dans *Saint-Evremond*, l'ami de *Fouquet* qu'il haïſſait, et le bel-eſprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême ſévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, et le fut après ſa mort.

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philoſophe. Le marquis de *Miremont*, ſon ami, me diſait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrâce, et que *Saint-Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorſque *Louis XIV* permit à *Saint-Evremond* de revenir dans ſa patrie, ſur la fin de ſes jours, ce philoſophe dédaigna de regarder cette permiſſion comme une grâce ; il prouva que la patrie eſt où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau miniſtre des finances, ſous le ſimple titre de contrôleur général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, et en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaiſirs et le modèle des autres cours. Le roi ſe piqua de donner des fêtes qui fiſſent oublier celles de Vaux.

Splendeur de la cour. Il ſemblait que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à raſſembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille et par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa préſence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à ſon rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient, ſtattait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil officier, qui ſe troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit : „ Sire, je ne tremble pas „ ainſi devant vos ennemis, „ n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues du roi avec ſa belle-ſœur. Le goût de la ſociété n'avait pas encore reçu toute ſa perfection à la cour. La reine-mère, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La reine régnante ſavait à peine le français, et la bonté feſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce et animée, ſoutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages et par un goût ſûr et délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la

langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, et introduiſit à la cour une politeſſe et des grâces dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'eſprit de *Charles II*, ſon frère, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don et par le déſir de plaire. La cour de *Louis XIV* reſpirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, et trop de groſſièreté en déshonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* et le roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit et de cette intelligence ſecrète qui ſe remarquèrent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le roi lui envoyait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui ; et la princeſſe l'engageait à répondre au roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre ; et ce fut une des cauſes de ſa fortune.

Galanteries.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fonds d'eſtime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorſque *Madame* fit depuis

travailler *Racine* et *Corneille* à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-ſeulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV* eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la Bérénice de *Racine :*

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe et plus ſuivie qu'il eut pour mademoiſelle de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame.* Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé *Belloc* , compoſa pluſieurs récits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame;* et ces récits exprimaient, avec myſtère, le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertiſſemens publics que le roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit, en 1662, un carrouſel vis-à-vis les Tuileries, (*k*) dans une vaſte enceinte,

(*k*) Non dans la place royale, comme le dit l'hiſtoire de *la Hode*, ſous le nom de *la Martinière.*

qui en a retenu le nom de la *place du carrousel.* Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frère, des Persans; le prince de *Condé*, des Turcs; le duc d'*Enghien*, son fils, des Indiens; le duc de *Guise*, des Américains. Ce duc de *Guise* était petit-fils du *Balafré.* Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui, en le voyant courir avec le grand *Condé* : *Voilà les héros de l'histoire et de la fable.*

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de *Saulx*, fils du duc de *Lesdiguières*, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent, plus que jamais le goût des devises et des emblêmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé d'*Ouvrier*, imagina dès-lors pour *Louis XIV*, l'emblême d'un soleil dardant ses rayons sur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour *Philippe II*, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus

1662. Devise du soleil, assez ridicule.

belle partie du nouveau monde et tant d'Etats dans l'ancien , qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoiries du roi , les meubles de la couronne , les tapiſſeries , les ſculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à *Louis XIV* , le faſte de cette deviſe , comme s'il l'avait choiſie lui-même ; et elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie , et cette légende n'a pas un ſens aſſez clair et aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie , peuvent convenir à des fêtes , et ont de l'agrément quand les alluſions ſont juſtes , nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir que d'en ſouffrir de mauvaiſes et de baſſes , comme celle de *Louis XII ;* c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte s'y pique.* Les deviſes ſont , par rapport aux inſcriptions , ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles, en 1664 , ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité , par ſa magnificence et les plaiſirs de l'eſprit qui , ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens , y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête

n'avait encore été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le 5 mai, le roi y vint avec la cour, 1664.
compoſée de ſix cents perſonnes, qui furent défrayées avec leur ſuite, auſſi-bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains : mais la promptitude avec laquelle on conſtruiſit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illuſion, et qui, diverſifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpèce de carrouſel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs deviſes et leurs boucliers; et ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par *Périgni* et par *Benſerade.* Ce dernier ſur-tout, avait un talent ſingulier pour ces pièces galantes, dans leſquelles il feſait toujours des alluſions délicates et piquantes aux caractères des perſonnes, aux perſonnages de l'antiquité ou de la fable qu'on repréſentait, et aux paſſions qui animaient la cour. Le roi

repréſentait *Roger :* tous les diamans de la couronne brillaient ſur ſon habit et ſur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, ſous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés ſur lui, ne diſtinguait que ceux de mademoiſelle de *la Vallière*. La fête était pour elle ſeule; elle en jouiſſait confondue dans la foule.

La cavalcade était ſuivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, repréſentant le char du ſoleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain et de fer, les ſignes céleſtes, les Saiſons, les Heures ſuivaient à pied ce char. Tout était caractériſé. Des bergers portaient les pièces de la barrière qu'on ajuſtait au ſon des trompettes, auxquelles ſuccédaient par intervalle les muſettes et les violons. Quelques perſonnages, qui ſuivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames. Les courſes finies, et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'eſpace où ſe donnaient les fêtes. Des tables y furent ſervies par deux cents perſonnages, qui repréſentaient les Saiſons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades avec des paſteurs, des vendangeurs, des moiſſonneurs. *Pan* et *Diane* avançaient ſur une montagne

mouvante, et en defcendirent pour faire pofer fur les tables ce que les campagnes et les forêts produifent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre, étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une baluftrade dorée fermait cette vafte enceinte.

Ces fêtes, fi fupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent fept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laiffa difputer enfuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de la princeffe d'Elide, quoiqu'elle ne foit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines fur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui font perdus pour la poftérité. On était encore très-entêté, à la cour, de l'aftrologie judiciaire : plufieurs princes penfaient, par une fuperftition orgueilleufe, que la nature les diftinguait jufqu'à écrire leur deftinée dans les aftres. Le duc de Savoie, *Victor-Amédée*, père de la ducheffe de Bourgogne, eut un aftrologue auprès de lui, même après fon abdication. *Molière* ofa attaquer cette illufion dans les Amans magnifiques, joués dans une autre fête, en 1670.

Fous de cour, divertissement honteux.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans la Princesse d'Elide. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV*, avait appartenu au prince de *Condé* : il s'appelait l'*Angeli*. Le comte de *Grammont* disait que de tous les fous qui avaient suivi M. le Prince, il n'y avait que l'*Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'*il n'allait pas au sermon*, *parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *et qu'il n'entendait pas le* raisonner.

1664. La farce du Mariage forcé fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du Tartuffe. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer; et il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles.

Ce qui n'eſt que pompe et magnificence paſſe en un jour; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laiſſent après elles une éternelle mémoire.

On ſe ſouvient encore de pluſieurs traits de ces allégories de *Benſerade*, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi repréſentant le ſoleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine:
Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe et les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait ſu que tenir une cour, il n'aurait pas ſu régner; et ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la miſère du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux: mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles, à la porte du louvre:

il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée. Son gouvernement était reſpecté au dehors, le roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur ; enfin toutes ſes démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat vient demander pardon. Autre fête. 1664.

Le légat *à latere*, *Chigi*, neveu du pape *Alexandre VII*, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut, ſous un dais, les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à ſa droite et le fils de ce prince à ſa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience ; et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais

avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toujours avec ſes démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne, réjaillît ſur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fuſſent honorés, et qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frère et par M. le Prince. C'eſt dans cette vue qu'il jugea, en faveur des pairs, leur ancienne querelle avec les préſidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un conſeil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de juſtice, en préſence du roi, avant les préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence ; et il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice. Querelles des pairs.

Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or et d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les demandait preſque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puiſqu'il eſt ici queſtion de petits détails, qu'on portait alors des caſaques par-deſſus un pourpoint orné de rubans, et ſur cette caſaque Habits à brevet.

paſſait un baudrier auquel pendait l'épée. On avait une eſpèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura juſqu'en l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Eſpagne et de la Pologne. On ſe piquait déjà preſque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV*.

Magnificence et ordre dans ſa maiſon.

Il établit dans ſa maiſon un ordre qui dure encore; régla les rangs et les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de ſa perſonne, comme celle de grand maître de ſa garde-robe. Il rétablit les tables inſtituées par *François I*, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commenſaux, ſervies avec autant de propreté et de profuſion que celles de beaucoup de ſouverains : il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités : cette attention dura pendant tout ſon règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans ſon appartement : on y était ſervi avec la même délicateſſe que le maître. Ces petites choſes n'acquièrent du prix que quand elles ſont ſoutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il feſait, on voyait de la ſplendeur et de

la

la générofité. Il fefait préfent de deux cents mille francs aux filles de fes miniftres, à leur mariage. (2)

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un difcours du duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des préfens à quelques favans étrangers, qui avaient fait fon éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à fes miniftres, *Lionne* et *Colbert*, de choifir un nombre de français et d'étrangers diftingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de fa générofité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait inftruire autant qu'on le peut dans cette matière fi délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une lifte de foixante perfonnes : les unes eurent des préfens, les autres des penfions, felon leur rang, leurs befoins et leur mérite. Le bibliothécaire du vatican; *Allazzi*, le comte *Gratiani*, fecrétaire 1663.

Préfens et penfions aux gens de lettres de l'Europe.

(2) Ces profufions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injuftice, et certes un beaucoup plus grand péché, excepté aux yeux des jéfuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec fes maîtreffes. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a fubfifté long-temps, et fubfifte même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont fuccédé n'ait hérité de fon goût pour le fafte.

d'Etat du duc de Modène; le célèbre *Viviani*, mathématicien du grand duc de Florence; *Vossius*, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien *Huyghens;* un résident hollandais en Suède, enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. *Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; et toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier*, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* et *Cotin* eurent des pensions; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poësie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* et

Chapelain. C'eſt qu'on était barbare dans le temps de *Ronſard*, et qu'à peine on ſortait de la barbarie dans celui de *Chapelain. Coſtar*, le compagnon d'étude de *Balzac* et de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités, il n'avait encore fait que des ſatires; et l'on ſait que ſes ſatires attaquaient les mêmes ſavans que le miniſtre avait conſultés. Le roi le diſtingua quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Maiſon bâtie à Florence de ſes libéralités.

Les préſens faits dans les pays étrangers furent ſi conſidérables, que *Viviani* fit bâtir à Florence une maiſon des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *Ædes à Deo datæ:* alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince, à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; et ſi l'on conſidère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévères, et les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV*, en diverſes villes d'Italie; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'eſpérance, et que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ſes bienfaits ſur les lettres et ſur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Deſpréaux*, celle de *Quinault*, ſur-tout celle de *Lulli*, et de tous les artiſtes qui lui conſacrèrent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille louis à *Benſerade*, pour faire graver les tailles douces de ſes métamorphoſes d'*Ovide* en rondeaux: libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la générosité du ſouverain. Il récompenſait dans *Benſerade* le petit mérite qu'il avait eu dans ſes ballets.

Pluſieurs écrivains ont attribué, uniquement à *Colbert*, cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de *Louis XIV*: mais il n'eut d'autre mérite en cela que de ſeconder la magnanimité et le goût de ſon maître. Ce miniſtre qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'eſprit ce goût et cette élévation du roi; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inſpirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, ſur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines abſolument ſéparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier;

mais un roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenſer peuvent lui manquer; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV*.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le comte de *Buſſy* fit des ſiens fut rigoureuſement puni. On le mit à la baſtille, en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de ſa priſon. La véritable cauſe était cette chanſon, où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le ſouvenir pour perdre *Buſſy* à qui on l'imputait :

Que Deodatus eſt heureux
De baiſer ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas aſſez bons pour compenſer le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement ſa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour propre encore ; et il ne ſe ſervit guère de ce mérite que pour ſe faire des ennemis. *Louis XIV* aurait agi généreuſement s'il lui avait pardonné : il vengea ſon injure perſonnelle, en paraiſſant céder au cri public. Cependant le comte de *Buſſy* fut relâché au

bout de dix-huit mois ; mais il fut privé de ſes charges, et reſta dans la diſgrâce tout le reſte de ſa vie, proteſtant en vain à *Louis XIV* une tendreſſe que ni le roi ni perſonne ne croyait ſincère.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités et anecdotes.

A LA gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie qui occupaient les premières années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il eſt difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour madame de *la Vallière*. On ſait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre madame de *la Vallière*, qui par ſa place devait avoir des jalouſes, et qui par ſon caractère ne devait point avoir d'ennemis. On ſait qu'il oſa, de concert avec le comte de *Guiche* et la comteſſe de *Soiſſons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite, au nom du roi d'Eſpagne, ſon père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce

qui ne pouvait que troubler la paix de la maiſon royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les ſoupçons ſur les plus 1665.
honnêtes gens de la cour, le duc et la ducheſſe de *Navailles*. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, et *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accuſés, et qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon confident, et ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiſelle*, et qu'il fit enſuite ſecrètement malgré ſa parole donnée à ſon maître.

Le roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faiſait dire auſſi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens et un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons royales et de Paris, ni les ſoins de la police du royaume, ne diſcontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui, à Saint-Germain, la tragédie de Britannicus ; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu ſingulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

Racine eſt cauſe que *Louis XIV* ne danſe plus ſur le théâtre.

Dès-lors il ne danſa plus en public : et le poëte réforma le monarque. Son union avec madame la ducheſſe de *la Vallière* ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui feſait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui réſiſtaſſent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de ſon caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin longtemps du triomphe de ſa rivale, et ſans preſque ſe plaindre ; elle ſe crut encore heureuſe, dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir ſans en être aimée.

Enfin,

Enfin, en 1675, elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens vifs et profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que DIEU ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célèbre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit carmélite à Paris, et perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureuſement, chanter, la nuit, au chœur dans une langue inconnue; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe et de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom ſeul de *ſœur Louiſe de la miſéricorde*. Un roi qui punirait ainſi une femme coupable ſerait un tyran; et c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique ſembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames n'ont guère d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à *ſœur Louiſe de la miſéricorde* la mort du duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du roi, elle dit; *Je dois pleurer ſa naiſſance encore plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous

les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon père, et qui épouſa le prince *Armand de Conti*, neveu du grand *Conde*

Cependant la marquiſe de *Monteſpan* jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat et d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modeſtie.

Tandis que madame de *la Vallière* et madame de *Monteſpan* ſe diſputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre dont le caractère dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut madame du *Frénoi*, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine; on la fit dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes miniſtres voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiſelle*, après avoir refuſé tant de ſouverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer *Péguillin*, du nom de *Caumont*, comte de

Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec de corbin qui ne ſubſiſte plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel général des dragons. Il y avait cent exemples de princeſſes qui avaient épouſé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des ſénateurs : les filles des ſouverains de l'Aſie, plus puiſſans et plus deſpotiques qu'un roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs péres.

Mariage du comte de *Lauzun* avec la petite-fille de *Henri IV.* 1669.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt millions, au comte de *Lauzun* ; quatre duchés, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a faite à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé : *Lauzun* fut un jour duc de *Montpenſier*. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le roi affaibli par les repréſentations des princes, des miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre

Mademoiselle malheureuse. Mais ce même prince qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun*, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque n'a pas cette puissance: ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'équité doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'Etat? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à son souverain, et trahir son souverain? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Mis en prison pour ce mariage.

Ceux qui ont écrit (*a*) que madame de *Montespan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Lauzun* qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité à sacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande

(*a*) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Ségraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de *Ségrais*, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions; et l'on sait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Montefpan*. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout fon règne aucune action de cette nature, on ne l'accufe pas d'une injuftice fi cruelle. C'eft bien affez qu'il ait puni avec tant de févérité un mariage clandeftin, une liaifon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer fa faveur était très-jufte; la prifon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage fecret n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoifelle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princeffe, qui s'était plainte fi amèrement au roi de la rupture de fon mariage, n'ofa fe plaindre de la prifon de fon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: et quand il n'y aurait que ces paroles: *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles feraient décifives.

Lauzun et *Fouquet* furent étonnés de fe rencontrer dans la même prifon; mais *Fouquet* fur-tout, qui dans fa gloire et dans fa puiffance avait vu de loin *Péguillin* dans la foule, comme un gentilhomme de province fans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui

conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens et les titres de la maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que madame de *Monteſpan* eut engagé *Mademoiſelle* à donner la ſouveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation que dans l'eſpérance que M. de *Lauzun* ſerait reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que *Lauzun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrètement ſa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions, elle mourut en 1693. (*b*)

(*b*) On a imprimé à la fin de ſes mémoires une hiſtoire des amours de *Mademoiſelle* et de M. de *Lauzun*. C'eſt l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers dignes de l'hiſtoire, et de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui ſe trouvent dans les mémoires de madame de *Maintenon*, faits par le nommé *la Beaumelle* : il y eſt dit qu'en 1681, un des miniſtres du duc de Lorraine vint déguiſé en mendiant ſe préſenter dans une égliſe à *Mademoiſelle*, lui montra une paire d'heures ſur leſquelles il était écrit : *De la part du duc*

Pour le comte de *Lauzun*, il paſſa en Angleterre, en 1688. Toujours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la reine, épouſe de *Jacques II*, et ſon fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, et revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures que de conſidération perſonnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens ſans avoir fait de grandes choſes.

Cependant madame de *Monteſpan* était toute puiſſante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar, femme du marquis de *Monteſpan*; ſa ſœur aînée, la marquiſe de *Thiange*, et ſa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles

de Lorraine : et qu'enſuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc ſon héritier. Tome II, page 204. Cette fable eſt priſe de l'aventure vraie ou fauſſe de la reine *Clotilde*. *Mademoiſelle* n'en parle point dans ſes mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la ſucceſſion de *Mademoiſelle ;* de plus elle avait fait, en 1679, le duc du Maine et le comte de Toulouſe ſes héritiers.

L'auteur de ces miſérables mémoires dit, page 207, que le duc de *Lauzun*, à ſon retour, ne vit dans *Mademoiſelle* qu'*une fille brûlante d'un amour impur :* elle était ſa femme, il l'avoue. Il eſt difficile d'écrire plus d'impoſtures dans un ſtyle plus indécent.

femmes de leur temps ; et toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens ſinguliers dans l'eſprit. Le duc de *Vivonne*, leur frère, maréchal de France, était auſſi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi diſait un jour: *Mais à quoi ſert de lire ?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : „ La lecture fait à l'eſprit ce que „ vos perdrix font à mes joues. „

Ces quatre perſonnes plaiſaient univerſellement par un tour ſingulier de converſation mêlée de plaiſanterie, de naïveté et de fineſſe, qu'on appelait l'eſprit des *Mortemar.* Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulière. On voit par-là combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que madame de *Monteſpan* etait obligée de faire écrire ſes lettres au roi par madame *Scarron ;* et que c'eſt-là ce qui en fit ſa rivale, et ſa rivale heureuſe.

Madame *Scarron*, depuis madame de *Maintenon*, avait, à la vérité, plus de lumières acquiſes par la lecture ; ſa converſation était plus douce ; plus inſinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le ſtyle eſt très-élégant. Mais madame de *Monteſpan* n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne ; elle fut long-temps favorite, avant que madame de *Maintenon* lui fût préſentée.

Le triomphe de madame de *Montespan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre, en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine, *Madame* sa belle-sœur, la marquise de *Montespan*, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres; et quand madame de *Montespan* allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. Le dauphin arriva ensuite avec sa cour, *Mademoiselle* avec la sienne; c'était avant la fatale aventure de son mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaisance son amant, favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On fesait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes

conquifes. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à fa table ; il leur fefait des préfens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnifon recevaient des gratifications. Il en coûta plufieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour madame de *Montefpan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du fecret. Le roi favait diftinguer les affaires d'Etat des plaifirs.

Mademoifelle de *Kéroual* va gouverner le roi d'Angleterre.

Madame, chargée feule de l'union des deux rois et de la deftruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque fur la flotte du roi d'Angleterre, *Charles II*, fon frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle mademoifelle de *Kéroual*, depuis ducheffe de Portfmouth, dont la beauté égalait celle de madame de *Montefpan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que madame de *Montefpan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle jufqu'au dernier moment de fa vie ; et, quoique fouvent infidèle, il fut toujours maîtrifé. Jamais femme n'a confervé plus long-temps fa beauté ; nous lui avons vu, à l'âge de prés de foixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir ſon frère à Cantorbéri, et revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite et douloureuſe l'enleva, à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette princeſſe s'était crue empoiſonnée. L'ambaſſadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était perſuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari m'a nommé celui qui (ſelon lui) donna le poiſon.

On croit *Madame*, ſœur de *Charles II*, empoiſonnée.

» Cet homme, me diſait-il, qui n'était pas » riche, ſe retira immédiatement après en » Normandie, où il acheta une terre, dans » laquelle il vécut long-temps avec opu- » lence. Ce poiſon (ajoutait-il) était de » la poudre de diamant miſe au lieu de ſucre » dans des fraiſes. » La cour et la ville pensèrent que *Madame* avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, (*c*) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puiſque madame de *la Fayette* et une autre

(*c*) Voyez l'hiſtoire de madame *Henriette d'Angleterre*, par madame la comteſſe de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin (*d*) que la poudre de corrail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui ſe formait dans le foie. Elle était très-mal-ſaine, et même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accuſé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain ſerait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine*, favori de *Monſieur*, pour ſe venger d'un exil et d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, et qu'il eſt bien difficile à un chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

(*d*) Des fragmens de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles, et la déchirer : mais auſſi on ne pourrait les avaler, et on ſerait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du goſier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poiſons, auraient dû diſtinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant groſſièrement pilé.

Indiſcrétion de *Turenne*, cauſes des malheurs de *Madame*, et de tous ces bruits odieux.

Il n'eſt que trop vrai qu'une faibleſſe et une indiſcrétion du vicomte de *Turenne* avaient été la première cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de madame de *Coatquen*, et ſa dupe . comme il l'avait été de madame de *Longueville*. Il révéla à cette dame le ſecret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Madame de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de *Lorraine*, le dit à ſon amant : celui-ci en avertit *Monſieur*. L'intérieur de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les jalouſies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de *Monſieur*, les querelles de ſes favoris avec les amis de *Madame*, remplirent ſa maiſon de confuſion et de douleur. *Madame*, quelque temps avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendriſſantes, à la marquiſe de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cauſe. Cette dame, à genoux auprès de ſon lit, et arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceslas* :

J'allais... j'étais... l'amour a ſur moi tant d'empire...
Je m'égare, Madame, et ne puis que vous dire.....

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces diſſentions, fut d'abord envoyé par le roi à

Pierre-en-Scize ; le comte de *Marſan*, de la maiſon de *Lorraine*, et le marquis, depuis maréchal de *Villeroi*, furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démêlés, la mort naturelle de cette malheureuſe princeſſe. (1)

(1) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. *Duclos*, et imprimées en 1781, on trouve qu'un maître d'hôtel de *Monſieur*, nommé *Morel*, avait commis ce crime ; qu'il en fut ſoupçonné ; que *Louis XIV* le fit amener devant lui, que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois, s'il ne diſait pas la vérité, et lui ayant promis la liberté et la vie s'il avouait tout, *Morel* avoua ſon crime ; que le roi lui ayant demandé ſi *Monſieur* était inſtruit de cet horrible complot, *Morel* lui répondit : *Non, il n'y aurait point conſenti.* M. de *Voltaire* était inſtruit de cette anecdote ; mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoiſonnement, à moins qu'il ne fût abſolument impoſſible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, on donne pour garant de cette anecdote mademoiſelle de *la Chauſſeraie*, amie ſubalterne de madame de *Maintenon*. On a demandé comment, quarante ans après cet événement, *Louis XIV* aurait confié des détails ſi affligeans à ſe rappeler, à une perſonne qui n'avait et ne pouvait avoir avec lui aucune liaiſon intime. Mais mademoiſelle de *la Chauſſeraie* expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que, ſe trouvant ſeule avec le roi chez madame de *Maintenon* qui était ſortie pour quelques momens, *Louis XIV* laiſſa échapper des plaintes ſur les malheurs où il s'était vu condamné ; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la ſucceſſion, et cherchait à le conſoler. *Non*, dit le roi, *c'eſt dans ma jeuneſſe, c'eſt au milieu de mes ſuccès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs ;* et il cita la mort de *Madame*. Mademoiſelle de *la Chauſſeraie* répondit par un lieu commun de conſolation. *Ah, Mademoiſelle*, dit le roi, *ce n'eſt point cette mort, ce ſont ſes affreuſes circonſtances que je pleure ;* et il ſe tut. Peu de temps après madame de *Maintenon* rentra ; au bout de quelques momens de ſilence, le roi s'approcha de mademoiſelle de *la Chauſſeraie*, et lui dit : *J'ai commis une indiſcrétion que je me reproche ; ce qui m'eſt échappé a pu vous donner des ſoupçons*

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité ſingulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Origine des fréquens empoiſonnemens dont on ſe plaignit alors.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale.* Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent, par le crime, réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrètement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier, la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens ſoupçonnés furent mis à la

contre mon frère, et ils ſeraient injuſtes; je ne puis les diſſiper que par une confidence entière : et alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des perſonnes qui avaient avec mademoiſelle de *la Chauſſeraie*, les relations les plus intimes.

baſtille ; l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu ; et du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtèrent la vie au lieutenant civil, d'*Aubrai*, et à ſa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomme *la chambre ardente.*

L'amour fut la première ſource de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix*, (*e*) capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle et ſenſible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquiſe, fut aſſez ſévère et aſſez imprudent pour ſolliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la baſtille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à ſon régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureuſement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à ſe venger : on en ſait les ſuites qui font frémir. La marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe ; mais la

(*e*) L'hiſtoire de *Louis XIV*, ſous le nom de *la Martinière*, le nomme l'abbé de *la Croix*. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates et les événemens.

fureur

fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon père, ſes deux frères et ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait ſouvent à confeſſe ; et même lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux qu'elle eût eſſayé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, et comme il eſt écrit dans les *Cauſes célèbres*, ouvrage d'un avocat ſans cauſe, et fait pour le peuple ; mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que *Sainte-Croix*, des liaiſons ſecrètes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée, en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'*Exili* avait commencé à faire des poiſons, juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler que *Penautier*, le receveur général du clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque temps après d'avoir mis ſes ſecrets en uſage, et qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les accuſations.

La *Voiſin*, la *Vigoureux*, un prêtre, nommé *le Sage*, et d'autres, trafiquèrent des ſecrets d'*Exili*, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes et faibles par des apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arſenal, près

Prétendus ſortiléges.

de la baſtille, en 1680. Les plus grands ſeigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal *Mazarin*, la (*f*) ducheſſe de *Bouillon* et la comteſſe de *Soiſſons*, mère du prince *Eugène*.

La ducheſſe de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement perſonnel, et n'était accuſée que d'une curioſité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'eſt pas du reſſort de la juſtice. L'ancienne habitude de conſulter des devins, de faire tirer ſon horoſcope, de chercher des ſecrets pour ſe faire aimer, ſubſiſtait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naiſſance de *Louis XIV*, on avait fait entrer l'aſtrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoſcope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui ſéduiſit toute l'antiquité; et toute la philoſophie du célèbre comte de *Boulainvilliers*, ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la ducheſſe de *Bouillon*, et à toutes les dames qui eurent les mêmes

(*f*) L'hiſtoire de *Reboulet* dit que la ducheſſe de *Bouillon fut décrétée de priſe de corps, et qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable*. Tout cela eſt très-faux; il n'y eut point de décret de priſe de corps contre elle, et alors nuls amis n'auraient pu la ſouſtraire à la juſtice.

faibleſſes. Le prêtre *le Sage*, la *Voiſin* et la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curioſité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédiſaient l'avenir; ils feſaient voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des préſidens de cette chambre, fut aſſez mal-aviſé pour demander à la ducheſſe de *Bouillon* ſi elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguiſé en conſeiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère pouſſé plus loin.

L'affaire de la comteſſe de *Soiſſons* et du maréchal de *Luxembourg* fut plus ſérieuſe. *Le Sage*, la *Voiſin*, la *Vigoureux* et d'autres complices étaient en priſon, accuſés d'avoir vendu des poiſons qu'on appelait *la poudre de ſucceſſion*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus conſulter. La comteſſe de *Soiſſons* fut du nombre. Le roi eut la condeſcendance de dire à cette princeſſe que, ſi elle ſe ſentait coupable, il lui conſeillait de ſe retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la juſtice. Enſuite elle ſe retira à Bruxelles, où elle eſt morte, ſur la fin de 1708, lorſque le prince *Eugène*, ſon fils, la vengeait par tant de victoires, et triomphait de *Louis XIV*.

Maréchal de *Luxembourg* à la bastille.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maison impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adressa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

Malgré la confession et les psaumes les papiers ne se trouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille, nommée *Dupin*. *Bonard*, sous les yeux de *le Sage*, fit, au nom du maréchal de *Luxembourg*, une espèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuissante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. La *Dupin* ne rendit rien, et n'en eut pas moins d'amans.

Bonard, désespéré, se fit donner un nouveau plein pouvoir par le maréchal, et entre ce plein pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voisin*, la *Vigoureux*, et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la bastille, *le Sage* déposa que le maréchal s'était

adreſſé au diable et à lui pour faire mourir cette *Dupin*, qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaientqu'ils avaient aſſaſſiné la *Dupin* par ſon ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accuſations étaient auſſi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accuſé ſe rendit lui-même à la baſtille; démarche qui prouvait ſon innocence ſur cet aſſaſſinat prétendu.

Le ſecrétaire d'Etat, *Louvois*, qui ne l'aimait 1679.
pas, le fit enfermer dans une eſpèce de cachot de ſix pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le ſecond jour, et on le laiſſa enſuite cinq ſemaines entières ſans continuer ſon procès; injuſtice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoiſonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin*, et une fille qu'il entretenait.

Il paraiſſait bien abſurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoiſonner un malheureux bourgeois et ſa maîtreſſe, ſans tirer aucun avantage d'un ſi grand crime.

Enfin on lui confronta *le Sage*, et un autre prêtre, nommé d'*Avaux*, avec lefquels on l'accufait d'avoir fait des fortiléges pour faire périr plus d'une perfonne.

Tout fon malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, et de lui avoir demandé des horofcopes.

Parmi les imputations horribles qui fefaient la bafe du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier fon fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accufé répondit : *Quand Mathieu de Montmorenci époufa la veuve de Louis le gros, il ne s'adreffa point au diable, mais aux états généraux, qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorenci, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponfe était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voifin*, la *Vigoureux*, et fon frère le prêtre, qui s'appelait auffi *Vigoureux*, furent brûlés avec *le Sage*, à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, et revint enfuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, fans voir *Louvois*, et fans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était paffé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il impofa filence à fes ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la *Voiſin* et ſes complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation ; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de madame *Henriette d'Angleterre*, on le crut enſuite de ſa fille *Marie-Louiſe*, qu'on maria, en 1679, au roi d'Eſpagne, *Charles II*. Cette jeune princeſſe partit à regret pour Madrid. *Mademoiſelle* avait ſouvent dit à *Monſieur*, frère du roi : *Ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la cour, elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune princeſſe voulait épouſer *Monſeigneur. Je vous fais reine d'Eſpagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille ?* Ah ! répondit-» elle, vous pourriez plus pour votre niéce. » Elle fut enlevée au monde, en 1689, au même âge que ſa mère. Il paſſa pour conſtant que le conſeil autrichien de *Charles II* voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle aimait ſon pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. (2) On lui

On croit la reine d'Eſpagne, niéce de *Louis XIV*, empoiſonnée.

(2) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe*, qu'on

envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contre-poiſon ; précaution très-incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau*, trouveront que le roi dit en ſoupant : „ La reine „ d'Eſpagne eſt morte empoiſonnée dans une „ tourte d'anguille : la comteſſe de *Pernitz*, „ les caméριſtes *Zapata* et *Nina*, qui en ont „ mangé après elle, ſont mortes du même „ poiſon. „

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan qui n'avait preſque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je ne laiſſai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à madame la ducheſſe de *Saint-Pierre*, qui arrivait d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la reine ; elle me donna des

croyait en Eſpagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuiſſance de *Charles II*, ſeul ſecret d'Etat dont cette reine infortunée pût être inſtruite.

atteſtations

atteſtations que toutes trois avaient ſurvécu long-temps à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ſes domeſtiques ; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit ſouvent au ſtyle, aux inutilités et aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui ſuivirent ſa perte.

La princeſſe palatine lui ſuccéda, un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calviniſme pour épouſer *Monſieur;* mais elle conſerva toujours pour ſon ancienne religion un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à ſon tour,
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeſte victime .... &c.

Plus de filles d'honneur chez la reine.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuſe, déterminèrent à ſubſtituer aux douze filles d'honneur, qui embelliſſaient la cour de la reine, douze dames du palais ; et depuis, la maiſon des reines fut ainſi compoſée. Cet établiſſement rendait la cour plus nombreuſe et plus magnifique, en y fixant les maris et les parens de ces dames, ce qui augmentait la ſociété, et répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Bavière, épouſe de *Monſeigneur*, ajouta, dans les commencemens, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquiſe de *Monteſpan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; et les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant ſurintendante de la maiſon de la reine ; et au roi, par ſes enfans, par l'habitude et par ſon aſcendant.

Trois femmes ſe diſputent le cœur de *Louis XIV*.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération et de l'amitié, qui ne la conſolait pas ; et le roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converſation de madame de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre madame de *Monteſpan*

qu'il ne pouvait quitter, mademoiſelle de *Fontange* qu'il aimait, et madame de *Maintenon*, de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que *Louis XIV* avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'Etat, ne devraient point entrer dans l'hiſtoire, ſi le grand ſiècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéreſſant, et ſi le voile de ces myſtères n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités et anecdotes.

Mort de mademoiſelle de *Fontange*.

LA jeuneſſe, la beauté de mademoiſelle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au roi, en 1680, le titre de ducheſſe dont elle fut décorée, écartaient madame de *Maintenon* de la première place qu'elle n'oſait eſpérer, et qu'elle eut

depuis : mais la ducheſſe de *Fontange* et ſon fils moururent en 1681.

Faveur de madame de *Maintenon*.

La marquiſe de *Monteſpan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante; le poids des affaires rend ſur-tout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art ſi naturel aux femmes, et qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac*, ſa couſine, en qui elle avait une entière confiance : „ Je „ le renvoie toujours affligé, et jamais déſeſ- „ péré. „ Dans ce temps où ſa faveur croiſſait, où madame de *Monteſpan* touchait à ſa chute, ces deux rivales ſe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrète, tantôt avec une confiance paſſagère, que la néceſſité de ſe parler et la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (*a*) Elles convinrent de faire chacune de leur côté, des

(*a*) Les mémoires donnés ſous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Monteſpan*, en parlant de ſes rêves : *J'ai rêvé que nous étions ſur le grand eſcalier de Verſailles : je montais, vous deſcendiez : je m'élevais juſqu'aux nues, vous allâtes à Fontevraud.* Ce conte eſt renouvelé d'après le fameux duc d'*Epernon*, qui rencontra le cardinal de

mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de *Monteſpan* ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernières années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ſes intrigues ſecrètes, affermiſſait encore la faveur de madame de *Maintenon*, et éloignait madame de *Monteſpan*. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, et ſentait ſur-tout ce ſcrupule depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embarraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des ſcènes bien différentes : d'un côté, le déſeſpoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles ; Trianon et Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiſelle de *Nantes*, fille du roi et de madame de *Monteſpan*, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

Richelieu ſur l'eſcalier du louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non*, lui dit le duc, *ſinon que vous montez, et je deſcends*. Ce conte eſt gâté en ajoutant que d'un eſcalier on s'éleva juſqu'aux nues. Il faut remarquer que dans preſque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue preſque toujours à ceux qu'on fait parler des choſes dites un ſiècle et même pluſieurs ſiècles auparavant.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiſelle de *Blois* avec le duc de *Chartres*, que nous avons vu depuis régent du royaume ; et le duc du *Maine*, à *Louiſe-Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, et ſœur de M. *le Duc*, princeſſe célèbre par ſon eſprit et par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais royal et de Sceaux

Faux bruits réfutés.

ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. (*b*)

Fêtes brillantes. 1685.

Avant la célébration du mariage de M. *le Duc* avec mademoiſelle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par *le Noſtre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'idylle de la paix, compoſée par *Racine*. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; et après le mariage, le roi étala une magnificence ſingulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la

(*b*) Il y a plus de vingt volumes dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans et la maiſon de Condé s'indignèrent de ces propoſitions ; vous lirez que la princeſſe, mère du duc de *Chartres*, menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement que le roi s'étant ſervi de l'abbé *du Bois*, ſous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

première idée, en 1656. On établit dans le ſallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de *Monteſpan* en tenait une avec *Monſeigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du *Maine*. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; M. *le Duc* avec madame de *Thiange*; et madame *la Ducheſſe*, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de *Chevreuſe*. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au ſort les bijoux dont les boutiques étaient garnies. Ainſi le roi fit des préſens à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuſe et moins brillante. Ces loteries avaient été miſes en uſage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernières années de madame de *Monteſpan*.

Après le mariage de ſa fille, madame de *Monteſpan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une penſion de mille louis d'or

par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impressions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon, en 1707.

Mort du grand *Condé*.

Un an après le mariage de mademoiselle de *Nantes* avec M. *le Duc*, mourut à Fontainebleau le prince de *Condé*, à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira dans l'effort qu'il fit d'aller voir madame *la Duchesse* qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de madame de *Montespan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une histoire du prince de *Condé*, sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture, que le roi se plaisait, en toute occasion, à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princesse de *Conti*, fille de madame de *la Vallière*, le secrétaire d'Etat lui refusa le titre de *haut et puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain qui a composé l'histoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer

(*) Environ vingt mille de nos livres.

le monde et les uſages de notre cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles ?

Cependant, après le mariage de madame *la Ducheſſe*, après l'éclipſe totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuſe, prit un tel aſcendant, et inſpira à *Louis XIV* tant de tendreſſe et de ſcrupule, que le roi, par le conſeil du père *la Chaiſe*, l'épouſa ſecrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'archevêque de Paris, *Harlai de Chanvalon*, leur donna la bénédiction ; le confeſſeur y aſſiſta ; *Montchevreuil* (*c*) et *Bontems* premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu et ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitième année, et la perſonne qu'il épouſait,

Mariage de *Louis XIV* avec madame de *Maintenon.*

(*c*) Et non pas le chevalier de *Fourbin*, comme le diſent les mémoires de *Choiſi*. On ne prend, pour confidens d'un tel ſecret, que des domeſtiques affidés, et des hommes attachés par leur ſervice à la perſonne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour conſtater un état ; et il ne s'agiſſait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conſcience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlai*, en 1695, près de dix ans après le mariage, *ſes laquais trouvèrent dans ſes vieilles culottes l'acte de célébration ?* Ce conte, qui n'eſt pas même fait pour des laquais, ne ſe trouve que dans les mémoires de *Maintenon*.

dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang : il fut toujours problématique à la cour. Si madame de *Maintenon* était mariée, on respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

Son histoire.

La destinée de cette dame paraît, parmi nous, fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La marquise de *Saint-Sébastien*, que le roi de Sardaigne, *Victor-Amédée*, épousa, n'était pas au-dessus de madame de *Maintenon :* l'impératrice de Russie, *Catherine*, était fort au-dessous ; et la première femme de *Jacques II*, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père, *Constant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé *Cardillac*, gentilhomme bordelois. *Constant d'Aubigné* épousa sa bien-

faitrice, en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prifon de Niort que naquit, en 1635, *Françoife d'Aubigné*, deftinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée, à l'âge de trois ans, en Amérique, laiffée par la négligence d'un domeftique fur le rivage, prête à y être dévorée d'un ferpent, ramenée orpheline, à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant*, mère de la ducheffe de *Navailles*, fa parente, elle fut trop heureufe d'époufer, en 1651, *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement, illuftrée par de grandes alliances; mais le burlefque dont il fefait profeffion, l'aviliffait en le fefant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoifelle d'*Aubigné* d'époufer cet homme difgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calvinifte, qui était la fienne comme celle de fes ancêtres. Sa beauté et fon efprit la firent bientôt diftinguer. Elle fut recherchée avec empreffement de la meilleure compagnie de Paris: et ce temps de fa jeuneffe fut fans doute le plus heureux de fa

vie. (*d*) Après la mort de ſon mari, arrivée en 1660, elle fit long-temps ſolliciter auprès du roi une petite penſion de quinze cents livres, dont *Scarron* avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui diſant : „ Madame, „ je vous ai fait attendre long-temps ; mais „ vous avez tant d'amis que j'ai voulu avoir „ ſeul ce mérite auprès de vous. „

Ce fait m'a été conté par le cardinal de *Fleuri*, qui ſe plaiſait à le rapporter ſouvent, parce qu'il diſait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il eſt prouvé par les lettres mêmes de madame de *Maintenon*, qu'elle dut à madame de *Monteſpan* ce léger ſecours qui la tira de la misère. On ſe reſſouvint d'elle quelques années

(*d*) Il eſt dit dans les prétendus mémoires de *Maintenon*, tome I, page 216, qu'*elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la célèbre Ninon Lenclos, ſur les ouï-dire de l'abbé de Châteauneuf et de l'auteur du Siècle de Louis XIV*. Mais il ne ſe trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ni dans tout ce qui nous reſte de M. l'abbé de *Châteauneuf*. L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au haſard. Ce fait n'eſt rapporté que dans les mémoires du marquis de *la Fare*, page 190, édition de Roterdam. C'était encore la mode de partager ſon lit avec ſes amis : et cette mode, qui ne ſubſiſte plus, était très-ancienne, même à la cour. On voit dans l'hiſtoire de France que *Charles IX*, pour ſauver le comte de *la Rochefoucauld* des maſſacres de la Saint-Barthélemi, lui propoſa de coucher au louvre dans ſon lit ; et que le duc de *Guiſe* et le prince de *Condé* avaient long-temps couché enſemble.

après, lorſqu'il fallut élever en ſecret le duc du *Maine*, que le roi avait eu, en 1670 de la marquiſe de *Monteſpan*. Ce ne fut certainement qu'en 1672, qu'elle fut choiſie pour préſider à cette éducation ſecrète : elle dit dans une de ſes lettres : *Si les enfans ſont au roi, je le veux bien ; car je ne me chargerais pas, ſans ſcrupule, de ceux de madame de Monteſpan :* (1) *ainſi il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot.* Madame de *Monteſpan* n'avait deux enfans qu'en 1672, le duc du *Maine* et le comte de *Vexin*. Les dates des lettres de madame de *Maintenon*, de 1670, dans leſquelles elle parle de ces deux enfans, dont l'un n'était pas encore né, ſont donc évidemment fauſſes. Preſque toutes les dates de ces lettres imprimées ſont erronées. Cette infidélité pourrait donner des violens ſoupçons ſur l'authenticité de ces lettres, ſi d'ailleurs on n'y reconnaiſſait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il eſt preſque impoſſible de contrefaire.

Il n'eſt pas fort important de ſavoir en quelle

(1) On peut, par vanité, ne point vouloir être gouvernante des enfans d'un particulier, et conſentir à élever ceux d'un roi; mais le mot de *ſcrupule* eſt abſurde; il ne peut rien y avoir de contraire aux principes de la morale à ſe charger de l'éducation d'un enfant quel qu'il ſoit. Le bâtard d'un roi et celui d'un particulier ſont égaux devant la conſcience. Cette lettre prouve que, même avant d'être à la cour, madame de *Maintenon* ſavait parler le langage de l'hypocriſie.

année cette dame fut chargée du ſoin des enfans naturels de *Louis XIV;* mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel ſcrupule on a écrit les faits principaux de cette hiſtoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'*Aquin*, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépot. (*e*) Le roi ſe ſouvint de madame *Scarron.* M. de *Louvois* alla ſecrètement à Paris lui propoſer ce voyage. Elle eut ſoin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par madame de *Monteſpan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ſes lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune: ſon mérite fit tout le reſte.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, paſſa de l'averſion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle ſont un monument bien plus précieux qu'on ne penſe: elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité

(*e*) L'auteur du roman des mémoires de madame de *Maintenon* lui fait dire à la vue du château Trompette: *Voilà où j'ai été élevée*, &c. Cela eſt évidemment faux; elle avait été élevée à Niort.

et de faibleſſe, qui ſe trouve ſi ſouvent dans le cœur humain; et qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de madame de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne ſe combattent jamais. Son confeſſeur, *Gobelin*, approuve également l'une et l'autre; il eſt directeur et courtiſan; ſa pénitente, devenue ingrate envers madame de *Monteſpan*, ſe diſſimule toujours ſon tort. Le confeſſeur nourrit cette illuſion; elle fait venir, de bonne foi, la religion au ſecours de ſes charmes uſés, pour ſupplanter ſa bienfaitrice devenue ſa rivale.

Ce commerce étrange de tendreſſe et de ſcrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtreſſe, paraît durer depuis 1681 juſqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon appartement qui était de plain-pied à celui du roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois dames retirées comme elle : encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après ſon dîner, avant et après le ſouper, et y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec ſes miniſtres, pendant que madame de *Maintenon* s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires

d'Etat, paraissant souvent les ignorer ; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale ; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts secrètes (*f*) dans les fermes générales furent sa seule fortune ; aussi, disait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de madame de *Montespan*, qu'*il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant.*

Le marquis de *Villette*, son neveu, ou son cousin, ne fut que chef d'escadre. Madame de *Caylus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par *Louis XIV*. Madame de *Maintenon*, en mariant sa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (*g*) ne lui donna que

(*f*) Voyez les lettres à son frère. „ Je vous conjure de vivre „ commodément, et de manger les dix-huit mille francs de „ l'affaire que nous avons faite : et nous en ferons d'autres. „

(*g*) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tome IV, page 200. *Rousseau, vipère acharnée contre ses bienfaiteurs, fit des couplets satiriques contre le maréchal de Noailles.* Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. *Rousseau*,

deux

deux cents mille francs : le roi fit le reſte. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât ſon élévation en faveur de ſon déſintéreſſement. La ſeconde femme du marquis de *Villette*, depuis madame de *Bolingbroke*, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai ſouvent entendu dire qu'elle avait reproché à ſa couſine le peu qu'elle feſait pour ſa famille ; et qu'elle lui avait dit en colère : „ Vous voulez jouir de „ votre modération, et que votre famille „ en ſoit la victime. „ Madame de *Maintenon* oubliait tout quand elle craignait de choquer les ſentimens de *Louis XIV*. Elle n'oſa pas même ſoutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier*. Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine* ; mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe pour le protéger contre un léger reſſentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la miſère du peuple, en 1698, miſère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis juſqu'à une extrémité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un mémoire qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut ; et en ayant

L'illuſtre *Racine* aſſez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

très-jeune alors, ne connaiſſait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chanſons ſatiriques dont il parle, étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac*, qui les avouait hautement.

témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (*h*)

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre ſervice, elle l'était auſſi de nuire. L'abbé de *Choiſi* rapporte que le miniſtre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'épouſer la veuve *Scarron*. Si l'abbé de *Choiſi* ſavait ce fait, madame de *Maintenon* en était inſtruite; et non-ſeulement elle pardonna à ce miniſtre, mais elle apaiſa le roi dans les mouvemens de colère que l'humeur bruſque du marquis de *Louvois* inſpirait quelquefois à ſon maître. (*i*)

(*h*) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illuſtre *Racine*, dans la vie de ſon père.

(*i*) Qui croirait que dans les mémoires de madame de *Maintenon*, tome III, page 273, il eſt dit que ce miniſtre craignait que le roi ne l'empoiſonnât. Il eſt bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs ſi inſenſées, à la ſuite de tant de contes ridicules.

Cette ſottiſe atroce eſt fondée ſur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce miniſtre prenait des eaux que *Séron*, ſon médecin, lui avait ordonnées, et que *la Ligerie*, ſon chirurgien, lui feſait boire. C'eſt ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a ſouvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il riſquait ſa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le miniſtre continua ſon travail: il mourut preſque ſubitement, le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, et ne trouva d'autre cauſe de ſa mort que celle qu'il avait prédite. On s'aviſa de ſoupçonner le médecin

Louis XIV, en épousant madame de *Maintenon*, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui

Séron d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin, que *Louvois* avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin *Séron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les mémoires du marquis de *la Fare*, page 249. La famille même de *Louvois* fit mettre en prison un savoyard qui frottait dans la maison; mais ce pauvre homme, très-innocent, fut bientôt relâché. Or, si l'on soupçonna, quoique très-mal à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un ministre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raison pour en soupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les mémoires de *Maintenon* a rassemblé tant de faussetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'*il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait souffrir, le maréchal de la Feuillade, le marquis de Seignelai et le marquis de Louvois*. Premièrement, M. de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonspection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes et si odieuses? à qui a-t-il développé une ame si ingrate et si dure? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien-aise d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures, dont le public est surchargé; et l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition.

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoisonné lui-même peu de temps après, et qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant son agonie: *Je n'ai que ce que j'ai mérité*. Ces bruits sont dénués de preuves; et si le prince, qui en était l'objet, eut souvent une politique artificieuse, jamais il ne fut accusé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoisonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, est une véritable absurdité.

fesait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisi plusieurs filles de qualité, et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles, en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les règlemens avec *Godet Desmarets*, évêque de Chartres, et fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et quand

Louis XIV était fatigué du caractère dur et impérieux de *Louvois*; et l'ascendant qu'il avait laissé prendre à ce ministre, lui était devenu insupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois*, et sur-tout le deuxième incendie du Palatinat, avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un ministre dont les conseils le fesaient haïr. On a dit aussi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois*, confident de son mariage, de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faiblesse de vouloir oublier sa parole, et que *Louvois* la lui rappela avec une fermeté et une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin et l'excès du travail accélérèrent sa mort.

je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrit à madame de *la Maisonfort*, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme :

Vanité des grandeurs démontrée par l'exemple de madame de *Maintenon*.

„ Que ne puis-je vous donner mon expé-„ rience ! quene puis-je vous faire voir l'ennui „ qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont „ à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous „ pas que je meurs de tristesse dans une for-„ tune qu'on aurait peine à imaginer ? J'ai été „ jeune et jolie ; j'ai goûté les plaisirs ; j'ai été „ aimée par-tout. Dans un âge plus avancé, „ j'ai passé des années dans le commerce de „ l'esprit ; je suis venue à la faveur, et je vous „ proteste, ma chère fille, que tous les états „ laissent un vide affreux. „ (*k*)

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Madame de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi, disait un jour au comte d'*Aubigné*, son frère : „ Je n'y puis plus tenir, je voudrais être morte. „ On sait quelle réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père ?*

A la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la

(*k*) Cette lettre est authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

recommanda ſeulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une penſion de quatre-vingts mille livres, qui lui fut exactement payée juſqu'à ſa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans ſon épitaphe le nom de *Scarron :* ce nom n'eſt point aviliſſant ; et l'omiſſion ne ſert qu'à faire penſer qu'il peut l'être.

Le roi attaqué de la fiſtule.

La cour fut moins vive et plus ſérieuſe, depuis que le roi commença à mener avec madame de *Maintenon* une vie plus retirée ; et la maladie conſidérable qu'il eut, en 1686, contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient juſque-là ſignalé preſque toutes ſes années. Il fut attaqué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins. L'art de la chirurgie, qui fit ſous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reſte de l'Europe, n'était pas encore familiariſé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les égliſes furent remplies d'un peuple innombrable qui demandait la guériſon de ſon roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriſſement général fut preſque ſemblable à ce que nous avons vu, lorſque ſon ſucceſſeur fut en danger de mort à Metz, en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui ſait aimer ainſi.

Dès que *Louis XIV* reſſentit les premières atteintes de ce mal, ſon premier chirurgien *Félix*, alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fuſſent dans le même péril; il conſulta les meilleurs chirurgiens; il inventa, avec eux, des inſtrumens qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuſe. Le roi la ſouffrit ſans ſe plaindre. Il fit travailler les miniſtres auprès de ſon lit, le jour même; et, afin que la nouvelle de ſon danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenſa *Félix*; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Mort de la dauphine de Bavière.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux ſpectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir, en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, et reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans ſa mélancolie; elle n'aimait plus que la ſolitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le janſéniſme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être repréſentée par ſes élèves.

Elle voulut un ſujet tiré de la Bible. *Racine* compoſa Eſther. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jéſuites s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un ſuccès univerſel; et que deux ans après, Athalie, jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. Athalie, repréſentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec tranſport; et Eſther, en 1721, n'inſpira que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans qui reconnuſſent, avec flatterie, *Eſther* dans madame de *Maintenon;* et avec malignité, *Vaſthi* dans madame de *Monteſpan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, et ſur-tout les huguenots perſécutés par ce miniſtre dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure ſans intérêt et ſans vraiſemblance; un roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir, ſans s'informer même qui elle eſt; un miniſtre aſſez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards,

Eſther, et Athalie.

femmes,

femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même miniftre affez bête pour fignifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de fe défendre : un roi imbécille qui fans prétexte figne cet ordre ridicule, et qui fans prétexte fait pendre fubitement fon favori : tout cela, fans intrigue, fans action, fans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du fens et du goût. (*l*) Mais malgré le vice du fujet, trente vers d'Efther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de plus grands fuccès.

(*l*) Il eft dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine*, voyant le mauvais fuccès d'Efther dans le public, s'écria : *Pourquoi m'y fuis-je expofé ? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux ? Mille louis le confolèrent.*

1°. Il eft faux qu'Efther fut alors mal reçue.

2°. Il eft faux et impoffible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de fe faire chartreux, puifque fa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hafard et tout confondu, devait confulter les mémoires fur la vie de *Jean Racine*, par *Louis Racine*, fon fils ; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait fe faire chartreux avant fon mariage.

3°. Il eft faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fauffeté eft encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit préfent d'une charge de gentilhomme ordinaire de fa chambre, en 1590, après la repréfentation d'Athalie à Verfailles. Ces minuties acquièrent quelque importance quand il s'agit d'être auffi grand homme que *Racine*. Les fauffes anecdotes fur ceux qui illuftrèrent le beau fiècle de *Louis XIV* font répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres font en fi grand nombre, tant de lecteurs oifìfs et mal inftruits prennent ces contes pour des vérités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces menfonges. Et fi l'on dément fouvent l'auteur des mémoires de *Maintenon*, c'eft que jamais auteur n'a plus menti que lui.

Ces amuſemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie*, ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces repréſentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des perſonnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de madame de *Maintenon*. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les perſonnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet de chambre du roi, furent compoſées pour ce théâtre; et l'abbé *Genêt*, aumônier de la ducheſſe d'Orléans, en feſait pour la ducheſſe du Maine, que cette princeſſe et ſa cour repréſentaient.

La ducheſſe de *Bourgogne* joue la comédie.

Ces occupations formaient l'eſprit, et animaient la ſociété. (*m*)

(*m*) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ſes mémoires que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confuſion et impoliteſſe?* On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon;* et la cour fut, en tout temps, le modèle de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orléans, alors ducheſſe de Chartres, la princeſſe de Conti, madame la Ducheſſe, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a

Aucun de ceux qui ont trop cenſuré *Louis XIV* ne peut diſconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski*, et des rois de Suède, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il ſoutint ſes malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait de grandes fautes; mais ceux qui le condamnent, l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à ſa place?

La ducheſſe de Bourgogne croiſſait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à ſa ſœur en Eſpagne, lui inſpirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que ſon fils; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par ſon eſprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang: elle touchait au trône: la France attendait, du duc de Bourgogne, un gouver-

preſque écrit qu'une ſatire. Il était mécontent du gouvernement il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe feſait un mérite de condamner la cour; et cette ſociété fit, d'un homme très-aimable, un hiſtorien quelquefois injuſte.

nement tel que les ſages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'auſtérité ſerait tempérée par les grâces de cette princeſſe, plus faites encore pour être ſenties que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de *Louis XIV* de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées, ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante; (*n*) et un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils, le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine ſa femme, leur fils aîné, le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de

Louis XIV voit mourir preſque toute ſa famille.

(*n*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon*, tome IV, dans un chapitre intitulé *Mademoiſelle Choin*, dit que *Monſeigneur* fut amoureux d'une de ſes propres ſœurs, et qu'il épouſa enſuite mademoiſelle *Choin*. Ces contes populaires ſont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-ſeulement contemporain, mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monſeigneur* eût épouſé mademoiſelle *Choin*. Renouveler ainſi, au bout de ſoixante ans, des bruits de ville, ſi vagues, ſi peu vraiſemblables, ſi décriés, ce n'eſt point écrire l'hiſtoire, c'eſt compiler au haſard des ſcandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, page 244, que madame la ducheſſe de Bourgogne dit au prince, ſon époux : *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troiſième tome de votre famille ?* Il fait parler *Louis XIV*, tous les princes, tous les miniſtres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ce mémoire qui ne ſoient remplies de ces menſonges hardis qui ſoulèvent tous les honnêtes gens.

leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après; et ſa fille, dans le même temps, paſſa du berceau au cercueil.

Ce temps de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu pluſieurs perſonnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du royaume.

Soupçons de poiſon, et calomnies.

Ces mêmes ſoupçons qu'on avait eus à la mort de *Madame* et à celle de *Marie-Louiſe*, reine d'Eſpagne, ſe réveillèrent avec une fureur ſingulière. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes royales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, ſa femme et ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents perſonnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, madame de *la Vrillière*, madame de *Liſtenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils

du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, *François*, deſtiné à être un jour empereur, et à relever la maiſon d'Autriche.

Cependant ce fut aſſez qu'un médecin, nommé *Boudin*, homme de plaiſir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : „ Nous n'entendons „ rien à de pareilles maladies : „ c'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainſi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve ſans réplique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits et quelques malheureuſes hiſtoires de *Louis XIV* éterniſeraient les ſoupçons, ſi des hommes inſtruits ne prenaient ſoin de les détruire. J'oſe dire que, frappé de tout temps de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur

publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son chimiſte, *Humbert*, court ſe rendre à la baſtille pour ſe conſtituer priſonnier: mais on n'avait point d'ordre de le recevoir; on le refuſe. Le prince (qui le croirait?) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence; ſa mère demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie; mais elle n'eſt point ſignée: et le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi déſeſpérée. Il fit que la mère du prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le monarque qui l'accordait, et ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (*o*)

(*o*) L'auteur de la vie du duc d'*Orléans* eſt le premier qui ait parlé de ces ſoupçons atroces: c'était un jéſuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince, pendant ſa régence, et qui ſe réfugia enſuite en Hollande ſous le nom de *la Hode*. Il était inſtruit de quelques faits publics. Il dit, tome I, page 112, que le prince ſi injuſtement ſoupçonné demanda à ſe conſtituer priſonnier; et ce fait eſt très-vrai. Ce jéſuite n'était pas à la portée de ſavoir comment M. de *Canillac* s'oppoſa à cette démarche trop injurieuſe à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte ſont fauſſes. *Reboulet*, qui l'a copié, dit d'aprés lui, page 143, tome VIII, que le dernier enfant du duc et de la ducheſſe de Bourgogne *fut ſauvé par du contre-poiſon de Veniſe*. Il n'y a point de contre-poiſon de Veniſe qu'on donne ainſi au haſard. La médecine ne connaît point

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

LOUIS XIV dévorait ſa douleur en public ; il ſe laiſſa voir à l'ordinaire ; mais en ſecret les reſſentimens de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulſions. Il éprouvait toutes ces pertes domeſtiques à la ſuite d'une guerre malheureuſe, avant qu'il fût aſſuré de la paix, et dans un temps où la misère déſolait le royaume. On ne le vit pas ſuccomber un moment à ſes afflictions.

d'antidotes généraux qui puiſſent guérir un mal dont on ne connaît point la ſource. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne ſont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'eſt une fauſſeté de peu de conſéquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie ; c'eſt une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'hiſtoire n'a été déshonorée par de plus abſurdes menſonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'aviſe d'imaginer que le duc et la ducheſſe de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite vérole ; il avance cette fauſſeté pour ſe donner un prétexte de parler de l'inoculation, qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainſi dans la même page il ſe trouve qu'il parle en 1753 de ce qui eſt arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de ſortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impoſtures ſur le gouvernement et ſur les citoyens, que c'eſt un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

Le reſte de ſa vie fut triſte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jéſuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eſt une choſe très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ſes maîtreſſes, ne lui pardonna pas ſon confeſſeur. Il perdit, les trois dernières années de ſa vie, dans l'eſprit de la plupart de ſes ſujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Le jéſuite *le Tellier* flétrit la fin de ce règne.

Privé de preſque tous ſes enfans, ſa tendreſſe qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouſe, ſes fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs deſcendans, au défaut des princes du ſang, par un édit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance, en 1714. Il tempérait ainſi, par la loi naturelle, la ſévérité des lois de convention qui privent les enfans, nés hors du mariage, de tous droits à la ſucceſſion paternelle. Les rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſur-tout pouvoir établir pour deux de ſes enfans ce qu'il avait fait paſſer au parlement, ſans oppoſition, pour les princes de la maiſon de Lorraine. Il égala enſuite le rang de ſes bâtards à celui des princes du ſang, en 1715. Le procès que les princes du ſang intentèrent depuis aux

princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes et pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV*. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du temps, du mérite et de la fortune.

Dernière maladie du roi.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguſte 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à ſe manifeſter. Le comte de *Stair*, ambaſſadeur d'Angleterre, paria, ſelon le génie de ſa nation, que le roi ne paſſerait pas le mois de ſeptembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la cour auprès de ſa perſonne. Un empyrique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, et l'empyrique aſſura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. „ Si le roi mange une ſeconde fois, „ dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus „ perſonne. „ Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes pour donner la régence abſolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laiſſée que très-limitée par ſon teſtament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conſeil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai*

conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance. (*a*) C'eſt qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du royaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe ; mais l'autorité partagée l'eſt encore davantage. Il crut qu'ayant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, et ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon père. (1)

D'ailleurs perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à madame de *Maintenon*: *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir*; et à ſes domeſtiques; *Pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquillement ſes ordres ſur beaucoup de choſes, et même ſur ſa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort meurt toujours avec courage. *Louis XIII*, dans ſa dernière maladie, avait mis en muſique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'eſprit avec lequel *Louis XIV* vit ſa

Il meurt avec courage, ſans oſtentation.

1 ſeptembre 1715.

(*a*) Les mémoires de madame de *Maintenon*, tome V, page 194, diſent que *Louis XIV* voulait faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une choſe auſſi extraordinaire et auſſi importante. Le duc du Maine eût été au-deſſus du duc d'Orléans : c'eût été tout bouleverſer : auſſi le fait eſt-il faux.

(1) Le maréchal de *Berwick* dit, dans ſes mémoires, qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princeſſe ayant félicité *Louis XIV* ſur la ſageſſe de ſon teſtament: *On a voulu abſolument que je le fiſſe*, répondit-il, *mais, dès que je ſerai mort, il n'en ſera ni plus ni moins.*

fin fut dépouillé de cette oſtentation répandue ſur toute ſa vie. Ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. Son ſucceſſeur a toujours conſervé écrites au chevet de ſon lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidèlement copiées :

Ses dernières paroles au dauphin.

„ Vous allez être bientôt roi d'un grand „ royaume. Ce que je vous recommande plus „ fortement, eſt de n'oublier jamais les obli- „ gations que vous avez à DIEU. Souvenez- „ vous que vous lui devez tout ce que vous „ êtes. Tâchez de conſerver la paix avec vos „ voiſins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez „ pas en cela, non plus que dans les trop „ grandes dépenſes que j'ai faites. Prenez „ conſeil en toutes choſes, et cherchez à con- „ naître le meilleur pour le ſuivre toujours. „ Soulagez vos peuples, le plus tôt que vous „ le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur „ de ne pouvoir faire moi-même, &c.

Ce diſcours eſt très-éloigné de la petiteſſe d'eſprit, qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté ſur lui des reliques, les dernières années de ſa vie. Ses ſentimens étaient grands, mais ſon confeſſeur, qui ne l'était pas, l'avait aſſujetti à ces

pratiques peu convenables, et aujourd'hui désusitées, pour l'assujettir plus pleinement à ses insinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faiblesse de porter, lui avaient été données par madame de *Maintenon*.

Quoique la vie et la mort de *Louis XIV* eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune, la querelle de la *Constitution* qui aigrissait les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse: *Mon fils, ressemblez à votre grand-père, et non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raison: *C'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV, on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII.* (*b*)

Moins regretté qu'il ne devait l'être.

(*b*) J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentimens des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite *le Tellier* était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa réputation.

Quoiqu'on lui ait reproché des petiteſſes, des duretés dans ſon zèle contre le janſéniſme, trop de hauteur avec les étrangers dans ſes ſuccès, de la faibleſſe pour pluſieurs femmes, de trop grandes ſévérités, dans des choſes perſonnelles, des guerres légèrement entrepriſes, l'embraſement du Palatinat, les perſécutions, contre les réformés; cependant ſes grandes qualités et ſes actions, miſes enfin dans la balance, l'ont emporté ſur ſes fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes, a mis le ſceau à ſa réputation; et malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, et ſans concevoir à ce nom, l'idée d'un ſiècle éternellement mémorable. Si l'on conſidère ce prince dans ſa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de ſa grandeur, mais affable; ne donnant point à ſa mère de part au gouvernement, mais rempliſſant avec elle tous les devoirs d'un fils, et obſervant avec ſon épouſe tous les dehors de la bienſéance; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, penſant juſte, parlant bien, et aimable avec dignité.

Sa conduite et ſes paroles.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier gentilhomme de la chambre et le

grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir ; *Qu'importe lequel de mes valets me serve ?* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il l'était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld*, au sujet de ses dettes : *Que ne parlez vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld* : „ Je vous fais mon compliment, comme votre ami, sur la charge „ de grand-maître de la garde-robe, que je „ vous donne comme votre roi. „ Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, *Rose*, écrivit cette lettre ; et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont *Charpentier*, de l'académie française, avait chargé les tableaux de *le Brun*, dans la galerie de Versailles : *l'incroyable passage du Rhin ; la*

Son bon goût.

merveilleuſe priſe de Valenciennes, *&c.* Le roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin diſaient davantage. *Charpentier* avait eu raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de ſa patrie ; la flatterie ſeule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend que, quand il réſolut d'abolir en France le calviniſme, il dit : ,, Mon ,, grand père aimait les huguenots, et ne les ,, craignait pas ; mon père ne les aimait point, ,, et les craignait ; moi, je ne les aime, ni ,, ne les crains. ,,

Ayant donné, en 1668, la place de premier préſident du parlement de Paris à M. de *Lamoignon*, alors miniſtre des requêtes, il lui dit : ,, Si j'avais connu un plus homme de ,, bien et un plus digne ſujet, je l'aurais ,, choiſi. ,, Il uſa à peu-près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles*, lorſqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'eſt qu'elles étaient vraies, et qu'elles inſpiraient la vertu.

Paroles mémorables.

On prétend qu'un prédicateur indiſcret le déſigna un jour à Verſailles : témérité qui n'eſt pas permiſe envers un particulier, encore moins envers un roi. On aſſure que *Louis XIV* ſe contenta de lui dire : *Mon père*, *j'aime bien*

à prendre ma part d'un ſermon, mais je n'aime pas qu'on me la faſſe. Que ce mot ait été dit ou non, il peut ſervir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en ſouverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut aſſurément faire mieux connaître ſon caractère que le mémoire ſuivant qu'on a tout entier écrit de ſa main. (*c*)

Ecrits de ſa main, où il rend compte de ſa conduite.

„ Les rois ſont ſouvent obligés à faire des „ choſes contre leur inclination, et qui „ bleſſent leur bon naturel. Ils doivent aimer „ à faire plaiſir, et il faut qu'ils châtient ſou- „ vent, et perdent des gens à qui naturelle- „ ment ils veulent du bien. L'intérêt de l'Etat „ doit marcher le premier. On doit forcer ſon „ inclination, et ne pas ſe mettre en état de „ ſe reprocher, dans quelque choſe d'impor- „ tance, qu'on pouvait faire mieux. Mais „ quelques intérêts particuliers, m'en ont „ empêché, et ont déterminé les vues que je „ devais avoir pour la grandeur, le bien et „ la puiſſance de l'Etat. Souvent il y a des

(*c*) Il eſt dépoſé à la bibliothèque du roi depuis quelques années.

» endroits qui ſont peine ; il y en a de déli-
» cats qu'il eſt difficile de démêler : on a des
» idées confuſes. Tant que cela eſt, on peut
» demeurer ſans ſe déterminer ; mais, dès
» que l'on ſe fixe l'eſprit à quelque choſe, et
» qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut
» prendre. C'eſt ce qui m'a fait réuſſir ſouvent
» dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que
» j'ai faites, et qui m'ont donné des peines
» infinies, ont été par complaiſance, et pour
» me laiſſer aller trop nonchalamment aux
» avis des autres. Rien n'eſt ſi dangereux que
» la faibleſſe, de quelque nature qu'elle ſoit.
» Pour commander aux autres, il faut s'éle-
» ver au-deſſus d'eux ; et après avoir entendu
» ce qui vient de tous les endroits, on ſe doit
» déterminer par le jugement qu'on doit faire
» ſans préoccupation, et penſant toujours à
» ne rien ordonner, ni exécuter, qui ſoit indigne
» de ſoi, du caractère qu'on porte, ni de la
» grandeur de l'Etat. Les princes qui ont de
» bonnes intentions et quelque connaiſſance
» de leurs affaires, ſoit par expérience, ſoit
» par étude et une grande application à ſe
» rendre capables, trouvent tant de diffé-
» rentes choſes par leſquelles ils ſe peuvent
» faire connaître, qu'ils doivent avoir un
» ſoin particulier, et une application univer-
» ſelle à tout. Il faut ſe garder contre ſoi-même,

» prendre garde à fon inclination, et être » toujours en garde contre fon naturel. Le » métier de roi eft grand, noble, flatteur, » quand on fe fent digne de bien s'acquitter » de toutes les chofes auxquelles il engage ; » mais il n'eft pas exempt de peines, de fatigues, » d'inquiétude. L'incertitude défefpère quel- » quefois ; et quand on a paffé un temps rai- » fonnable à examiner une affaire, il faut fe » déterminer, et prendre le parti qu'on croit » le meilleur. (*d*)

» Quand on a l'Etat en vue, on travaille » pour foi ; le bien de l'un fait la gloire de » l'autre : quand le premier eft heureux, » élevé et puiffant, celui qui en eft caufe en » eft glorieux, et par conféquent doit plus » goûter que fes fujets, par rapport à lui et à » eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans » la vie. Quand on s'eft mépris, il faut répa- » rer fa faute le plus tôt qu'il eft poffible, et

(*d*) L'abbé *Caftel de Saint-Pierre*, connu par plufieurs ouvrages finguliers, dans lefquels on trouve beaucoup de vues philofophiques et très-peu de praticables, a laiffé des *Annales politiques* depuis 1658 jufqu'à 1739. Il condamne févèrement en plufieurs endroits l'adminiftration de *Louis XIV*. Il ne veut pas fur-tout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* fignifie *parfait*, il eft sûr que ce titre ne lui convient pas : mais par les mémoires écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il avait d'auffi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de *Saint-Pierre*. Les mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne-foi groffière avec laquelle cet homme fe croit fait pour gouverner.

» que nulle confidération n'en empêche, pas
» même la bonté.

» En 1671, un homme mourut qui avait la
» charge de fecrétaire d'Etat, ayant le dépar-
» tement des étrangers. Il était homme capa-
» ble, mais non pas fans défauts: il ne laiffait
» pas de bien remplir ce pofte qui eft très-
» important.

» Je fus quelque temps à penfer à qui je
» ferais avoir cette charge; et après avoir bien
» examiné, je trouvai qu'un homme, qui
» avait long-temps fervi dans des ambaffades,
» était celui qui la remplirait le mieux. (*e*)

» Je lui fis mander de venir. Mon choix fut
» approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive
» pas toujours. Je le mis en poffeffion de cette
» charge à fon retour. Je ne le connaiffais
» que de réputation, et par les commiffions
» dont je l'avais chargé, et qu'il avait bien
» exécutées; mais l'emploi que je lui ai donné
» s'eft trouvé trop grand et trop étendu pour
» lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages
» que je pouvais avoir, et tout cela par com-
» plaifance et bonté. Enfin il a fallu que je
» lui ordonne de fe retirer, parce que tout
» ce qui paffait par lui, perdait de la grandeur
» et de la force qu'on doit avoir en exécutant
» les ordres d'un roi de France. Si j'avais pris

(*e*) M. de *Pompone*.

» le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité » les inconvéniens qui me ſont arrivés, et je » ne me reprocherais pas que ma complai- » ſance pour lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait » ce détail pour faire voir un exemple de ce » que j'ai dit ci-devant. »

Ce monument ſi précieux, et juſqu'à préſent inconnu, dépoſe à la poſtérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de ſon ame. On peut même dire qu'il ſe juge trop ſévèrement, qu'il n'avait nul reproche à ſe faire ſur M. de *Pompone*, puiſque les ſervices de ce miniſtre et ſa réputation avaient déterminé le choix du prince, confirmé par l'approbation univerſelle, et s'il ſe condamne ſur le choix de M. de *Pompone*, qui eut au moins le bonheur de ſervir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas ſe dire ſur M. de *Chamillart*, dont le miniſtère fut ſi infortuné, et condamné ſi univerſellement ?

Il avait écrit pluſieurs mémoires dans ce goût, ſoit pour ſe rendre compte à lui même, ſoit pour l'inſtruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aſpirer, s'il eût pu ſe former une philoſophie ſupérieur à la politique ordinaire et aux préjugés ; philoſophie que dans le cours de tant de ſiècles, on

voit pratiquée par ſi peu de ſouverains, et qu'il eſt bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puiſque tant d'hommes privés l'ignorent.

Conſeils à ſon petit-fils, roi d'Eſpagne.

Voici une partie des inſtructions qu'il donne à ſon petit-fils *Philippe V* partant pour l'Eſpagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien mieux l'ame qu'un diſcours étudié. On y voit le père et le roi.

„ Aimez les Eſpagnols et tous vos ſujets „ attachés à vos couronnes et à votre per- „ ſonne. Ne préférez pas ceux qui vous flatte- „ ront le plus; eſtimez ceux qui, pour le bien, „ haſarderont de vous déplaire. Ce ſont-là „ vos véritables amis.

„ Faites le bonheur de vos ſujets; et dans „ cette vue n'ayez de guerre que lorſque vous „ y ſerez forcé, et que vous en aurez bien „ conſidéré et bien peſé les raiſons dans votre „ conſeil.

„ Eſſayez de remettre vos finances; veillez „ aux Indes et à vos flottes; penſez aux com- „ merce; vivez dans une grande union avec „ la France; rien n'étant ſi bon pour nos deux „ puiſſances, que cette union, à laquelle rien „ ne pourra réſiſter. (*f*)

„ Si vous êtes contraint de faire la guerre, „ mettez-vous à la tête de vos armées.

(*f*) On voit qu'il ſe trompa dans cette conjecture.

» Songez à rétablir vos troupes par-tout, et » commencez par celles de Flandre.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre » plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle » qui vous donne des temps de liberté et de » divertissement.

» Il n'y en a guère de plus innocens, que la » chasse et le goût de quelque maison de cam- » pagne , pourvu que vous n'y fassiez pas trop » de dépense.

» Donnez une grande attention aux affaires » quand on vous en parle ; écoutez beaucoup » dans le commencement, sans rien décider.

» Quand vous aurez plus de connaissance, » souvenez-vous que c'est à vous à décider ; » mais quelque expérience que vous ayez , » écoutez toujours tous les avis , et tous les » raisonnemens de votre conseil , avant que » de faire cette décision.

» Faites tout ce qui vous sera possible pour » bien connaître les gens les plus importans , » afin de vous en servir à propos.

» Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs » soient toujours espagnols.

» Traitez bien tout le monde ; ne dites » jamais rien de fâcheux à personne ; mais » distinguez les gens de qualité et de mérite.

» Témoignez de la reconnaissance pour le » feu roi , et pour tous ceux qui ont été d'avis » de vous choisir pour lui succéder.

» Ayez une grande confiance au cardinal » *Porto-Carrero*, et lui marquez le gré que » vous lui ſavez de la conduite qu'il a tenue.

» Je crois que vous devez faire quelque » choſe de conſidérable pour l'ambaſſadeur » qui a été aſſez heureux pour vous demander, » et pour vous ſaluer le premier en qualité de » ſujet.

» N'oubliez pas *Bedmar* qui a du mérite, » et qui eſt capable de vous ſervir.

» Ayez une entière créance au duc d'*Harcourt*; il eſt habile homme, et honnête » homme, et ne vous donnera des conſeils » que par rapport à vous.

» Tenez tous les Français dans l'ordre.

» Traitez bien vos domeſtiques, mais ne » leur donnez pas trop de familiarité, et » encore moins de créance. Servez-vous d'eux » tant qu'ils ſeront ſages : renvoyez-les à la » moindre faute qu'ils feront, et ne les ſoutenez jamais contre les Eſpagnols.

» N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous » diſpenſer. Faites en ſorte qu'elle quitte » Madrid, et qu'elle ne ſorte pas d'Eſpagne. » En quelque lieu qu'elle ſoit, obſervez ſa » conduite, et empêchez qu'elle ne ſe mêle » d'aucune affaire. Ayez pour ſuſpects ceux » qui auront trop de commerce avec elle.

» Aimez

„ Aimez toujours vos parens. Souvenez-
„ vous de la peine qu'ils ont eue à vous
„ quitter. Confervez un grand commerce avec
„ eux dans les grandes chofes et dans les peti-
„ tes. Demandez-nous ce que vous auriez
„ befoin ou envie d'avoir qui ne fe trouve pas
„ chez vous; nous en uferons de même avec
„ vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes français,
„ et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez
„ affuré la fucceffion d'Efpagne par des enfans,
„ vifitez vos royaumes, allez à Naples et en
„ Sicile, paffez à Milan, et venez en Flan-
„ dre; (*g*) ce fera une occafion de nous revoir:
„ en attendant vifitez la Catalogne, l'Aragon
„ et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire
„ pour Ceuta.

„ Jetez quelque argent au peuple quand
„ vous ferez en Efpagne, et fur-tout en entrant
„ à Madrid.

„ Ne paraiffez pas choqué des figures extra-
„ ordinaires que vous trouverez. Ne vous en
„ moquez point. Chaque pays a fes manières

(*g*) Cela feul peut fervir à confondre tant d'hiftoriens qui, fur la foi des mémoires infidèles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, (figné par *Philippe V* avant fon départ) par lequel traité ce prince cédait à fon grand-père la Flandre et le Milanais.

» particulières ; et vous ſerez bientôt accou-
» tumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus
» ſurprenant.

» Evitez, autant que vous pourrez, de faire
» des grâces à ceux qui donnent de l'argent
» pour les obtenir. Donnez à propos et libé-
» ralement ; et ne recevez guère de préſens,
» à moins que ce ne ſoit des bagatelles. Si
» quelquefois vous ne pouvez éviter d'en rece-
» voir, faites-en de plus conſidérables à ceux
» qui vous en auront donné, après avoir laiſſé
» paſſer quelques jours.

» Ayez une caſſette pour mettre ce que vous
» aurez de particulier, dont vous aurez ſeul
» la clef.

» Je finis par un des plus importans avis
» que je puiſſe vous donner. Ne vous laiſſez
» pas gouverner. Soyez le maître ; n'ayez
» jamais de favori ni de premier miniſtre. (2)
» Ecoutez, conſultez votre conſeil, mais
» décidez. DIEU, qui vous a fait roi, vous
» donnera les lumières qui vous ſont néceſſai-
» res, tant que vous aurez de bonnes inten-
» tions. » (*h*)

(2) *Philippe V* était trop jeune et trop peu inſtruit pour ſe paſſer de premier miniſtre ; et en général l'unité de vues, de principes, ſi néceſſaire dans un bon gouvernement, doit obliger tout prince qui ne gouverne point réellement par lui-même, à mettre un ſeul homme à la tête de toutes les affaires.

(*h*) Le roi d'Eſpagne profita de ces conſeils : c'était un prince vertueux.

Louis XIV avait dans l'efprit plus de juftefle et de dignité que de faillies ; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dife des chofes mémorables, mais qu'il en fafle. Ce qui eft néceffaire à tout homme en place, c'eft de ne laiffer fortir perfonne mécontent de fa préfence, et de fe rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des chofes qui plaifent. Il s'en était fait une heureufe habitude. C'était entre lui et fa cour un commerce continuel de tout ce que la majefté peut avoir de grâces, fans jamais fe dégrader, et de tout ce que l'empreffement de fervir et de plaire peut avoir de fineffe, fans l'air de la baffeffe. Il était, fur-tout avec les femmes, d'une attention et d'une politeffe qui augmentait encore Sa politeffe.

L'auteur des mémoires de *Maintenon*, tome V, pages 200 et fuiv. l'accufe d'avoir fait un *fouper fcandaleux avec la princeffe des Urfins*, *le lendemain de la mort de fa première femme*, et d'avoir voulu époufer cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie de la Trimouille*, princeffe *des Urfins*, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de foixante ans, et que c'était cinquante-cinq ans après fon premier mariage, et quarante après le fecond. Ces contes populaires, qui ne méritent que l'oubli, deviennent des calomnies puniffables quand on les imprime, et qu'on veut flétrir les noms les plus refpectés fans rapporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V eft un des princes les plus chaftes dont l'hiftoire ait fait mention. Cette chafteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales caufes de la mélancolie qui s'empara de lui dès les premières années de fon règne, et qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps confidérables.

celle de ſes courtiſans ; et il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation , et qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la ducheſſe de Bourgogne encore fort jeune, voyant à ſouper un officier qui était très-laid , plaiſanta beaucoup et très-haut ſur ſa laideur. „Je le trouve , Madame, „ dit le roi encore plus haut, un des plus „ beaux hommes de mon royaume ; car c'eſt „ un des plus braves. „

Un officier général, homme un peu bruſque, et qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV* , avait perdu un bras dans une action , et ſe plaignait au roi qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : „Je voudrais avoir „ perdu auſſi l'autre , dit-il , et ne plus ſervir „ votre majeſté. „ *J'en ſerais bien fâché pour vous et pour moi* , lui répondit le roi : et ce diſcours fut ſuivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables , qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince , qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles et de ſi funeſtes.

Amuſemens. Il ſe plaiſait et ſe connaiſſait à ces choſes ingénieuſes , aux impromptus , aux chanſons

agréables ; et quelquefois même il fesait sur le champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter ;
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agrémens de l'esprit fesaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi-bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sagesse, circonspection et bonté.

Sa lettre à l'archevêque de Reims, au sujet du marquis de *Barbesieux*, quoiqu'écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de

fecrétaire d'Etat de la guerre, qu'avait eue le marquis de *Louvois*, fon père. Bientôt mécontent de la conduite de fon nouveau fecrétaire d'Etat, il veut le corriger fans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adreffe à fon oncle, l'archevêque de Reims ; il le prie d'avertir fon neveu. C'eft un maître inftruit de tout, c'eft un père qui parle.

„ Je fais, dit-il, ce que je dois à la mémoire „ de M. de *Louvois*; (*i*) mais fi votre neveu ne „ change de conduite, je ferai forcé de prendre un parti. J'en ferai fâché ; mais il en „ faudra prendre un. Il a des talens ; mais il „ n'en fait pas un bon ufage. Il donne trop „ fouvent à fouper aux princes au lieu de „ travailler ; il néglige les affaires pour fes „ plaifirs ; il fait attendre trop long-temps les „ officiers dans fon antichambre : il leur parle „ avec hauteur, et quelquefois avec dureté. „

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par fes miniftres, comme on l'a cru, et qu'il favait gouverner fes miniftres.

(*i*) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle*, qui ofe dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoifonnât.

Au refte, cette lettre doit être encore parmi les manufcrits laiffés par M. le garde des fceaux, *Chauvelin*.

Il aimait les louanges; et il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorſque notre académie, qui lui rendait toujours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle eſt de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* Le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de *Quinault;* mais c'était dans les beaux jours de ſa gloire, dans le temps où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. *Virgile* et *Horace* par reconnaiſſance, et *Ovide* par une indigne faibleſſe, prodiguèrent à *Auguſte* des éloges plus forts, et, ſi on ſonge aux proſcriptions, bien moins mérités. Amour des louanges, mais envie de les mériter.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtiſans: Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui; jamais ce miniſtre ne lui eût pardonné; c'eſt pourtant ce que *Deſpréaux* dit tout haut du roi dans une diſpute qui s'éleva ſur quelques vers que le roi trouvait bons, et que *Deſpréaux* condamnait. *Il a raiſon*, dit le roi; *il s'y connaît mieux que moi.*

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaiſirs qui ſe font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Verſailles dans ſon appartement. On

Indulgence.

l'appelait communément *Villiers-Vendôme*. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV*, en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non, répondit *Villiers*. Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peut être, repartit *Villiers*, chacun a son avis. Le roi en riant, répondit : on ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de *Grammont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause ?

Le duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle

par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'eſt parce que votre majeſté les a condamnés*, *qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Galanteries ſingulières.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand, au bout du canal de Fontainebleau, déplaiſait au roi, prit le moment d'une promenade, et tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

Le maréchal de *la Feuillade* lui érige une ſtatue.

On a accuſé *Louis XIV* d'un orgueil inſupportable, parce que la baſe de ſa ſtatue, à la place des Victoires, eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame et de la reconnaiſſance du premier maréchal de *la Feuillade* pour ſon ſouverain. Il y dépenſa cinq cents mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on

a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves ; mais ils figurent des vices domptés, aussi-bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'hérésie détruite ; les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue ; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois. Il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément *Henri IV* et de *Louis XIII*, à Paris ; on en voit à Livourne sous la statue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna assurément aucune nation ; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injustement *Louis XIV* responsable de cet usage. L'inscription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme si ce mot signifiait autre chose que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de *Viviani*, à sa maison de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maison donnée par un Dieu*, serait

bien plus idolâtre : elle n'eſt pourtant qu'une allufion au furnom de *Dieu-donné*, et au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la place de Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Les inſcriptions latines, qui rempliſſent les quatre faces de la baſe, ſont des flatteries plus groſſières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien ſolennellement cette adulation, au lit de la mort, par des paroles dont on ſe ſouviendra plus long-temps que de ces inſcriptions ignorées de lui, et qui ne ſont que l'ouvrage de la baſſeſſe de quelques gens de lettres.

Le roi avait deſtiné les bâtimens de cette place pour ſa bibliothèque publique. La place était plus vaſte; elle avait d'abord trois faces qui étaient celles d'un palais immenſe, dont les murs étaient déjà élevés, lorſque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine et l'obéliſque que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les deſſins; ainſi le beau portail de Saint-Gervais eſt demeuré offuſqué; et la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation désirait que *Louis XIV* eût préféré son louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de *Créqui* appelait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince, qui, ayant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encore simple et modeste, serait le premier des rois, et *Louis XIV* le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens : car de toutes ses guerres, la plus juste et la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre *Monseigneur*, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle attachée à madame de *Montespan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé de *de la Queuë*.

On ſoupçonna, avec beaucoup de vraiſemblance, une religieuſe de l'abbâye de Moret, d'être ſa fille. Elle était extrêmement baſanée, et d'ailleurs lui reſſemblait. (*k*) Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance lui donnait un orgueil dont ſes ſupérieures ſe plaignirent. Madame de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; et voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. „ Madame, lui dit cette perſonne, la peine „ que prend une dame de votre élévation, „ de venir exprès ici me dire que je ne ſuis „ pas fille du roi, me perſuade que je le ſuis.„ Le couvent de Moret ſe ſouvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe : mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

(*k*) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin*, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Juſtice. Commerce. Police. Lois. Diſcipline militaire. Marine, &c.

On doit cette juſtice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur ſiècle, de regarder le point dont ils ſont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La poſtérité leur doit une éternelle reconnaiſſance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils ſont ſurpaſſés. Cette juſte gloire eſt leur unique récompenſe. Il eſt certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon royaume, embellir ſa cour, et perfectionner les arts.

Son aſſiduité au travail.

Non-ſeulement il s'impoſa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ſes miniſtres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui préſenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtillés; ils furent dans la ſuite renvoyés aux bureaux des miniſtres. Les projets étaient examinés dans le conſeil, quand ils méritaient de l'être: et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à

discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail ; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main : et il n'y en eut aucune écrite en son nom, qu'il ne se fît lire.

Finances. Libéralités au peuple.

A peine *Colbert*, après la chute de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 jusqu'en 1656, et surtout trois millions de tailles. (1) On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de *Choisi* paraît, ou bien mal instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises, et augmentée par le bon ordre.

Hôpitaux

Les soins du premier président de *Bellièvre*, aidés des libéralités de la duchesse d'*Aiguillon*,

(1) Ces arrérages des tailles n'étaient dus que par des gens qu'il était impossible de faire payer. Si le retranchement de 500000 écus de droits ne fut pas remplacé sur le champ par un autre impôt, ce qui est très-douteux, il ne tarda point à l'être.

de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins. Les grands chemins jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux. (2)

Commerce. Le génie de *Colbert* se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, fesaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais sur-tout changeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une imposition, nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers; et il donna aux

(2) La véritable beauté des grands chemins consiste, non dans leur largeur, qui nuit à l'agriculture, mais dans leur solidité, et sur-tout dans l'art de les diriger à travers les montagnes, en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'est perfectionné de nos jours, sur-tout dans les pays où la corvée a été abolie.

Français

Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi ; et le roi y préſidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marſeille furent déclarés francs ; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, et celui du Nord à Dunkerque. Ports.

On forma une compagnie des Indes occidentales, en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie timide, ignorante et reſſerrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne feſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpèces qu'on n'en retire, et que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpèces viennent du Pérou et du Mexique ; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix ; et il reſte plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en abſorbent. Compagnies.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cents mille livres; les financiers deux millions; le corps des marchands, six cents cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéri, en 1694, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des secousses singulières, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume. (3) Le roi forma encore une compagnie du Nord, en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge

(3) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce désavantageux qu'elle n'avait pu soutenir qu'aux dépens du trésor public. Toute compagnie, même lorsqu'elle est florissante, dépense plus en frais de commerce que les particuliers, et rend les denrées, dont elle a le privilége, plus chères que si le commerce était resté libre.

pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (4)

Encouragemens dans le commerce maritime.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choisi* ait censuré ces établissemens, dans ses

(4) Les sommes employées à payer les primes sont levées sur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime est d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce ; il peut donc se contenter d'un moindre profit. Ainsi l'effet de ces primes est d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur, ou de les diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorsqu'elles ont lieu seulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet est donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, et de le diminuer au lieu de la vente. Ainsi, proposer une prime d'exportation, c'est forcer tous les citoyens à payer pour que les consommateurs d'une denrée l'achètent plus cher, et que ceux qui la récoltent la vendent aussi plus cher.

Proposer une prime d'importation, c'est forcer tous les citoyens à payer pour que ceux qui ont besoin de certaines denrées puissent les acheter à meilleur marché.

L'établissement de ces primes ne peut donc être ni juste ni utile que pour des temps très-courts et dans des circonstances particulières. Si elles sont perpétuelles et générales, elles ne servent qu'à rompre l'équilibre qui, dans l'état de liberté, s'établit naturellement entre les productions et les besoins de chaque espèce.

mémoires qu'il faut lire avec défiance. (*a*) Nous ſentons aujourd'hui tout ce que le miniſtre *Colbert* fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le ſentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui ſut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la ſuppreſſion de quelques rentes ſur l'hôtel-de-ville acquiſes à vil prix, depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués ſous le précédent miniſtère, qu'on ne fut ſenſible au bien général qu'il feſait. (5) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de perſonnes portaient leurs vues ſur l'avantage public. On ſait combien l'intérêt particulier faſcine les yeux, et retrécit l'eſprit ; je ne dis pas ſeulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponſe groſſière d'un marchand, nommé

Injuſtice envers *Colbert.*

(*a*) L'abbé *Caſtel de Saint-Pierre* s'exprime ainſi, page 105 de ſon manuſcrit intitulé, Annales politiques : *Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de ſoin des ſciences curieuſes et des beaux arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais *Colbert* fut ſi loin de négliger le commerce maritime, que ce fut lui ſeul qui l'établit : jamais miniſtre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'eſt contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'auguſte 1756.

(5) Nous ne pouvons diſſimuler ici que ces plaintes étaient juſtes. Le retranchement des rentes était une banqueroute ; et toute banqueroute eſt un véritable crime, lorſqu'une néceſſité abſolue n'y contraint point. La morale des Etats n'eſt pas différente de celle des particuliers ; et jamais un homme qui fraude ſes créanciers ne ſera digne d'eſtime, quelque bienfeſant qu'il paraiſſe dans le reſte de ſa conduite.

Hazon, qui, conſulté par ce miniſtre, lui dit: *Vous avez trouvez la voiture renverſée d'un côté, et vous l'avez renverſée de l'autre*, était encore citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe ; et cette anecdote ſe retrouve dans *Moréri.* (6) Il a fallu que l'eſprit philoſophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une juſtice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne ſavait que ménager ; l'autre ſavait faire de

(6) Un autre négociant, conſulté par lui ſur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laiſſer faire*, et *laiſſer paſſer;* et il avait raiſon. *Colbert* fit préciſément le contraire ; il multiplia les droits de toute eſpèce, prodigua les règlemens en tout genre. Quelques artiſtes inſtruits lui ayant donné des mémoires ſur la méthode de fabriquer différentes eſpèces de tiſſus, ſur l'art de la teinture, &c. il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la deſcription des procédés uſités dans les meilleures manufactures ; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner ſans ceſſe leurs procédés ; comme ſi le génie d'invention pouvait attendre pour agir la permiſſion du légiſlateur ; comme ſi les produits des manufactures ne devaient pas changer, ſuivant les différentes modes de ſe vêtir, de ſe meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des règlemens établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la ſoie, du fil qu'on devait employer ; et on a long-temps appelé ces règlemens ridicules et tyranniques, une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de ſon temps, et même long-temps après lui ; mais ces condamnations rigoureuſes, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excuſées.

grands établiſſemens. *Sulli*, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et ſévère ; et il fallut que *Colbert* trouvât des reſſources promptes et immenſes pour la guerre de 1667, et pour celle de 1672. *Henri IV* ſecondait l'économie de *Sulli :* les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le ſyſtême de *Colbert.*

Cependant preſque tout fut réparé, ou créé de ſon temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi et des particuliers, fut la preuve ſenſible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France, et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans ; et tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute ſa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ſes enfans, qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais ſans atteinte.

Manufactures.

Depuis l'an 1663 juſqu'en 1672, chaque année de ce miniſtère fut marquée par l'établiſſement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre les gratifica-

tions confidérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de foie perfectionnées produifirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là ; et non-feulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-deffous de l'achat des foies néceffaires; mais la culture des muriers mit les fabriquans en état de fe paffer des foies étrangères pour la trame des étoffes.

Gobelins, Savonnerie, glaces, &c.

On commença, dès 1666, à faire d'auffi belles glaces qu'à Venife, qui en avait toujours fourni toute l'Europe ; et bientôt on en fit, dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perfe furent furpaffés à la Savonnerie. Les tapifferies de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vafte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers ; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou fur leurs propres deffins, ou fur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'eft dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, efpèce de mofaïque admirable : et l'art de la marqueterie fut pouffé à fa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapifferies aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut fix cents

ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit préfent de foixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles ; on fit venir trente principales ouvrières de Venife, et deux cents de Flandre ; et on leur donna trente-fix mille livres pour les encourager.

Sédan, Aubuffon, &c. &c.

Les fabriques de draps de Sédan, celles des tapifferies d'Aubuffon, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la foie fe mêle avec l'or et l'argent, fe fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une induftrie nouvelle.

On fait que le miniftre acheta, en Angleterre, le fecret de cette machine ingénieufe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calviniftes, qui avaient le fecret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent, en 1686, ce fecret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans fon royaume, et il en fefait des préfens.

Paris embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eft aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté,

clarté, ni sureté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sureté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après; et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle; aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite; et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie. Police.

On doit observer ici que M. d'*Argenson* ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne

chevalerie, qui eût exercé la magiſtrature. La France eſt preſque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne nobleſſe ait pris ſouvent le parti de la robe. Preſque tous les autres Etats, par un reſte de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profeſſion. (7)

Bâtimens. Le roi ne ceſſa de bâtir au louvre, à Saint-Germain, à Verſailles, depuis 1661. Les particuliers, à ſon exemple, élevèrent dans Paris mille édifices ſuperbes et commodes. Le nombre s'en eſt accru tellement que, depuis les environs du Palais royal et ceux de Saint-Sulpice, il ſe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort ſupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carroſſes ornés de glaces, et ſuſpendus par des reſſorts ; de ſorte qu'un citoyen de Paris ſe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet uſage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe ; et, devenu commun, il n'eſt plus un luxe.

(7) Cette aſſertion a beſoin d'être expliquée. M. de *Voltaire* n'ignorait pas que dans les républiques ariſtocratiques, comme Veniſe, comme la Pologne, le droit d'exercer les magiſtratures ſupérieures eſt un de ceux de la nobleſſe ; qu'en Angleterre les pairs ſont de vrais magiſtrats, et y forment ſeuls la nobleſſe. Il ne veut parler que des monarchies qui ſe ſont élevées ſur les débris du gouvernement féodal ; et ſon obſervation eſt vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la fculpture ; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur général *Colbert* eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui eft proprement le miniftère des arts, (*b*) il s'appliqua

(*b*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans fes *Annales politiques*, page 104 de fon manufcrit, dit que *ces chofes prouvent le nombre des fainéans; leur goût pour la fainéantife, qui fuffit à entretenir et à nourrir d'autres efpèces de fainéans; que c'eft préfentement ce qu'eft la nation italienne où ces arts font portés à une haute perfection; ils font gueux, fainéans, pareffeux, vains, occupés de niaiferies*, &c.

Ces réflexions groffières, et écrites groffièrement, n'en font pas plus juftes. Lorfque les Italiens réuffirent le plus dans ces arts, c'était fous les *Médicis*, pendant que Venife était la plus guerrière et la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produifit de grands hommes de guerre, et des artiftes illuftres en tout genre ; et c'eft de même dans les années floriffantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'eft trompé dans beaucoup de chofes, et a fait regretter que la raifon n'ait pas fecondé en lui de bonnes intentions.

N. B. Cette différence d'opinion, entre les deux hommes des temps modernes qui ont confacré leur vie entière à plaider la caufe de l'humanité avec le plus de conftance et le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics eft une fuite de l'induftrie et de la richeffe d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, fi tous les impôts onéreux font fupprimés, fi le revenu public n'eft en quelque forte que le fuperflu de la richeffe publique, alors cette magnificence n'a rien qui bleffe la juftice. Elle peut même devenir avantageufe, parce qu'elle peut fervir, foit à former des ouvriers utiles à la fociété, foit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une efpece de travail, dans le temps où, par des circonftances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adouciffent les mœurs, fervent à donner des charmes à la raifon, à infpirer le goût de l'inftruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des

à feconder les projets de fon maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. *François Manfard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choifi pour conftruire les vaftes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger fans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenfes, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célèbre par la colonade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la ftatue équeftre de *Conftantin*, et

Munificence envers *Bernini*.

meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames, de rendre les mœurs moins féroces ou moins groffières, de répandre des principes utiles.

Mais furcharger le peuple d'impôts, pour étonner les étrangers par une vaine magnificence ; obérer le tréfor public, pour embellir des jardins ; bâtir des théâtres, lorfqu'on manque de fontaines ; élever des palais, lorfqu'on n'a point de fonds pour creufer des canaux néceffaires à l'abondance publique, ce n'eft point protéger les arts, c'eft facrifier un peuple entier à la vanité d'un feul homme.

Offrir un afile à ceux qui ont verfé leur fang pour leur patrie ; élever, aux dépens du public, les enfans de ceux qui ont fervi leur pays, c'eft remplir un devoir de reconnaiffance, c'eft acquitter une dette facrée pour la nation même : qui pourrait blâmer de tels établiffemens ? Mais fi l'on y déploie une magnificence inutile, fi l'on emploie à fecourir cent familles ce qui en eût foulagé deux cents, fi ce qu'on facrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépenfé en bienfefance, alors ces mêmes établiffemens méritent une jufte critique. C'eft fur-tout en ce point que l'amour de la juftice l'emporte fur l'amour de la gloire. L'un et l'autre infpirent également le bien : mais l'amour de la juftice apprend feul à le bien faire. Ainfi M. de *Voltaire* et l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raifon ; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de *Louis XIV* envers le *Bernin* fut encore plus grande que la magnificence de *François I* pour *Raphaël*. Le *Bernin*, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais, quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monumens d'architecture qui soient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce dessin, exécuté par *Louis de Vau* et *Dorbay*. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on est redevable à ce *Perrault*, que *Boileau* osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures

Perrault fait mieux que *Bernini*.

au ſeul château de Maiſons, qu'avait bâti *François Manſard* à ſi peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, et ne mérita pas ſes récompenſes : il donna ſeulement des deſſins qui ne furent pas exécutés.

Fondations. Le roi, en feſant bâtir ce louvre, dont l'achèvement eſt tant déſiré, en feſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, et en feſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'obſervatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur et par ſes difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint les deux mers, et qui tombe dans le port de Cette, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1663, et on le continua ſans interruption juſqu'en 1684. La fondation des invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établiſſement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. (*c*) Quatre mille ſoldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe, et des ſecours pour leurs bleſſures

(*c*) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établiſſement que preſque toutes les nations ont imité.

et pour leurs besoins, deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV*. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentils-hommes ; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, et sur-tout le conseiller d'Etat *Pussort*. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; ensuite le code des eaux et forêts ; puis des statuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la marine : tout cela suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies ; espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (8) Lois.

(8) Tous ces codes sont des monumens de l'ignorance où la France, et toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées sur les objets qui intéressent le plus

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des lois principales ; il en poſſédait l'eſprit et ſavait ou les ſoutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non-ſeulement dans le conſeil des ſecrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conſeil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Beaux jugemens rendus par *Louis XIV*.

Dans le premier, en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un perſan, nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration et ſa reconnaiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur perſan, *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé

les hommes. *Puſſort*, loué par *Deſpréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert*, et d'avoir montré autant de barbarie que de baſſeſſe dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel eſt une preuve du mépris que des hommes, qui ſe croient au-deſſus des lois, oſent quelquefois montrer pour le peuple ; le code noir n'a ſervi qu'à montrer que les gens de loi, conſultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

instruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les parlemens mêmes, et par l'Eglise; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis *Henri IV*, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII*. (9)

Duel aboli.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque

(9) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la société ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'usage d'appeler des seconds. Ses lois n'ont pas empêché que, de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuse un appel, ou qui souffre une injure, ne soit déshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni osé, ni voulu forcer un régiment à conserver un officier qui eût obéi à ses édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférait la mort à l'infamie est une loi également absurde et barbare, digne en un mot de la superstition qui l'avait inspirée.

régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; règlement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (*d*) qui inſtitua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maiſon du roi eſt formée ſur le pied où ils ſont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mouſquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Règlemens militaires.

Sous lui plus de connétable ; et après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel général de l'infanterie ; ils étaient trop maîtres ; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de *Grammont*, ſimple meſtre-de-camp des gardes françaiſes ſous le duc d'*Epernon*, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il inſtallait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une pique, et enſuite un eſponton, quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi, qui eſt de ſa création ; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment

(*d*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſes *Annales*, ne parle que de cette inſtitution de brigadiers, et oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la diſcipline militaire.

d'infanterie ; il en donna deux aux gardes françaiſes ; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras, en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant ; et ils furent d'une grande reſſource pour remonter la cavalerie. Reſſource importante, depuis trop négligée. (10)

L'uſage de la baïonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combatiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice ; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui lui eſt due toute entière. Il en fonda Artillerie.

(10) Pour qu'un pays produiſe des chevaux, il faut que les propriétaires de terres, ou les cultivateurs qui les repréſentent, trouvent du profit à en élever ; il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exige ce commerce. Il eſt aiſé de voir que des haras régis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant ; et que les règlemens pour les étalons diſtribués dans les provinces n'étaient, comme tant d'autres, qu'un impôt déguiſé ſous la forme d'un établiſſement de police.

des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siége. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houssards : avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régimens de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes. (11)

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières :

(11) Ces milices étaient tirées au sort; ainsi on forçait des hommes à s'exposer malgré eux aux dangers de la guerre, sans leur permettre de racheter leur service personnel par de l'argent; sans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fussent écoutés; sans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait; car un homme, qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ses travaux, par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la désolation dans les villages, fesaient abandonner tous les travaux, excitaient entre ceux qui cherchaient à se dérober au sort, et ceux qui voulaient les contraindre à le subir, des haines durables, et souvent des querelles sanglantes. Ce fardeau tombait principalement sur les habitans des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les missent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce spectacle, également horrible et déchirant, eût une fois frappé ses regards, il n'eût pu se résoudre à citer avec éloge cet établissement de *Louis XIV*.

ils y apprenaient les mathématiques, le deſſin et tous les exercices, et feſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe trop difficile à diſcipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les règlemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui, l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de *Vauban* et ſes élèves, qui ſurpaſsèrent le comte de *Pagan*. Il conſtruiſit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour ſoutenir la diſcipline militaire, il créa des inſpecteurs généraux, enſuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; et on voyait par leur rapport, ſi les commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il inſtitua l'ordre de Saint-Louis, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'être bien ſervi. Ordre de Saint-Louis.

C'eſt par de tels ſoins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre et la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'auſſi conſidérables ; mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; et il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il aſſembla à Compiègne ſoixante et dix mille hommes, en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'inſtruction de ſes trois petits-fils. Le luxe fit une fête ſomptueuſe de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes et bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal *Mazarin* avait laiſſés pourrir dans les ports ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède; et, dès la troiſième année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri, ſur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort* purge les mers de pirates, dès l'an 1665 ; et, deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce n'eſt-là qu'un commencement ; mais tandis qu'on fait de nouveaux règlemens et de nouveaux efforts, il ſent déjà

toute ſa force. Il ne veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conſeil du roi *Charles II* inſiſte ſur ce droit que la force, l'induſtrie et le temps avaient donné aux Anglais; *Louis XIV* écrit au comte d'*Eſtrade*, ſon ambaſſadeur : „ Le roi d'Angleterre et ſon „ chancelier peuvent voir quelles ſont mes „ forces ; mais ils ne voient pas mon cœur. „ Tout ne m'eſt rien à l'égard de l'honneur. „

Hauteur de *Louis XIV* avec l'Angleterre.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoutenir; et en effet, l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations ſur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoutient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux amiraux eſpagnols devant le ſien, en vertu de cette préſéance ſolennelle accordée en 1662.

Nouveaux ports.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort, à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt ſoixante mille d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont établis

Marine. dans les ports, pour donner aux vaiſſeaux la forme la plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce. Dans l'année 1672, on a ſoixante vaiſſeaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681, il ſe trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alléges; et trente galères ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent ſoixante-ſix mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta, les années ſuivantes, dans ce ſervice mille gentilshommes ou enfans de famille, feſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre: ce ſont les gardes-marines; ils étaient ſur mer ce que les cadets étaient ſur terre. On les avait inſtitués, en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où ſont ſortis les meilleurs officiers de vaiſſeaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; et c'eſt une preuve combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Etrée* fut le premier maréchal,

en

en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer, dans tous les genres, cette émulation fans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaifes livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jufqu'à la journée de la Hogue, en 1692, lorfque le comte de *Tourville*, fuivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiffeaux anglais et hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaiffeaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laiffer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes fe foutinrent toujours dans la guerre de la fucceffion. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis, dans le loifir d'une heureufe paix, feul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales fervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languiffantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point efpéré jufqu'alors ; car, depuis 1635 jufqu'à 1665, ces établiffemens avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne; bientôt après une autre à Madagafcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort Colonies.

et le malheur qu'avait eus ſi long-temps la France de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce ſeul coup d'œil, quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat : changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſecondèrent à l'envi. On leur doit, ſans doute, tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'euſſent point été encouragés; et tout cela de concert, et en même temps avec perſévérance, et ſous différens miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un ſeigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorſque, vers l'an 1698, il ordonna, pour

l'inſtruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, et un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'euſſent pas la capacité et l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiècle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan, en n'aſſujettiſſant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à déſirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaiſes terres, de tout le clergé régulier et ſéculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Mémoires de tous les intendans pour l'inſtruction du dauphin, duc de Bourgogne.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y ſont peu approfondies et peu exactes; il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, et qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main, et embraſſer

d'un coup d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins et les ressources. Le projet était excellent; et une exécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Ce que fit *Louis XIV*, et ce qui restait à faire.

Voilà, en général, ce que *Louis XIV* fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, et ce qu'il est de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Rysvick, commença la ruine de ce grand commerce que son ministre *Colbert* avait établi; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du pont royal, et serait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore comme des reſtes du gouvernement féodal qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la nobleſſe, du clergé, des magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens; mais il eſt à ſouhaiter, ſans doute, que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui eſt juſte ou vrai dans la Champagne ne ſoit pas réputé faux ou injuſte en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, à laquelle le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque

toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. (*e*) Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes et ſes pertes, eſt encore un des plus floriſſans de la terre, parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* ſubſiſte, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en peſant les vertus et les faibleſſes de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt : *A Louis le grand après ſa mort.* Dom *Uſtariz*, homme d'Etat, qui a écrit ſur les finances et le commerce d'Eſpagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changemens heureux dans la nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement et dans tous les ordres de l'Etat, en produiſirent néceſſairement un très-grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur et de rebellion, qui poſſédait les citoyens depuis le temps de *François II*, devint

(*e*) Voyez le chapitre du calviniſme.

une émulation de ſervir le prince. Les ſeigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner, chacun ſongea à ne mériter de grâces que celles du ſouverain ; et l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt-là ce qui délivra la cour des factions et des conſpirations qui avaient troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de *Louis XIV* qu'une ſeule conſpiration, en 1674, imaginée par *la Truaumont*, gentilhomme normand, perdu de débauches et de dettes ; et embraſſée par un homme de la maiſon de *Rohan*, grand veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en ſortant de ſon audience, il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de *Caumartin*, et ſe jetant ſur un lit de repos : Il faudra, dit-il, que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère paſſagère : mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des deſſeins dangereux. Les temps de la fronde ſont paſſés, lui dit-il ; croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne ſerez regretté

de perſonne. Le chevalier ne le crut pas; il ſe jeta à corps perdu dans la conſpiration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truaumont*, qui, ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe, la marquiſe de *Villiers*. Leur but et leur eſpérance n'étaient pas, et ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé et inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, juſqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire d'une nation juſque-là turbulente, un peuple paiſible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent ſans faire tort au courage. (12)

(12) C'eſt ici la véritable cauſe de la proſpérité de la nation françaiſe ſous *Louis XIV*. Les circonſtances où il ſe trouva, contribuèrent, ſans doute, à cette tranquillité de l'Etat; mais le caractère du roi, et la perſuaſion qu'il ſut établir que tout ce qui était ordonné en ſon nom était ſa

Les

Les maiſons que tous les ſeigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politeſſe, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, et qui n'inſpirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à ſi peu de choſe que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une diſpoſition aux querelles fréquentes, qui ceſsèrent quand cet uſage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raſſemblèrent la ſociété chez elles, rendit les eſprits plus agréables; et la lecture les rendit à la longue plus

Plus de politeſſe et d'agrémens qu'auparavant.

volonté propre, y ſervirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'adminiſtration, l'augmentation des impôts, leur forme onéreuſe, la dureté des lois fiſcales; malgré les mauvaiſes maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la légiſlation du commerce et des manufactures; enfin malgré les perſécutions contre les proteſtans, on peut obſerver que les peuples de l'intérieur du royaume, et même, juſqu'à la guerre de la ſucceſſion, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artiſan, le manufacturier, le marchand étaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail, ſans craindre ni les brigands ni les petits oppreſſeurs. On put donc perfectionner la culture et les arts, ſe livrer à de grandes entrepriſes dans les manufactures et dans le commerce, y conſacrer des capitaux conſidérables, faire des avances, même pour des temps éloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat, eſt d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a proſpéré, il ne faut point en conclure qu'il ait eu ni de bonnes lois, ni une bonne conſtitution, ni un bon gouvernement.

ſolides. Les trahiſons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent preſque plus connus. Les horreurs des *Brinvillier* et des *Voiſin* ne furent que des orages paſſagers, ſous un ciel d'ailleurs ſerein, et il ſerait auſſi déraiſonnable de condamner une nation ſur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniſer pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiſſables par des défauts qui les caractériſaient. Les militaires, et les jeunes gens qui ſe deſtinaient à la profeſſion des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de juſtice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'uſage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des univerſités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorſqu'ils s'aſſemblaient, et qu'ils allaient chez les miniſtres; et les plus grands commerçans étaient alors des hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe raſſembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens preſque ſemblable. On s'aperçoit aujourd'hui, juſque dans le fond d'une boutique, que la politeſſe a gagné toutes les conditions. Les provinces ſe ſont reſſenties avec le temps de tous ces changemens.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe et le faſte extérieur aux nations chez leſquelles on ne ſait encore que ſe montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre. Aiſance générale.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome et ſur Athènes, dans le temps de leur ſplendeur. Paris, centre des arts.

Cette foule de ſecours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les ſciences, pour tous les arts, les goûts et les beſoins; tant d'utilités ſolides réunies avec tant de choſes agréables, jointes à cette franchiſe particulière aux Pariſiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur ſéjour dans cette partie de la ſociété. Si quelques natifs en ſortent, ce ſont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, ſont un témoignage honorable à leur pays; ou c'eſt le rebut de la nation, qui eſſaie de profiter de la conſidération qu'elle inſpire; ou bien ce ſont des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la

fortune, à l'exemple de leurs pères chaſſés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV*, lorſqu'on anéantit ſa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes :* ou enfin ce ſont des officiers mécontens du miniſtère, des accuſés qui ont échappé aux formes rigoureuſes d'une juſtice quelquefois mal adminiſtrée ; et c'eſt ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les eſprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde, ſous *Louis XIII*, et dans les ſiècles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-temps avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui ſe feraient crus honorés autrefois d'être domeſtiques de ces ſeigneurs, devenus leurs égaux et très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire ; et plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un Etat eſt floriſſant.

On a comparé le ſiècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguſte*. Ce n'eſt pas que la puiſſance et les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome et *Auguſte* étaient dix fois plus conſidérables dans le monde que *Louis XIV* et Paris. Mais il faut ſe ſouvenir qu'Athènes a été égale

à l'empire romain dans toutes les chofes qui ne tinrent pas leur prix de la force et de la puiffance. Il faut encore fonger que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'*Augufte*, cependant toute l'Europe enfemble eft très-fupérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Augufte* qu'une feule nation, et il y en a aujourd'hui plufieurs, policées, guerrières, éclairées, qui pofsèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un fiècle, que la nation formée en quelque forte par *Louis XIV*.

CHAPITRE XXX.

Finances et règlemens.

SI l'on compare l'adminiftration de *Colbert* à toutes les adminiftrations précédentes, la poftérité chérira cet homme dont le peuple infenfé voulut déchirer le corps après fa mort. Les Français lui doivent certainement leur induftrie et leur commerce, et par conféquent cette opulence dont les fources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui fe r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix. *Colbert.*

Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejeter ſur *Colbert* la langueur qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France*, en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* juſqu'à la guerre de 1689; et même dans cette guerre le corps de l'Etat, commençant à être malade, ſe ſoutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ſes membres. L'auteur du *Détail* prétendit que, depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en Angleterre, dans les temps les plus floriſſans, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'Etat eſt ruiné. (1)

(1) *Bois-Guillebert* n'était pas un écrivain mépriſable. On trouve dans ſes ouvrages des idées ſur l'adminiſtration et ſur le commerce, fort ſupérieures à celles de ſon ſiècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son ſtyle, qui a quelquefois de la force et de la chaleur, eſt ſouvent obſcur et incorrect. On peut le comparer

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs de décrier le miniſtère des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtère eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toujours : il régnait d'ailleurs en général, dans la finance, autant de préjugés et d'ignorance que dans la philoſophie.

Peu d'intelligence alors dans la nation.

On s'eſt inſtruit ſi tard que, de nos jours même, on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinsèque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres;* comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinsèque, que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez pour relever cette mépriſe du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la ſcience et du génie. (*) Il commença, comme le duc de *Sulli*, par arrêter les abus et les pillages qui étaient énormes. La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible; et par une économie qui tient du prodige, il augmenta le tréſor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là

Voyez l'excellent ouvrage de M. de *Forbonnais.*

aux chimiſtes du même temps. Pluſieurs eurent du génie, firent des découvertes; mais la ſcience n'exiſtait pas encore, et ils laiſsèrent à d'autres l'honneur de la créer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs ſur *Colbert.*

deſtiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea ſi peu les campagnes, abandonnées juſqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adreſſés à M. *Colbert de Croiſſi*, ſon frère, ambaſſadeur à Londres, pour fournir en France des beſtiaux d'Irlande et des ſalaiſons pour les colonies, en 1667, le contrôleur général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défenſe au parlement de faire des remontrances avant l'enregiſtrement.

Pour parvenir à cette heureuſe adminiſtration, il avait fallu une chambre de juſtice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes ſur la ville, acquiſes à vil prix, que l'on rembourſa ſur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en poſſeſſion de les vérifier depuis *François I*. Il fut propoſé de les enregiſtrer ſeulement à la chambre des comptes, mais l'uſage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ſes édits, en 1664. (2)

(2) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadaſtre dans quelques provinces. On ignorait tellement la méthode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en ſurpaſſait le produit. Les propriétaires étaient forcés de les abandonner au fiſc. *Colbert* fit rendre un édit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçaſſent en même temps à toutes leurs autres poſſeſſions. Des villages entiers laiſsèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé de

Il ſe ſouvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proſcription contre un cardinal, ſon premier miniſtre, des autres arrêts par leſquels ou avait ſaiſi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances ſur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna, en 1667, que le parlement ne fît jamais de repréſentation que dans la huitaine, après avoir enregiſtré avec obéiſſance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Auſſi dans tout le cours de ſon adminiſtration, il n'eſſuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris repréſenta inutilement le tort que le miniſtre des finances feſait à l'Etat, par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Preſque tous les citoyens ont été perſuadés que ſi le parlement s'était toujours borné à faire ſentir au ſouverain, en connaiſſance de cauſe, les malheurs et les beſoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le roi, et opprimaient le peuple,

leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait ſurement ces détails, puiſqu'il parle ici *de la ſcience et du génie de Colbert.*

cet uſage des remontrances aurait été une reſſource ſacrée de l'Etat, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux miniſtres. Mais les étranges abus d'un remède ſi ſalutaire avaient tellement irrité *Louis XIV*, qu'il ne vit que les abus, et proſcrivit le remède. L'indignation qu'il conſerva toujours dans ſon cœur fut portée ſi loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les priviléges de nobleſſe, qu'il avait accordés dans ſa minorité, en 1644, à toutes les cours ſupérieures.

13 auguſte 1669.

Mais malgré cet édit enregiſtré en préſence du roi, l'uſage a ſubſiſté de laiſſer jouir de la nobleſſe, tous ceux, dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour ſupérieure, ou qui ſont morts dans leurs emplois.

Edit de 1666 enregiſtré à la chambre des comptes, et à la cour des aides.

En mortifiant ainſi une compagnie de magiſtrats, il voulut encourager la nobleſſe qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourriſſent. Déjà par ſon édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de penſion, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était aſſurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles ; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute impoſition.

Il eſt vrai que le miniſtre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, et même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries. (3) Abus.

La plus grande faute qu'on reproche à ce miniſtre, eſt de n'avoir pas oſé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du miniſtère de *Richelieu;* elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, ſecondée du

(3) Si *Colbert* eût été aſſez éclairé ſur ces objets, s'il eût propoſé à *Louis XIV* de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'héſiter. Mais *Colbert* ne connaiſſait point aſſez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni ſur-tout ceux d'y remédier ſans cauſer au tréſor royal une perte momentanée: les guerres continuelles et la magnificence de la cour rendaient ce ſacrifice bien difficile. Cette cauſe eſt la ſeule qui, ſous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'adminiſtration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il en exiſte une autre, la crainte des hommes puiſſans à qui la deſtruction des abus peut nuire, et qui ſe réuniſſent pour les protéger.

travail, eſt toujours prête à réparer. Le parlement de Paris, rendit dans cette année malheureuſe un arrêt, qui paraiſſait juſte dans ſon principe, mais qui fut preſque auſſi funeſte dans les conſéquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, ſous les peines les plus graves, de contracter aucune aſſociation pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une diſette paſſagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Caſſer un tel arrêt dans un temps de criſe et de préjugés, c'eût été ſoulever les peuples.

Le miniſtre n'eut d'autre reſſource, que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés, que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'Etat ; et l'ordre que M. *Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la diſette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant, dans ſa province, ſe fit même un mérite de s'oppoſer au tranſport des grains dans la province voiſine. On ne put dans les bonnes années vendre ſes grains que par une requête

au conſeil. Cette fatale adminiſtration ſemblait excuſable par l'expérience du paſſé. Tout le conſeil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée ſi néceſſaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conſeil, craignit de ſe ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait eſpérer un grand profit ; et les terres ne furent pas auſſi bien cultivées, qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'adminiſtration, étant floriſſantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'eſt la ſeule tache de ſon miniſtère ; elle eſt grande ; mais ce qui l'excuſe, ce qui prouve combien il eſt mal-aiſé de détruire les préjugés dans l'adminiſtration françaiſe, et comme il eſt difficile de faire le bien, c'eſt que cette faute, ſentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun miniſtre pendant cent années entières, juſqu'à l'époque mémorable de 1764, où un miniſtère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des reſtrictions à peu-près ſemblables à celles dont on uſe en Angleterre. (4)

(4) Tout miniſtère fiſcal et oppreſſeur ſe conforme néceſſairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui

Colbert ne peut faire tout le bien qu'il veut.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soutient l'Etat quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux et le commerce: on voit que le roi, possédant

ne se rapportent point directement à l'intérêt du fisc. Il est également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaises lois sur le commerce des blés: et les mauvaises lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, et on empêchait les emmagasinemens qui sont le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales, et le commerce dont l'activité peut seul remédier aux disettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en fesant baisser les prix pour quelques instans et dans quelques villes; cependant on décourageait la culture, et par conséquent on rendait la denrée plus rare, et dès-lors constamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés et l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des règlemens: de-là l'usage de ces permissions particulières le plus souvent achetées par des gens avides, et dont l'effet est toujours contraire au but qu'ont, ou disent avoir ceux qui les accordent.

Observons enfin que c'est sur-tout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont dangereuses; elles augmentent le mal, et ôtent les ressources.

très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aiſés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux traitans, que, quelque temps après la diſſolution de la chambre de juſtice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'arrêt : le roi preſſait, et il fallait des moyens prompts. Traitans.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII*, et infecta ſur-tout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie ſage, que ſecondait un roi auſſi parcimonieux que vaillant, un roi ſoldat à la tête de ſon armée, et père de famille avec ſon peuple. *Colbert* ſoutint l'Etat malgré le luxe

d'un maître faſtueux, qui prodiguait tout pour rendre ſon règne éclatant.

Le Pelletier contrô-leur général.

On ſait qu'après la mort de *Colbert*, lorſque le roi ſe propoſa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit : *Sire, il n'eſt pas propre à cet emploi. Pourquoi ?* dit le roi. *Il n'a pas l'ame aſſez dure*, dit *le Tellier*, *Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet ce nouveau miniſtre était bon et juſte. Mais lorſqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut ſe ſoutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'eſt-à-dire, contre preſque toute l'Europe, il ſe vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut ſa première reſſource. Enſuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, eſt diminuer l'induſtrie et la circulation, et ce qui n'eſt convenable qu'à une nation qui paye ſon luxe à l'étranger.

Meubles d'argent proſcrits.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand nombre chez les grands ſeigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, feraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple : il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent

maſſif ;

maſſif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Ballin*, homme unique en ſon genre, et tous exécutés ſur les deſſins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible.

On fit enſuite une de ces énormes fautes dont le miniſtère ne s'eſt corrigé que dans nos derniers temps ; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que, les quarts étant plus forts, et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, ſur leſquels il y avait à gagner, en les reverſant en France. Il faut qu'un pays ſoit bien bon par lui-même, pour ſubſiſter encore avec force, après avoir eſſuyé ſi ſouvent de pareilles ſecouſſes. On n'était pas encore inſtruit : la finance était alors, comme la phyſique, une ſcience de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le miniſtère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches. Refontes nuiſibles.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'Etat parurent donc ſenſiblement dérangées.

Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de *Louis XIV* dans ſes bâtimens, dans les arts, et dans les plaiſirs, ne ſavaient pas qu'au contraire les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. (5) C'eſt la guerre qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie, au ſeizième ſiècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté long-temps, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, et ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes françaiſes; et le commerce ſeul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont

La guerre appauvrit toujours.

(5) La véritable richeſſe d'un Etat conſiſte dans la quantité des productions du ſol qui reſte au-delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'induſtrie contribue à augmenter la richeſſe. Dans un peuple ſans induſtrie chacun ne cultiverait que pour avoir le néceſſaire phyſique, et la culture ſerait languiſſante. Mais quelle que ſoit l'induſtrie, ſi les dépenſes du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduiſent le cultivateur au néceſſaire, l'induſtrie de la nation ceſſe de contribuer à augmenter la richeſſe, et ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raiſon, ſi le luxe empêche d'employer à ſoutenir ou à augmenter la culture une partie des ſommes qui y ſeraient conſacrées, il peut nuire à la richeſſe, quoiqu'il paraiſſe favoriſer l'induſtrie.

guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très-miſérable.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens, et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe et ſtable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. On établit la capitation en 1695: (*a*) elle fut ſupprimée à la paix de Ryſvick, et rétablie enſuite. Le contrôleur général, *Pontchartrain*, vendit des lettres de nobleſſe pour

Capitation.

(*a*) Au tome IV, page 136 des mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au-delà des eſpérances des fermiers.* Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il eſt dit que *les laquais de Paris allèrent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les imposât à la capitation.* Ce conte ridicule ſe détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domeſtiques.

deux mille écus, en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent : mais la reſſource fut paſſagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, et de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le miniſtère n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

Dixième. On n'oſa impoſer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies; il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination juſqu'à quarante livres idéales; reſſource fatale par laquelle le roi était ſoulagé un moment, pour être ruiné enſuite : car au lieu d'un

marc d'argent, on ne lui en donnait prefque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-fix livres, en 1668, donnait un marc; et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu-près ce même marc, en 1710. Les diminutions qui fuivirent dérangèrent le peu qui reftait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une reffource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de profpérité, pour fe foutenir dans un temps malheureux.

Le miniftre *Chamillart* commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de fubfiftance, d'uftenfile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée prefqu'auffitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à confommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (*b*)

Chamillart miniftre.

(*b*) Il eft dit dans l'hiftoire écrite par *la Hode*, et rédigée fous le nom de *la Martinière*, qu'il en coûtait foixante et douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'eft une abfurdité. Le fait eft que M. de *Chamillart*, pour payer les armées, fe fervait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce miniftre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent fortît du royaume, comme fi l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était poffible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant: ce miniftre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, fans faire fortir de l'argent de France.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille ; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages considérables, attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin; et cela produisit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendans des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles fesaient pleurer.

Desmarets ministre.

Le contrôleur général *Desmarets*, neveu de l'illustre *Colbert*, ayant, en 1709, succédé

Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou six pour cent de perte, et le banquier était obligé, malgré sa promesse, de solder son compte en argent avec l'étranger, ce qui produisait une perte considérable.

à *Chamillart*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conſpira avec la fortune pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ſes ſoldats. La diſette des denrées fut ſi exceſſive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépenſe de cette année, 1709, montait à deux cents vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produiſit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendiſſent pas les maîtres. Le déſordre s'accrut tellement, et fut ſi peu réparé, que, long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en eſpèces. Enfin il laiſſa, à ſa mort, deux milliars ſix cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les eſpèces ſe trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante, en 1760.

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoutenir, s'il y avait eu alors un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, et des compagnies ſolides qui euſſent

répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car, lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer. (6) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions, à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement.

(6) Ceci paraît demander quelques restrictions. 1°. Il est clair que si l'intérêt de la dette surpasse la totalité des revenus, il est impossible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller sur leurs biens diminue; s'ils sont cultivateurs, les sommes qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre sont moins fortes; s'ils afferment, ils sont obligés, pour se soulager d'une partie de la dette, de retrancher sur le profit qu'ils laissent au fermier, et la culture languit: la richesse diminue donc, et l'Etat s'obère de plus en plus.

Il

Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il reſtait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils ſont déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; et cependant ils ſont preſque tous aliénés. Le revenu du roi conſiſte aujourd'hui dans celui de ſes ſujets; c'eſt une circulation perpétuelle de dettes et de payemens. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, ſous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour ſe faire une idée de ce prodigieux accroiſſement de taxes, de dettes, de richeſſes, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvé en France et dans les autres pays, on peut conſidérer qu'à la mort de *François I*, l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles ſur l'hôtel-de-ville, et qu'à préſent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis V*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche, en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-ſept millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents

millions : et cela eſt très-vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-ſept millions numéraires au marc de vingt-huit livres, ſont une ſomme plus forte, que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi ſe montait le revenu du roi, en 1730 : et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du roi, c'eſt-à-dire, de l'Etat, ſont accrus depuis, et l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuſe de 1741, il n'y a pas eu un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur ſyſtême de finance, ainſi que leur philoſophie; et ſi, dans un Etat purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier degré de perfection, mais perfection trop voiſine de l'abus dans une monarchie. (*d*)

(*d*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſon *Journal politique*, à l'article du *Syſtême*, dit qu'en Angleterre et en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'eſpèces : mais il eſt avéré que le papier l'emporte beaucoup, et ne ſubſiſte que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que ſur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être échangés pour de l'argent; et cette confiance eſt fondée ſur celle que la banque

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume, en 1683 ; et il y en avait environ douze cents, en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, ſous le miniſtère du cardinal de *Fleuri*, fut preſque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un ſixième plus riche en eſpèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'eſt beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et miſes en œuvre pour le ſervice et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690 ; et, Combien d'argent dans le royaume.

dont ils partent eſt en état de payer à chaque inſtant ceux qui feraient préſentés. La confiance eſt donc précaire, lorſque la maſſe de ces billets ſurpaſſe la ſomme que cette banque peut raſſembler en peu de temps. Les billets ſont aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue ſont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une ſomme à peu-près équivalente à ſa fortune ; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet ſur lui que juſqu'à la concurrence de la ſomme que vous croyez qu'il pourra raſſembler au moment de votre demande. Ces billets ſont utiles. 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une ſomme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il eſt sûr de ne jamais rembourſer, tant que la confiance durera. 2°. Ils ſervent néceſſairement, en diminuant la néceſſité des tranſports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat, comme pour les particuliers, et à faire baiſſer le taux de ces frais. Mais ils ont un grand déſavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainſi dans un gouvernement éclairé et ſage, on n'en aurait jamais que ce qui eſt néceſſaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

vers l'an 1730, on en poſſédait autant que d'eſpèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les ſources, s'eſt accru lorſque ſes canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes; et cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, et de plus grandes encore que ſous *Louis XIV*, parce que le génie et le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui, pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal ſous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, que les petites glaces qu'on tirait de Veniſe. Nos belles et parantes étoffes ſont moins chères, que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent et l'or qui

procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, ſerait très-miſérable : un peuple qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'induſtrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'eſt accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde ; et ces murmures ſont preſque partout ceux des oiſifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il eſt vrai que preſque en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, et de porter le fardeau de l'Etat, ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, et de marquer le point précis, ſi difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines ; mais l'hiſtoire

Induſtrie, vraie richeſſe.

doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance ; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend, à des jours réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profeſſion permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de conſommation auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il eſt évident que les alimens de ce luxe ne ſont fournis que par le travail induſtrieux des cultivateurs ; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées : on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a ſu donner la couleur, la sève, et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie : la culture des jardins, des légumes, des fruits a reçu de prodigieux accroiſſemens, et le commerce des comeſtibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater ſur la misère de la campagne, ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs, dans ces plaintes vagues, on ne diſtingue pas les cultivateurs, les fermiers

d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela eſt ainſi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, ſoit plus à ſon aiſe que dans quelques provinces de France, et l'Angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſsèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au néceſſaire pour travailler; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable. (7)

Le moyen ordre s'eſt enrichi par l'induſtrie. Les miniſtres et les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté

(7) En France les mauvaiſes lois ſur les ſucceſſions et les teſtamens, les priviléges multipliés dans le commerce, les manufactures, l'induſtrie, la forme des impôts qui occaſionne de grandes fortunes en finance, celles dont la cour eſt la ſource, et qui s'étendent bien au-delà de ce qu'on appelle les grands et les courtiſans; toutes ces cauſes, en entaſſant les biens ſur les mêmes têtes, condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple: et cela eſt indépendant du montant réel des impôts.

L'inégalité des fortunes eſt la cauſe de ce mal; et comme le luxe en eſt auſſi un effet néceſſaire, on a pris pour cauſe ce qui n'était qu'un effet d'une cauſe commune.

numériquement de près de moitié, les appointemens et les penſions ſont reſtés les mêmes, et le prix des denrées eſt monté à plus du double : c'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont par-tout reſtés ſur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'inveſtiture de ſes Etats, ne paye que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV*, au quatorzième ſiècle ; et il n'eſt dû qu'un écu au ſecrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que, tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paye du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on les donnait du temps de *Henri IV*. (8) Aucun de ce grand nombre

(8) Ceci n'eſt pas rigoureuſement vrai ; les appointemens des places qui donnent du crédit, ou qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration, ont augmenté. Quant à la paye des ſoldats, quoiqu'elle paraiſſe la même, à l'exception d'une augmentation d'un ſou établie en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-deſſous de leur valeur. La vie du ſoldat eſt non-ſeulement plus aſſurée, mais plus douce que celle du cultivateur, et même que celle de beaucoup d'artiſans. L'uſage de les faire coucher deux dans un lit étroit, et de ne leur payer l'année que ſur le pied de trois cents ſoixante jours, ſont peut-être les ſeules choſes dont ils aient réellement à ſe plaindre. Mais les payſans, les artiſans, n'ont pas toujours chacun un lit, et ils ne gagnent rien les jours de fêtes.

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à ſi bon marché, ne ſait qu'attendu le ſurhauſſement des eſpèces et la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les ſoldats de *Henri IV*. S'il le ſavait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors, que chaque puiſſance de l'Europe, entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces ſe balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore obſerver que, les gains du commerce ayant augmenté, et les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de diſtance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de reſſource pour les petits, que de ſervir les grands ; aujourd'hui l'induſtrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaiſſait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'Etat ſoient adminiſtrées, la France poſsède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un tréſor ineſtimable.

CHAPITRE XXXI.

Des ſciences.

Ce ſiècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle ſe tirât du chaos où elle était plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, et les querelles du calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine que ne le fut le fanatiſme, du temps de *Cromwell*, en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſyſtême planétaire des Chaldéens, oublié depuis ſi longtemps, cette vérité était condamnée à Rome, et la congrégation du ſaint office, compoſée de ſept cardinaux, ayant déclaré non-ſeulement hérétique, mais abſurde, le mouvement de la terre, ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante et dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. *Descartes* parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de *Descartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire. (*)

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; et le peu de vérités, mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; et du moins il en donna un dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du

(*) Voyez, dans les Elémens de philosophie de *Newton*, la préface des éditeurs.

péripatétiſme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes ſe combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre ; et la raiſon s'éleva enfin ſur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences ſous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal *Léopold de Médicis*, vers l'an 1655. On ſentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque choſe du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de *Galilée*, et dès le temps de *Torricelli*, rendit de grands ſervices.

Quelques philoſophes en Angleterre, ſous la ſombre adminiſtration de *Cromwell*, s'aſſemblèrent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatiſme opprimait toute vérité. *Charles II*, rappelé ſur le trône de ſes ancêtres par le repentir et par l'inconſtance de ſa nation, donna des lettres patentes à cette académie naiſſante ; mais c'eſt tout ce que le gouvernement donna. La ſociété royale, ou plutôt la ſociété libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'eſt de ſon ſein que ſortirent, de nos jours, les découvertes ſur la lumière, ſur le principe de la gravitation, l'aberration des étoiles fixes, ſur la géométrie tranſcendante, et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce ſiècle *le ſiècle des Anglais*, auſſi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, M. *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; et, à la prière de quelques savans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre, et comme l'académie française. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Cassini*, *Huyghens* de Hollande, et *Roëmer* de Danemarck, par de fortes pensions. *Roëmer* détermina la vîtesse des rayons solaires. *Huyghens* découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne, et *Cassini* les quatre autres. On doit à *Huyghens*, sinon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. (1) On a acquis peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique, en rejetant tout systême. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature; une astronomie qui ne prédisait pas les événemens du monde, une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des

(1) *Huyghens* et *Roëmer* quittèrent la France, lors de la révocation de l'édit de Nantes. On proposa, dit-on, à *Huyghens* de rester; mais il refusa, dédaignant de profiter d'une tolérance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penser est un droit; et il n'en voulait pas à titre de grâce.

plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'obſervatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par *Dominique Caſſini* et par *Picard*. Elle eſt continuée vers le Nord, en 1683, par *la Hire*; et enfin *Caſſini* la prolonge, en 1700, juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, et il ſuffit pour éterniſer ce ſiècle.

On envoie, en 1672, des phyſiciens à la Caienne faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaiſſance de l'applatiſſement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton*; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le règne de *Louis XV*.

On fait partir, en 1700, *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes; et cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis

cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit français. Il ſemble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des lois de la nation. (2)

Sous lui les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le *Journal des ſavans*, qui commença en 1665, eſt le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, et dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'académie françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une

(2) Il n'y a pas dans l'Europe une ſeule grande nation qui ait un code de droit civil formant un ſyſtême régulier, et dont toutes les déciſions ſoient des conſéquences de principes liés entre eux. Par-tout le droit civil eſt un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales et de lois nouvelles, où ces quatre ſources de déciſions dominent plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les uſages et la collection de lois faites ſucceſſivement, et dans un eſprit ſouvent oppoſé, forment la juriſprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois : du moins les hommes éclairés, et en état de concevoir et d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux ſouverains qui voudraient l'entreprendre.

critique judicieuſe des opinions et des faits. Elle fit à peu-près dans l'hiſtoire ce que l'académie des ſciences feſait dans la phyſique ; elle diſſipa des erreurs.

L'eſprit de ſageſſe et de critique, qui ſe communiquait de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions. C'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſations de ſorcellerie. On ne l'eût pas oſé ſous *Henri IV*, et ſous *Louis XIII*, et ſi depuis 1672 il y a eu encore des accuſations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accuſés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poiſon. (*a*)

Sorciers. Il était très-commun auparavant d'éprouver les ſorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes ;

(*e*) En 1609, ſix cents ſorciers furent condamnés, dans le reſſort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. *Nicolas Remi*, dans ſa Démonolatrie, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des ſorciers, dans la ſeule Lorraine. Le fameux curé *Louis Gofridi*, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était ſorcier, et les juges l'avaient cru.

C'eſt une choſe honteuſe que le père *le Brun*, dans ſon traité des *pratiques ſuperſtitieuſes*, admette encore de vrais ſortiléges : il va même juſqu'à dire, page 524, que le parlement de Paris reconnaît des ſortiléges : il ſe trompe : le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets ſurnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* ſur les vapeurs et ſur les apparitions a paſſé pour un délire ; mais il fait voir combien l'eſprit humain eſt porté à la ſuperſtition.

cordes; s'ils ſurnageaient, ils étaient convaincus. Pluſieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves; et elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était ſorcier; et les amulettes, les anneaux conſtellés étaient en uſage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les ſources, les tréſors et les voleurs, paſſaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait preſque perſonne qui ne ſe fît tirer ſon horoſcope. On n'entendait parler que de ſecrets magiques; preſque tout était illuſion. Des ſavans, des magiſtrats avaient écrit ſérieuſement ſur ces matières. On diſtinguait parmi les auteurs une claſſe de démonographes. Il y avait des règles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés d'avec les faux; enfin, juſque vers ces temps-là, on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernouilli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un ſigne de la colère divine, parce que cette chevelure eſt éternelle; Superſti-tions.

mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne ſont éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

Philoſophie néceſſaire.

On ne croirait pas que les ſouverains euſſent obligation aux philoſophes. Cependant il eſt vrai que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des ſouverains. Des querelles qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchiſmes, n'en ont point cauſé. Si on a dit que les peuples ſeraient heureux quand ils auraient des philoſophes pour rois, il eſt très-vrai de dire que les rois en ſont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs ſujets philoſophes.

Il faut avouer que cet eſprit raiſonnable, qui commence à préſider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévènes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des diſputes auſſi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être ſages. Mais avant ce ſiècle, ces diſputes euſſent cauſé des troubles dans l'Etat; les miracles de Saint-Médard euſſent été

accrédités par les plus confidérables citoyens; et le fanatifme, renfermé dans les montagnes des Cévènes, fe fût répandu dans les villes.

Tous les genres de fcience et de littérature ont été épuifés dans ce fiècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'efprit humain, que ceux qui en d'autres temps auraient paffé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire eft peu de chofe, à caufe de leur nombre; et la gloire du fiècle en eft plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux arts.

La faine philofophie ne fit pas en France d'auffi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et fi l'académie des fciences rendit des fervices à l'efprit humain, elle ne mit pas la France au-deffus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poëfie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les légiflateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enfeignée ridiculement en chaire, Eloquence.

et les caufes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* et *Ovide ;* les avocats St *Auguftin* et St *Jérôme.* Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue françaife le tour, le nombre, la propriété du ftyle et la dignité. Quelques vers de *Malherbe* fefaient fentir feulement qu'elle était capable de grandeur et de force ; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un préfident de *Thou*, un chancelier de l'*Hofpital*, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables que par une certaine naïveté, qui avait fait le feul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée.* Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la groffièreté.

Lingendes. *Jean de Lingendes*, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer fes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses fermons, et fes oraifons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de fon temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le furpafsèrent. L'oraifon funèbre de *Charles-Emmanuel*, duc de Savoie, furnommé *le grand* dans fon pays, prononcée par *Lingendes*, en 1630, était pleine de fi grands

traits d'éloquence, que *Fléchier*, long-temps après, en prit l'exorde tout entier, auſſi-bien que le texte et pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funèbre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce temps là donnait du nombre et de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées ; il écrivit au premier cardinal de *Retz ;* „ Vous „ venez de prendre le ſceptre des rois et la „ livrée des roſes. „ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de ſenteur : „ Je me ſauve à la nage dans ma chambre au „ milieu des parfums. „ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes, qu'on admira *Balzac* dans ſon temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles ; et même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place. *Balzac.*

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce ſtyle épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes, c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit. *Voiture.*

Vaugelas. La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'académie françaiſe, et ſur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; et il s'y trouve peu d'expreſſions et de tours qui aient vieilli.

Patru. *Olivier Patru*, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; et, quoiqu'il ne paſsât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours ; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau.

Le duc de *la Rochefoucauld.* Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un eſprit de juſteſſe et de préciſion, fut le petit recueil des *Maximes de François duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que l'*amour-propre eſt le mobile de tout*, cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toujours piquante. C'eſt moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penſer et à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eu avant lui, en Europe, depuis la renaiſſance des lettres.

Paſcal. Mais le premier livre de génie, qu'on vit en

profe, fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1654. Toutes les fortes d'éloquence y font renfermées. Il n'y a pas un feul mot qui, depuis cent ans, fe foit reffenti du changement qui altère fouvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre *Buffy*, m'a dit qu'ayant demandé à monfieur de *Meaux*, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les fiens, *Boffuet* lui répondit : *Les Lettres provinciales.* Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorfque les jéfuites ont été abolis, et les objets de leurs difputes méprifés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le ftyle lâche, diffus, incorrect et découfu, qui depuis long-temps était celui de prefque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étala dans la chaire une raifon toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue*, vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Maffillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs difcours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du fiècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans fon ftyle plus nerveux que fleuri, fans aucune imagination *Bourdaloue.*

dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher ; et jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coutume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-temps ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtère. Le texte devient une eſpèce de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui, comme la morale, n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverſe, eſt encore une coutume gênante que le père *Bourdaloue* trouva introduite, et à laquelle il ſe conforma.

Boſſuet. Il avait été précédé par *Boſſuet*, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe à épouſer mademoiſelle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie et pour cette eſpèce d'éloquence qui la caractériſe,

ſe

ſe montrèrent de ſi bonne heure, que ſes parens et ſes amis le déterminèrent à ne ſe donner qu'à l'Egliſe. Mademoiſelle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (*a*) Il avait prêché aſſez jeune devant le roi et la reine-mère, en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses diſcours, ſoutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès, que le roi fit écrire, en ſon nom, à ſon père, intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Boſſuet* ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraiſons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination et une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poëſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funèbre de la reine-mère, qu'il prononça, en 1667, lui valut l'évêché de Condom: mais ce diſcours n'était pas encore digne de lui; et il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, qu'il fit en

(*a*) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *Boſſuet*.

1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pièces d'éloquence ſont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funèbre de *Madame*, enlevée à la fleur de ſon âge, et morte entre ſes bras, eut le plus grand et le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit déſaſtreuſe ! nuit effroyable ! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame ſe meurt, Madame eſt morte*, &c. L'auditoire éclata en ſanglots ; et la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs et par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son *Diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle*, compoſé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le ſyſtême qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtyle n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majeſtueuſe dont

il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroiſſement et la chute des grands empires; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint, et dont il juge les nations.

Preſque tous les ouvrages qui honorèrent ce ſiècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. *Fénélon*, le diſciple, l'ami de *Boſſuet*, et depuis devenu malgré lui ſon rival et ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman comme monſieur de *Meaux* avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et ſur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans preſque toutes les inventions fabuleuſes. On a cru qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thêmes et d'inſtruction au duc de Bourgogne et aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainſi que *Boſſuet* avait fait ſon *Hiſtoire univerſelle* pour l'éducation de *Monſeigneur*. Mais ſon neveu, le marquis de *Fénélon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a aſſuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypſo* et d'*Eucharis* euſſent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France. *Fénélon.*

Il ne fit cet ouvrage que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un ſtyle qui n'était qu'à lui, et qui coulait de ſource avec abondance. J'ai vu ſon manuſcrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le compoſa en trois mois, au milieu de ſes malheureuſes diſputes ſur le quiétiſme; ne ſe doutant pas combien ce délaſſement était ſupérieur à ces occupations. On prétend qu'un domeſtique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer: ſi cela eſt, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe : mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Séſoſtris*, qui triomphait avec trop de faſte; *Idoménée*, qui établiſſait le luxe dans Salente, et qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du roi; quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des arts de la première néceſſité. Le marquis de *Louvois* ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté ſous le nom de *Protéſilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui ſervaient l'Etat et non le miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent

ſon trône, dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtyle harmonieux, qui inſinue d'une manière ſi tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, laſſés de tant de guerres, virent avec une conſolation maligne, une ſatire dans un livre fait pour enſeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaiſe. Il eſt vrai qu'après la mort de ce monarque ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous, et ſi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceſſé de s'aſſouvir des alluſions prétendues qui cenſuraient ſa conduite, les juges d'un goût ſévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les deſcriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un ſiècle floriſſant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de *la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un ſtyle rapide, concis, nerveux, des expreſſions pittoreſques, un uſage tout nouveau de la langue, mais qui n'en bleſſe pas les règles, frappèrent le public; *La Bruyère*

et les allufions qu'on y trouvait en foule achevèrent le fuccès. Quand *la Bruyère* montra fon ouvrage manufcrit à M. de *Malefieux*, celui-ci lui dit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis.* Ce livre baiffa dans l'efprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut paffée. Cependant, comme il y a des chofes de tous les temps et de tous les lieux, il eft à croire qu'il ne fera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de *la Bruyère* en ont produit davantage. Il eft plus aifé de faire de courtes peintures des chofes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaife et qui inftruife à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jufque fur la philofophie fut encore une chofe nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philofophie eft l'ordre, la clarté et fur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poftérité au rang de nos livres claffiques, c'eft qu'il eft fondé en partie fur la chimère des tourbillons de *Defcartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produifit *Bayle* en donnant un dictionnaire de raifonnement. C'eft le premier ouvrage de ce genre où l'on puiffe apprendre à penfer. Il faut

abandonner à la deſtinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave et de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le ſiècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouſe qui, en déclarant ſon teſtament valide en France, malgré la rigueur des lois, dit expreſſément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger.*

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiècle a fait naître ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſingulières ou neuves qui le caractériſent, et qui le diſtinguent des autres ſiècles. L'éloquence de *Boſſuet* et de *Bourdaloue*, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de *Cicéron :* c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque choſe approche de l'orateur romain, ce ſont les trois mémoires que *Péliſſon* compoſa pour *Fouquet*. *Péliſſon.* Ils ſont dans le même genre que pluſieurs oraiſons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traité ſolidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des hiſtoriens, mais point de *Tite-Live*. Le ſtyle de la *Conſpiration de Veniſe* eſt comparable à celui de *Salluſte*. On voit que

Saint-Réal. l'abbé de *Saint-Réal* l'avait pris pour modèle ; et peut-être l'a-t-il furpaffé. Tous les autres écrits dont on vient de parler femblent être d'une création nouvelle. C'eft-là fur-tout ce qui diftingue cet âge illuftre ; car pour des favans et des commentateurs, le feizième et le dix-feptième fiècle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en profe n'auraient probablement jamais exifté, s'ils n'avaient été précédés par la poëfie ? c'eft pourtant la deftinée de l'efprit humain dans toutes les nations : les vers furent par-tout les premiers enfans du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples font ce qu'eft chaque homme en particulier. *Platon* et *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un paffage noble et fublime de profe françaife, quand on favait par cœur le peu de belles ftances que laiffa *Malherbe* ; et il y a grande apparence que, fans *Pierre Corneille*, le génie des profateurs ne fe ferait pas développé.

Le grand Corneille.

Cet homme eft d'autant plus admirable qu'il n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eft que ces mauvais modèles étaient eftimés;

et, pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables écrivains qui d'ordinaire ſont rampans ; et, par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protége ſincèrement les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiècle, ſes rivaux et le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le Cid. Je remarquerai ſeulement que l'académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre *Corneille* et *Scudéri*, eut trop de complaiſance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de ſon père, et pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le ſeul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaiſſer. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce miniſtre déſapprouva *Polieucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Caſtro*, (*b*) et, en pluſieurs endroits, une traduction. Cinna qui le ſuivit était unique. J'ai connu un ancien domeſtique de la maiſon de *Condé*, qui diſait que le grand *Condé*, à l'âge de vingt ans, étant à la première repréſentation de Cinna, verſa des larmes, à ces paroles d'*Auguſte* :

Je ſuis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le ſuis, je veux l'être. O ſiècles ! ô mémoire !
Conſervez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juſte courroux
De qui le ſouvenir puiſſe aller juſqu'à vous !
Soyons amis, Cinna ; c'eſt moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* feſant pleurer le grand *Condé* d'admiration, eſt une époque bien célèbre dans l'hiſtoire de l'eſprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit pluſieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainſi que les fautes conſidérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût ſublime. C'eſt le

(*b*) Il y avait deux tragédies eſpagnoles ſur ce ſujet : le Cid de *Guillain de Caſtro*, et l'Honrador de ſu padre de *Jean-Baptiſte Liamante*. *Corneille* imita autant de ſcènes de *Diamante* que de *Caſtro*.

privilége du vrai génie, et ſur-tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout ſeul; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* et *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il compoſa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un préſent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poëſie. Sa réputation s'eſt accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué. La raiſon en eſt que *Racine* dans tous ſes ouvrages, depuis ſon Alexandre, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop ſouvent à tous ſes devoirs. *Racine* paſſa de bien loin et les Grecs et *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, et porta la douce harmonie de la poëſie, ainſi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés. *Racine.*

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du Cid; et, en 1702, quand Athalie, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles

pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur: mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première perſonne de ſon ſiècle pour le ſtyle épiſtolaire, et ſur-tout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûriſſent.

Molière. La ſingulière deſtinée de ce ſiécle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* et de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Molière*, quand il parut, eût trouvé le théâtre abſolument dénué de bonnes comédies. *Corneille* lui-même avait donné le Menteur, pièce de caractère et d'intrigue, priſe du théâtre eſpagnol, comme le Cid; et *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de ſes chefs-d'œuvre, lorſque le public avait la Mère coquette de *Quinault*, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle eſt de 1664; c'eſt la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands ſeigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en

avait enfin, et même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux, et cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule,

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua ſouvent ; et il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des *précieuſes*, du pédantiſme des *femmes ſavantes*, de la robe et du latin des médecins. *Molière* fut, ſi on oſe le dire, un légiſlateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiècle ; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* et de *Racine*, les perſonnages de *Molière*, les ſymphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, et (puiſqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Boſſuet* et des *Bourdaloue* ſe feſaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame*, ſi célèbre par ſon goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert*, et à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne ſe trouvera plus, où un duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au ſortir de la converſation d'un *Paſcal* et d'un *Arnaud*, allait au théâtre de *Corneille*.

Boileau.

Deſpréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ſes premières ſatires,

car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront point ſur les *embarras de Paris*, et ſur les noms des *Caſſaigne* et des *Cotin ;* mais il inſtruiſait cette poſtérité, par ſes belles épîtres, et ſur-tout par ſon Art poëtique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans ſon ſtyle, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté et dans les grâces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait avec quelle injuſtice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir ſacrifié aux grâces : il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcènes entières de *Quinault ;* c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La muſique françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple et belle nature, qui ſe montre ſouvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui poſsèdent notre langue, et qui ont le goût

cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ferait reçu ! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême fimplicité, pouffée jufqu'à l'oubli de foi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; et il reçut dans fa vieilleffe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré fon génie, prefque auffi fimple que les héros de fes fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, fe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs fi innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* et à la *Voifin*. Ses contes ne font que ceux du *Pogge*, de l'*Ariofte* et de la reine de Navarre. Si la volupté eft dangereufe, ce ne font pas des plaifanteries qui infpirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* fon aimable fable *des animaux malades de la pefte*, qui s'accufent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours : et un animal innocent eft dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices et l'inftruction des fiècles à venir, il fe forma une foule d'efprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font

l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Pouſſin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* et des *Vanloo*.

La Motte. Cependant, vers la fin du règne de *Louis XIV*, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, et eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdard*, (*c*) homme d'un eſprit plus ſage et plus étendu que ſublime, écrivain délicat et méthodique en proſe, mais manquant ſouvent de feu et d'élégance dans ſa poëſie, et même de cette exactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous reſtent de lui, en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque choſe au ſecond rang.

Rouſſeau. L'autre était *Rouſſeau* qui, avec moins d'eſprit, moins de fineſſe et de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte*; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes pſaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de

(*c*) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *la Motte*.

Racine.

Racine. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réuſſit bien moins dans les opéra qui demandent de la ſenſibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité; tout cela lui manquait. Ainſi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue françaiſe, ſi le ſtyle marotique, qu'il employa dans des ouvrages ſérieux, avait été imité. Mais heureuſement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une mode paſſagère. Quelques-unes de ſes épîtres ſont des imitations un peu forcées de *Deſpréaux*, et ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, et ſur des vérités reconnues : *le vrai ſeul eſt aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers; ſoit que l'âge et les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite, conſiſtant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire et plus rare qu'on ne penſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſévères.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour propre indomptable, et trop

mêlé de jaloufie et d'animofité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens; mais on ne le confidère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artiftes illuftres; et à peu-près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature fembla fe repofer.

La route était difficile au commencement du fiècle, parce que perfonne n'y avait marché : elle l'eft aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du fiècle paffé ont enfeigné à penfer et à parler; ils ont dit ce qu'on ne favait pas. Ceux qui leur fuccèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on fait. Enfin une efpèce de dégoût eft venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le fiècle de *Louis XIV* a donc en tout la deftinée des fiècles de *Léon X*, d'*Augufte*, d'*Alexandre*. Les terres qui firent naître dans ces temps illuftres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les caufes morales et dans les caufes phyfiques la raifon de cette tardive fécondité, fuivie d'une longue ftérilité. La véritable raifon eft que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas font

faits, alors les génies ſe développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiſte ſaiſit en ſon genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, ſavoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, ſont en petit nombre. Les ſujets et les embelliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'abbé *du Bos*, homme d'un très-grand ſens, qui écrivait ſon traité ſur la poëſie et ſur la peinture, vers l'an 1714, trouva que dans toute l'hiſtoire de France il n'y avait de vrai ſujet de poëme épique que la deſtruction de la ligue par *Henri le grand*. Il devait ajouter que les embelliſſemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du ſeizième ſiècle, étant proſcrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monſtres, les ſortiléges, les métamorphoſes, les aventures romaneſques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au poëme épique ſont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque article qui s'empare des ſeuls ornemens convenables au temps, au ſujet,

à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en eſt de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques et les grands ſentimens puiſſent ſe varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ſes bornes.

La haute comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères ; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui ſont dans les caractères des hommes, peuvent être maniées auſſi heureuſement que les grands ſujets. Les nuances, à la vérité, ſont innombrables, mais les couleurs éclatantes ſont en petit nombre; et ce ſont ces couleurs primitives qu'un grand artiſte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et ſur-tout celle des oraiſons funèbres, ſont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faibleſſes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On

eſt réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre ſuffiſant de fables étant compoſé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et preſque dans les mêmes aventures. Ainſi donc le génie n'a qu'un ſiècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les ſujets ſe renouvellent ſans ceſſe, comme l'hiſtoire, les obſervations phyſiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un eſprit commun, peuvent plus aiſément ſe ſoutenir ; et les arts de la main, comme la peinture, la ſculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artiſtes. Car on peut en peinture et en ſculpture, traiter cent fois les mêmes ſujets : on peint encore la ſainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce ſujet toute la ſupériorité de ſon art ; mais on ne ſerait pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art poëtique, le Tartuffe.

Il faut encore obſerver que le ſiècle paſſé ayant inſtruit le préſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles ; et, ce qui encore eſt bien pis, de livres ſérieux inutiles : mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceſſaire dans une ville immenſe, opulente et oiſive, où une partie des citoyens s'occupe ſans ceſſe à

amuſer l'autre, il ſe trouve de temps en temps d'excellens ouvrages, ou d'hiſtoire, ou de réflexion, ou de cette littérature légère qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La nation françaiſe eſt de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue eſt devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué : les grands auteurs du ſiècle de *Louis XIV*, ceux qui les ont ſuivis; les paſteurs calviniſtes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un *Bayle* ſur-tout qui, écrivant en Hollande, s'eſt fait lire de toutes les nations; un *Rapin de Thoyras* qui a donné en français la ſeule bonne hiſtoire d'Angleterre; (*) un *Saint-Evremond* dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la ducheſſe de *Mazarin* à qui l'on ambitionnait de plaire; madame d'*Olbreuſe*, devenue ducheſſe de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les grâces de ſa patrie. L'eſprit de ſociété eſt le partage naturel des Français : c'eſt un mérite et un plaiſir dont les autres peuples ont ſenti le beſoin. La langue françaiſe eſt de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicateſſe tous les objets de la converſation des honnêtes gens, et par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

(*) Celle de M. *Hume* n'avait pas encore paru.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'efprit, comme la mufique, la peinture, la fculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le fiècle de Louis XIV*. La mufique était au berceau : quelques chanfons languiffantes, quelques airs de violon, de guitare et de théorbe, la plupart même compofés en Efpagne, étaient tout ce qu'on connaiffait. *Lulli* étonna par fon goût et par fa fcience. Il fut le premier en France qui fit des baffes, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter fes compofitions qui paraiffent aujourd'hui fi fimples et fi aifées. Il y a de nos jours mille perfonnes qui favent la mufique, pour une qui la favait du temps de *Louis XIII*; et l'art s'eft perfectionné dans cette progreffion. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics ; et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la mufique de la France. Mufique. *Lulli.*

Les connaiffances qui appartiennent à la mufique et aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que fur la fin du règne de

Louis XIV on a inventé l'art de noter la danſe ; de ſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire qu'on danſe à livre ouvert.

Architecture. Nous avions eu de très-grands architectes du temps de la régence de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie, et pour embellir la nôtre. Le même de *Broſſe*, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'eſprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais royal, en eſt la preuve. Nous conçûmes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, qui fait tant déſirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont conſtruit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui ſatisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture, en 1671. C'eſt peu d'avoir des *Vitruves*, il faut que les *Auguſtes* les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il

S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit et mal ſitué ; cette place ſi petite et ſi irrégulière, qui n'eſt célèbre que par des gibets et de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie; mais ſans nous arreter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le deſſin et dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherches. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartemens qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaſtes ouvrages de peinture que le plafond de *le Moine* à Verſailles; et je ne ſais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis Peinture.

Vanloo qui, chez les étrangers même, paſſait pour le premier de ſon temps.

Académie de peintres français à Rome.

Non ſeulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui; mais, en 1667, il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y ſont inſtruits et entretenus aux frais du roi: ils y deſſinent les antiques; ils étudient *Raphaël* et *Michel Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le déſir de l'imiter; et on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie, amaſſées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

Sculpture

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de *Richelieu*, trop peu montré au public, dans la chapelle de ſorbonne, la ſtatue équeſtre de *Louis XIV*,

faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercure* dont *Louis XV* a fait préfent au roi de Pruffe, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il eft à croire que ces productions de nos jours feraient mifes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Médailles

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, fur la fin du règne de *Louis XIII*. C'eft maintenant une chofe admirable que ces poinçons et ces quarrés qu'on voit rangés par ordre hiftorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiftes. Il y en a pour deux millions, et la plupart font des chefs-d'œuvre.

Gravure.

On n'a pas moins réuffi dans l'art de graver les pierres précieufes. Celui de multiplier les tableaux, de les éternifer par le moyen des planches en cuivre, de tranfmettre facilement à la poftérité, toutes les repréfentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce fiècle. C'eft un des arts des plus agréables et des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième fiècle ; et il a été pouffé plus loin en France que dans le lieu même de fa naiffance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eftampes du roi ont été fouvent un des plus magnifiques

préfens qu'il ait faits aux ambaffadeurs. La cifelure en or et en argent, qui dépend du deffin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme foit capable.

Chirurgie

Après avoir ainfi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat, ne paffons pas fous filence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français furpaffent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent fi rapides et fi célèbres dans ce fiècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-feulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce feul pays qu'on fabriquait parfaitement les inftrumens néceffaires : il en fourniffait tous fes voifins ; et je tiens du célèbre *Chefelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les inftrumens de fon art. La médecine, qui fervait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-deffus de ce qu'elle était en Angleterre, et fous le fameux *Boerhaave* (*a*) en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philofophie, d'atteindre à la

(*a*) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* fe prononce *ou*.

perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumières de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'eſprit humain chez les Français dans ce ſiècle, qui commença au temps du cardinal de *Richelieu*, et qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé ; et s'il l'eſt en quelques genres, il reſtera le modèle des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux arts en Europe, du temps de Louis XIV.

NOUS avons aſſez inſinué dans tout le cours de cette hiſtoire que les déſaſtres publics dont elle eſt compoſée, et qui ſe ſuccèdent les uns aux autres preſque ſans relâche, ſont à la longue effacés des regiſtres des temps. Les détails et les reſſorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois, les inſtituts, les monumens produits par les ſciences et par les arts, ſubſiſtent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* et de *Boniface VIII ;* ils admirent les temples que les *Bramante* et les *Michel Ange* ont élevés,

les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini ;* s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* et le *Tasse ;* et ils respectent la cendre de *Galilée.* En Angleterre on parle un moment de *Cromwell ;* on ne s'entretient plus des guerres de la *rose blanche ;* mais on étudie *Newton* des années entières ; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'Etat honorées d'un pareil titre.

Pourquoi ce siècle est celui de *Louis XIV.*

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle celui de *Louis XIV*, non-seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, et à quelques années après lui ; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection presque en tous les genres, depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton.* Il est vrai

que plusieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ses peintures, son paradis des sots, ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre; ses diables qui, de géans qu'ils étaient, se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil, dans une grande salle toute d'or bâtie en enfer : les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête ; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs, de ses répétitions ; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Hésiode*, dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie, qu'on croit trop sèches, et ses inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses, plus dégoûtantes que fortes ; telles sont une longue chaussée sur le chaos ; le péché et la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans de leur inceste ; et la mort *qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui sent les cadavres ;* cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec ; ce froid et ce sec, avec le chaud et l'humide qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des embryons d'atomes

armés à la légère. Enfin on s'eſt épuiſé ſur les critiques, mais on ne s'épuiſe pas ſur les louanges. *Milton* reſte la gloire et l'admiration de l'Angleterre : on le compare à *Homère*, dont les défauts ſont auſſi grands ; et on le met au deſſus du *Dante*, dont les imaginations ſont encore plus bizarres.

Dryden. Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorſet* et de *Rocheſter*, le duc de *Buckingham*, &c. on diſtingue le célèbre *Dryden*, qui s'eſt ſignalé dans tous les genres de poëſie : ſes ouvrages ſont pleins de détails naturels à la fois et brillans, animés, vigoureux, hardis, paſſionnés ; mérite qu'aucun poëte de ſa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a ſurpaſſé. *Pope.* Si *Pope*, qui eſt venu après lui, n'avait pas, ſur la fin de ſa vie, fait ſon *Eſſai ſur l'homme*, il ne ſerait pas comparable à *Dryden*.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation angiaiſe ; c'eſt-là, ce me ſemble, le plus grand mérite de ſes poëtes.

Addiſſon. Il y a une autre ſorte de littérature variée, qui demande un eſprit plus cultivé et plus univerſel ; c'eſt celle qu'*Addiſſon* a poſſédée ; non-ſeulement il s'eſt immortaliſé par ſon Caton, la ſeule tragédie anglaiſe écrite avec

une élégance et une nobleſſe continue ; mais ſes autres ouvrages de morale et de critique reſpirent le goût ; on y voit par-tout le bon ſens paré des fleurs de l'imagination ; ſa manière d'écrire eſt un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* pluſieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'eſt *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraiſons funèbres ; ce n'eſt pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les égliſes ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-groſſière à Londres avant *Charles II*, ſe forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ſes mémoires, que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils ſurpaſſé leurs maîtres : leurs ſermons ſont moins compaſſés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il eſt encore remarquable que ces inſulaires ſéparés du reſte du monde, et inſtruits ſi tard, aient acquis pour le moins autant de connaiſſances de l'antiquité qu'on en a pu raſſembler dans Rome, qui a été ſi long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte ; il n'y a point de perſan qui ait connu la religion de *Zoroaſtre* comme le ſavant *Hyde*. L'hiſtoire de *Mahomet* et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'anglais *Sale*, qui a voyagé ſi utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII* jusqu'à *Cromwell*, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène, un cimeterre à la main, et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles ; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble ; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est sur-tout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systêmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis long-temps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : *Boyle* passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique ; il suffit de dire qu'après trois mille *Newton.* ans de vaines recherches, *Newton* est le premier qui ait découvert et démontré la grande

loi de la nature, par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les aftres font retenus dans leur cours. Il eft le premier qui ait vu en effet la lumière ; avant lui on ne la connaiffait pas. (*)

Ses principes mathématiques, où règne une phyfique toute nouvelle et toute vraie, font fondés fur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt quatre ans. C'eft ce qui a fait dire à un grand philofophe, au favant *Halley*, qu'*il n'eft pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.*

Une foule de bons géomètres, de bons phyficiens, fut éclairée par fes découvertes, et animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut, quoique fimple aftronome, le commandement d'un vaiffeau du roi, en 1698. C'eft fur ce vaiffeau qu'il détermina la pofition des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la bouffole dans toutes les

(*) Voyez l'avertiffement des éditeurs pour le volume des œuvres phyfiques.

parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était, en comparaifon, que le paffage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes chofes devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eft encore une preuve de la prodigieufe fupériorité de notre fiècle fur les anciens. *Boileau* en France, le chevalier *Temple* en Angleterre, s'obftinaient à ne pas reconnaître cette fupériorité : ils voulaient déprifer leur fiècle pour fe mettre eux-mêmes au-deffus de lui. Cette difpute entre les anciens et les modernes eft enfin décidée, du moins en philofophie. Il n'y a pas un ancien philofophe qui ferve aujourd'hui à l'inftruction de la jeuneffe chez les nations éclairées.

Locke bien au-deffus de *Platon*.

Locke feul ferait un grand exemple de cet avantage que notre fiècle a eu fur les plus beaux âges de la Gréce. Depuis *Platon* jufqu'à lui, il n'y a rien : perfonne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre ame ; et un homme qui faurait tout *Platon*, et qui ne faurait que *Platon*, faurait peu, et faurait mal.

C'était, à la vérité, un grec éloquent ; fon apologie de *Socrate* eft un fervice rendu aux

ſages de toutes les nations ; il eſt juſte de le reſpecter, puiſqu'il a rendu ſi reſpectable la vertu malheureuſe, et les perſécuteurs ſi odieux. On crut long-temps que ſa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaiſe métaphyſique ; on en fit preſque un père de l'Egliſe, à cauſe de ſon *Ternaire* que perſonne n'a jamais compris. Mais que penſerait-on aujourd'hui d'un philoſophe qui nous dirait qu'une matière eſt *l'autre*, que le monde eſt une figure de douze pentagones, que le feu qui eſt une pyramide eſt lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempſycoſes de l'ame, en diſant que le ſommeil naît de la veille, la veille du ſommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant ? Ce ſont-là les raiſonnemens qu'on a admirés pendant tant de ſiècles ; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke ſeul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités ; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités ſont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier ſiècle l'emporte ſur tous les autres, on peut jeter les yeux ſur l'Allemagne et ſur le Nord. Un *Hevelius*, à Dantzick, eſt le *Hevelius.*

premier qui ait bien connu la planète de la lune ; aucun homme avant lui n'a mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV*. *Hevelius* perdit par un incendie une immenſe bibliothèque : le monarque de France gratifia l'aſtronome de Dantzick d'un préſent fort au deſſus de ſa perte.

Munificence ſingulière de *Louis XIV* envers *Hevelius*.

Mercator, dans le Holſtein, fut en géométrie le précurſeur de *Newton* ; les *Bernouilli*, en Suiſſe, ont été les dignes diſciples de ce grand homme. *Leibnitz* paſſa quelque temps pour ſon rival.

Leibnitz.

Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipſick : il mourut en ſage, à Hanovre, adorant un Dieu, comme *Newton*, ſans conſulter les hommes. C'était peut-être le ſavant le plus univerſel de l'Europe : hiſtorien infatigable dans ſes recherches, juriſconſulte profond, éclairant l'étude du droit par la philoſophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphyſicien aſſez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphyſique ; poëte latin même, et enfin mathématicien aſſez bon pour diſputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, et pour faire douter quelque temps entre *Newton* et lui. (*)

(*) Voyez l'avertiſſement des éditeurs pour le volume des œuvres phyſiques.

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire, des problêmes à résoudre, à peu-près comme on dit que les anciens rois de l'Egypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problêmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle ; *Leibnitz* servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe, malgré les guerres, et malgré les religions différentes. Toutes les sciences, tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels ; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'anglais, l'allemand, le français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers, et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savans dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue par-tout, et par-tout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est une des consolations des maux que

l'ambition et la politique répandent ſur la terre.

L'Italie, dans ce ſiècle, a conſervé ſon ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Taſſe*, ni de nouveaux *Raphaël*. C'eſt aſſez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera*, et enſuite les *Zappi*, les *Filicaia* ont fait voir que la délicateſſe eſt toujours le partage de cette nation. La Mérope de *Maffei*, et les ouvrages dramatiques de *Metaſtaſio*, ſont de beaux monumens du ſiècle.

L'étude de la vraie phyſique, établie par *Galilée*, s'eſt toujours ſoutenue malgré les contradictions d'une ancienne philoſophie trop conſacrée. Les *Caſſini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti*, et tant d'autres, ont répandu ſur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; et quoique les principaux rayons de cette lumière vinſſent de l'Angleterre, les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penſer donne plus d'eſſor à l'eſprit chez d'autres nations. Ce ſiècle ſur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe enſemble; et plus on a déterré

de

de ces monumens, plus la ſcience s'eſt étendue.

On doit ces progrès à quelques ſages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, preſque tous long-temps obſcurs, et ſouvent perſécutés : ils ont éclairé et conſolé la terre, pendant que les guerres la déſolaient. On peut trouver ailleurs des liſtes de tous ceux qui ont illuſtré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ſerait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illuſtres. Il ſuffit ici d'avoir fait voir que dans le ſiècle paſſé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE XXXV.

Affaires eccléſiaſtiques. Diſputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat, le moins nombreux eſt l'Egliſe ; et ce n'eſt que dans le royaume de France que le clergé eſt devenu un ordre de l'Etat. C'eſt une choſe auſſi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'Etat, eſt

celui qui a toujours exigé du ſouverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conſerver à la fois l'union avec le ſiége de Rome, et ſoutenir les libertés de l'Egliſe gallicane, qui ſont les droits de l'ancienne Egliſe; ſavoir faire obéir les évêques comme ſujets, ſans toucher aux droits de l'épiſcopat; les ſoumettre en beaucoup de choſes à la juridiction ſéculière, et les laiſſer juges en d'autres; les faire contribuer aux beſoins de l'Etat, et ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que *Louis XIV* eut preſque toujours.

Evêques non-prêtres.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des bénéfices, ſous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres, euſſent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin*, qui avait poſſédé l'évêché de Metz, n'étant pas même ſous-diacre, et le duc de *Verneuil* qui en avait auſſi joui étant ſéculier.

Don gratuit.

Ce que payait au roi le clergé de France, et des villes conquiſes, allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres; et depuis, la valeur des eſpèces ayant augmenté numériquement, ils ont ſecouru

l'Etat d'environ quatre millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés comme une trace de l'ancien uſage où étaient tous les ſeigneurs de fiefs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les beſoins de l'Etat. Les évêques et les abbés étant ſeigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des ſoldats dans le temps de l'anarchie féodale. les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres ſeigneurs. Lorſque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conſerva l'uſage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (1)

(1) En France le clergé eſt exempt, comme la nobleſſe, des tailles et de quelques-uns des droits d'aides. La nobleſſe était cenſée remplacer les impôts par ſon ſervice perſonnel, et le clergé par ſes prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permiſſion d'impoſer des décimes ſur le clergé, toujours ſous prétexte de combattre les infidèles ou les hérétiques. Enfin l'uſage de s'adreſſer au clergé aſſemblé, et de ſe paſſer du conſentement de Rome, a prévalu: mais pour ménager Rome qui excommuniait, il n'y a pas encore long-temps, chaque jeudi ſaint, les ſouverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques, on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorſqu'à la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation et le dixième aux impôts déjà trop onéreux, on n'oſa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureuſe; et le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts, en payant des dons gratuits plus conſidérables. Il eſt donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilége aux anciens uſages de la nation. Puiſque, juſqu'à ce moment, il n'avait joui que des priviléges de la nobleſſe, et que la nobleſſe a payé ces nouveaux impôts.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'assemble souvent conserve, et qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Eglise, et cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre : mais elle allègue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires ; et *Louis XIV* exigea toujours ces secours, de manière à n'être pas refusé.

Richesses du clergé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye si peu; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait, année commune, à plus de cinquante millions,

Cette exemption est donc une pure grâce accordée par *Louis XIV;* grâce qui est une injustice à l'égard des citoyens ; grâce que ni le temps, ni aucune assemblée nationale n'ont consacrée. Nos souverains, mieux instruits de leurs droits et de ceux de leurs peuples, sentiront, sans doute, un jour que leur intérêt et la justice exigent également de soumettre aux taxes les biens du clergé, dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reste de la nation ; et qu'en général tout privilége, en matière d'impôt, est une véritable injustice, depuis que la constitution militaire ayant changé, il n'existe plus de service personnel gratuit, et que les esprits s'étant éclairés, on sait que ce ne sont point les processions des moines, mais les évolutions des soldats qui décident du succès des batailles.

indépendamment des droits ſur les conſommations qu'il paye comme les autres ſujets ; mais on ſe fait des idées vagues et des préjugés ſur tout.

Il eſt inconteſtable que l'Egliſe de France eſt de toutes les Egliſes catholiques celle qui a le moins accumulé de richeſſes. Non-ſeulement il n'y a point d'évêque qui ſe ſoit emparé, comme celui de Rome, d'une grande ſouveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouiſſe des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Caſſin, et les abbés d'Allemagne. En général, les évêchés de France ne ſont pas d'un revenu trop immenſe. Ceux de Straſbourg et de Cambrai ſont les plus forts ; mais c'eſt qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Egliſe d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Giannone, dans ſon hiſtoire de Naples, aſſure que les eccléſiaſtiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Egliſe poſsède le tiers du royaume, comme on dit au haſard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits, il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un revenu annuel de

Livre II, chap. 6.

quatre millions; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-deſſous de la valeur; et ſi on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable qui ne revient jamais, et qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du roi envers le ſaint ſiége; elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent; ce qui, dans la ſuite des temps, appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (2)

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales les communautés et tous les autres bénéfices enſemble. Mais s'ils ſont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

(2) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne ſe ruine pas en payant une rente ſur les revenus de ſa terre. Mais ce tribut payé à Rome, eſt en finance une diminution de la richeſſe annuelle, et en théologie une véritable ſimonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit ſur la terre.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux auſſi ſévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Egliſe gallicane ſéculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'eſt pas une ſomme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt dix mille perſonnes religieuſes et environ cent ſoixante mille eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1700. Et ſur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de meſſes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monaſtère : il y a des moines abbés réguliers, qui jouiſſent de deux cents mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oiſif, devenu abbé, et non moins oiſif, poſsède une ſomme immenſe, et qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Eſpagne, et ſur-tout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes. (3)

(3) Cet article eſt la meilleure réponſe que l'on puiſſe faire à ceux qui ont accuſé M. de *Voltaire* d'avoir ſacrifié la

Les abus servent de lois dans presque toute la terre ; et si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'Etat dont la forme subsistât entière ?

Usage du clergé dans ses subsides.

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble

vérité des détails historiques à ses opinions générales. Il est ici très-favorable au clergé. Cependant il résulte de cette évaluation, portée seulement à quatre-vingt dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis sur le clergé, comme il l'est sur les particuliers, produirait dix millions, somme fort au-dessus de celle où montent les dons gratuits évalués en annuités. Cette même évaluation, en la supposant aussi exacte que celle qui a servi à l'établissement des vingtièmes, ne porterait la masse des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus, où la dixme seule est pour la plus grande partie des terres environ un cinquième du produit net ; et dans ces mêmes cantons le clergé a des possessions immenses.

qui

qui lui appartînt. Il eſt clair qu'il eût pu, en dépenſant moins, aider le roi davantage, et ſe bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de *Louis XIV*, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeuneſſe de *Louis XIII*, et dans les derniers états, tenus en 1614, la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui eſt le fond de l'Etat, demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale, „ qu'aucune puiſſance ſpirituelle ne „ peut priver les rois de leurs droits ſacrés „ qu'ils ne tiennent que de DIEU ſeul; et „ que c'eſt un crime de lèſe majeſté au pre- „ mier chef d'enſeigner qu'on peut dépoſer „ et tuer les rois. „ C'eſt la ſubſtance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le ſang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal *du Perron*, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à propoſer des lois ſur ce qui peut concerner l'Egliſe. Que ne feſait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? mais il en était ſi loin, qu'il s'emporta juſqu'à

Anciennes maximes du clergé.

dire, ,, que la puiſſance du pape était pleine, ,, pléniſſime, directe au ſpirituel, indirecte ,, au temporel, et qu'il avait charge du clergé ,, de dire qu'on excommunierait ceux qui ,, avanceraient que le pape ne peut dépoſer ,, les rois. ,, On gagna la nobleſſe, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ſes anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, et la perſonne des rois ſacrée. La chambre eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne était ſacrée, perſiſta à ſoutenir que la couronne était dépendante. C'était le même eſprit qui avait autrefois dépoſé *Louis le débonnaire.* Cet eſprit prévalut au point que la cour ſubjuguée fut obligée de faire mettre en priſon l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement, ſous le titre de *loi fondamentale.* C'était, diſait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la couronne. De telles ſcènes ne ſe paſſaient point à Vienne; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maiſon d'Autriche. (*)

La cauſe qui ſuccomba était tellement la cauſe de tous les rois, que *Jacques I*, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal *du Perron;* et c'eſt le meilleur ouvrage de ce

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII*, dans l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations.*

monarque. C'était auſſi la cauſe des peuples, dont le repos exige que leurs ſouverains ne dépendent pas d'une puiſſance étrangère. Peu à peu la raiſon a prévalu; et *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raiſon, ſoutenue du poids de ſa puiſſance.

Conduite du roi avec le clergé.

Antonio Pérès avait recommandé trois choſes à *Henri IV*, *Roma*, *Conſejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de ſupériorité, qu'il n'eut pas beſoin de la première. Il fut attentif à conſerver l'uſage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances eccléſiaſtiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéreſſent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit ſouvent, et s'en loua quelquefois; car, ſi d'un côté ces appels ſoutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiſcopale, ils aſſurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Egliſe gallicane contre les prétentions de la cour de Rome: de ſorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adverſaires et comme leurs défenſeurs; et le gouvernement eut ſoin que, malgré les querelles de religion, les bornes aiſées à franchir, ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

Des libertés de l'Eglise gallicane.

Ce mot de *libertés* suppose l'assujettissement. Des libertés, des priviléges, sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Eglise gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Eglises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident, tout fut envahi par eux. L'Eglise de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siége de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsqu'après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *à latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *dispenser et lever de l'argent sur les peuples* :

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de ſuccéder :

De caſſer les teſtamens de ceux qui ſont morts ſans donner une partie de leur bien à l'Egliſe :

De permettre aux eccléſiaſtiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de ſoixante et dix uſurpations contre leſquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jéſuites ſous *Louis XIV*, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens, depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occaſion de réprimer les prétentions de la cour de Rome, et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits eſſentiels de la nation étaient les droits du prince.

De la régale.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate, fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les rois de France de pourvoir

à tous les bénéfices ſimples d'un diocèſe pendant la vacance du ſiége, et d'économiſer à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative eſt particulière aujourd'hui aux rois de France, mais chaque état a les ſiennes. Les rois de Portugal jouiſſent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'empereur a le droit des premières prières; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plupart fondés ſur l'uſage plutôt que ſur des titres primitifs.

Autrefois les rois donnaient tous les bénéfices.

Les rois de la race de *Mérovée* conféraient, de leur ſeule autorité, les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742, *Carloman* créa archevêque de Maïence ce même *Boniface* qui depuis ſacra *Pepin* par reconnaiſſance. Il reſte encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de diſpoſer de ces places importantes; plus elles le ſont, plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraiſſait dangereux; et la nomination réſervée à cet évêque étranger, a ſouvent paſſé pour une uſurpation plus dangereuſe encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puiſque les rois conféraient les évêchés, il ſemblait juſte qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer

du revenu, et de nommer à quelques bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs évêques de villes réunies à la couronne, ſous la troiſième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des ſeigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes ſe déclarèrent pour les évêques; et ces prétentions reſtèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement, en 1608, ſous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume; le clergé ſe plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à ſon conſeil, et ſe garda bien de la décider.

Les cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin* firent rendre pluſieurs arrêts du conſeil, par leſquels les évêques qui ſe diſaient exempts étaient tenus de montrer leurs titres. Tout reſta indécis juſqu'en 1673; et le roi n'oſa pas alors donner un ſeul bénéfice dans preſque tous les diocèſes ſitués au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un ſiége.

Réſiſtance de l'évêque de Pamiers.

Enfin, en 1673, le chancelier *Etienne d'Aligre* ſcella un édit, par lequel tous les évêchés du royaume étaient ſoumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureuſement les deux plus vertueux hommes du royaume,

refusèrent opiniâtrement de ſe ſoumettre ; c'était *Pavillon*, évêque d'Alet, et *Caudet*, évêque de Pamiers. Ils ſe défendirent d'abord par des raiſons plauſibles : on leur en oppoſa d'auſſi fortes. Quand des hommes éclairés diſputent long-temps, il y a grande apparence que la queſtion n'eſt pas claire ; elle était très-obſcure : mais il était évident, que ni la religion, ni le bon ordre n'étaient intéreſſés à empêcher un roi de faire dans deux diocèſes ce qu'il feſait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiſtrer ſon ferment de fidélité ; et le roi ſe croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs égliſes. (4)

(4) Cette queſtion n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité et l'uſage. En ne conſultant que la raiſon, il eſt évident que la puiſſance légiſlative a le pouvoir abſolu de régler la manière dont il ſera pourvu à toutes les places, ainſi que de fixer les appointemens de chacune, et la nature de ces appointemens. Les évêchés peuvent être électifs comme les places de maires, ou nommés par le roi comme les intendances, ſelon que la loi de l'Etat l'aura réglé ; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle ſera toujours légitime. La loi peut de même, ſans être injuſte, ſubſtituer des appointemens en argent aux terres dont on laiſſe la jouiſſance aux eccléſiaſtiques, ſupprimer même ces appointemens, ſi elle juge ces places eccléſiaſtiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes eſt légitime ; et le pouvoir légiſlatif de chaque Etat, en quelques mains qu'il réſide, a droit de la faire. Toute propriété qui ne ſe perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais ſeulement par une loi poſitive, n'eſt point une propriété, mais

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient ſuſpects de janſéniſme. Ils avaient eu contre eux le pape *Innocent X* ; mais quand ils ſe déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux *Innocent XI*, *Odeſcalchi :* ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi ſe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'évêque d'Alet, dont on reſpectait la grande vieilleſſe. L'évêque de Pamiers reſtait ſeul, et n'était point ébranlé. Il redoubla ſes excommunications, et perſiſta de plus à ne point faire enregiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoumet trop l'Egliſe à la monarchie. Le roi ſaiſit ſon temporel. Le pape et les janſéniſtes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ſes revenus ; et il mourut, en 1680, convaincu qu'il avait ſoutenu la cauſe de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines

un uſufruit accordé par la loi, dont après la mort de l'uſufruitier une autre loi peut changer la diſpoſition. C'eſt par cette raiſon que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers ; que les biens des communautés leur appartiennent, et que ceux du clergé et de tout autre corps ſont à la nation.

nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux, qui se prétendaient chanoines et grands-vicaires, les font sortir de l'Eglise, et les excommunient. Le métropolitain, *Montpésat*, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France ; usage qui contredit les libertés gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine, nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands-vicaires, casse et les sentences du métropolitain, et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête, et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus : persuadé, comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Eglise, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus, en régale, et leurs fauteurs.

Grand-vicaire traîné sur la claie, en effigie.

Le roi convoque une assemblée du clergé,

composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti d'un pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce prince : de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe, et de l'Eglise, il fallait que le roi *Jacques* se fît huguenot, et le pape catholique.

Fameuse assemblée du clergé.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annullé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné, par une bulle, que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement, et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son

pays, et de la ſoumiſſion à une puiſſance étrangère.

L'aſſemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes ſages peuvent céder avec dignité à leur ſouverain, ſans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle conſentit à l'extenſion du droit de régale à tout le royaume; mais ce fut autant une conceſſion de la part du clergé, qui ſe relâchait de ſes prétentions par reconnaiſſance pour ſon protecteur, qu'un aveu formel du droit abſolu de la couronne.

L'aſſemblée ſe juſtifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un paſſage qui ſeul devrait ſervir de règle éternelle dans toutes les diſputes: c'eſt qu'*il vaut mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits que de troubler la paix.* Le roi l'Egliſe gallicane, les parlemens furent contens. Les janſéniſtes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible: il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée, et manda aux évêques de ſe rétracter. Il y avait là de quoi ſéparer à jamais l'Egliſe de France de celle de Rome. On avait parlé ſous le cardinal de *Richelieu* et ſous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magiſtrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France

La France prête à ſe ſéparer de Rome.

ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint siege*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul, de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions et plus d'effervescence dans les esprits pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance :

Les quatre propositions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne sont sûres qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue ; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestans de l'Europe comme un faible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV*, elles commencèrent à devenir problématiques ; et le cardinal de *Fleuri* les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans le ministère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Innocent XI ennemi de *Louis XIV*.

Cependant *Innocent XI*, s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma, de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils

n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Eglise *catholique - apostolique*, qui ne serait point *romaine*. Le procureur général de *Harlai*, et l'avocat général *Talon* le firent assez entendre, quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'*Innocent XI* devint cependant la cause du saint siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* et *Innocent XII* suivirent les traces du fier *Odescalchi*, quoique d'une manière moins dure ; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé : ils refusèrent les bulles aux évêques ; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le

roi, et de ſe voir ſans fonctions, demandèrent à la cour de France la permiſſion d'apaiſer la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſéparément qu'il était *douloureuſement affligé des procédés de l'aſſemblée ;* chacun déclare dans ſa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odeſcalchi*, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propoſitions n'en furent pas moins enſeignées en France de temps en temps. Mais ces armes ſe rouillèrent quand on ne combattit plus ; et la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée, comme il arrive preſque toujours dans un Etat qui n'a pas ſur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainſi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, ſuivant les caractères de ceux qui gouvernent, et ſuivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé eccléſiaſtique avec Rome, et n'eſſuya aucune oppoſition du clergé dans les affaires temporelles.

Réforme du clergé. Sous lui, ce clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des

deux

deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de *Louis XIII*, et ſur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement que l'on commença à deſſiller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toujours à ſa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les carmes, de ſavoir que *Lazare* et *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'égliſe de Paris. Les ſaints ſuppoſés, les faux miracles, les fauſſes reliques commencèrent à être décriés. La ſaine raiſon, qui éclairait les philoſophes, pénétrait par-tout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-ſur-Marne, *Gaſton-Louis de Noailles*, frère du cardinal, eut une piété aſſez éclairée, pour enlever, en 1702, et faire jeter une relique conſervée précieuſement depuis pluſieurs ſiècles dans l'égliſe de Notre-Dame, et adorée ſous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Préſidens, conſeillers, gens du roi, tréſoriers de France, marchands,

Superſtitions ſupprimées en partie.

notables, chanoines, curés, proteſtèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entrepriſe de l'évêque, réclamant le *ſaint nombril*, et alléguant la robe de JESUS-CHRIST, conſervée à Argenteuil; ſon mouchoir, à Turin et à Laon; un des clous de la croix, à Saint-Denis; ſon prépuce, à Rome; le même prépuce, au Puy en Velay; et tant d'autres reliques que l'on conſerve et que l'on mépriſe, et qui ſont tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la ſage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les proteſtans en ont triomphé : mais ils ſont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'Egliſe catholique où ces abus ſoient moins communs et plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſentions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calvinisme, au temps de Louis XIV.

Il eſt affreux, ſans doute, que l'Egliſe chrétienne ait toujours été déchirée par ſes querelles, et que le ſang ait coulé pendant tant de ſiècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganiſme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arroſa guère que du ſang des animaux; et ſi quelquefois, chez les juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne conſiſtait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui eſt commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouiſſances, ne pouvaient troubler le genre humain.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles théologiques ?

L'eſprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-temps comment et pourquoi cet eſprit dogmatique, qui diviſa les écoles de l'antiquité païenne ſans cauſer le moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt

caufe; car les gymnofophiftes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle pefte, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'efprit républicain qui anima les premières Eglifes contre l'autorité qui hait la réfiftance en tout genre ? Les affemblées fecrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'empire. *Conftantin* la tira de deffous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands fiéges fe trouva en oppofition avec l'efprit populaire qui avait infpiré jufqu'alors toutes les affemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole fefait valoir un fentiment, un évêque fuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité bleffe en fecret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorfqu'on trouve, pour lui réfifter un prétexte qu'on croit facré, on fe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainfi les uns deviennent perfécuteurs, les autres rebelles, en atteftant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les

difputes du prêtre *Arius* (*a*) contre un évêque, la fureur de dominer fur les ames a troublé la terre. Donner fon fentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire fous peine de la mort du corps et des tourmens éternels de l'ame, a été le dernier période du defpotifme de l'efprit dans quelques hommes : et réfifter à ces deux menaces a été, dans d'autres, le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Effai fur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodofe* une lutte perpétuelle entre la juridiction féculière et l'eccléfiaftique ; et, depuis *Charlemagne*, les efforts réitérés des grands fiefs contre les fouverains, les évêques élevés fouvent contre les rois, les papes aux prifes avec les rois et les évêques.

On difputait peu dans l'Eglife latine aux premiers fiècles. Les invafions continuelles des barbares permettaient à peine de penfer ; et il y avait peu de dogmes qu'on eût affez développés pour fixer la croyance univerfelle. Prefque tout l'Occident rejeta le culte des images, au fiècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin, nommé *Claude*, les profcrivit avec chaleur, et retint plufieurs dogmes qui font encore aujourd'hui le fondement de la religion des proteftans. Ces opinions fe perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné,

Origine des fectes du feizième fiècle.

(*a*) *Effai fur les mœurs et l'efprit des nations.*

de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième siècle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague, elles excitèrent la guerre des hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois, les Albigeois, les hussites, renouvelés et différemment expliqués par *Luther* et *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession, et pour résister aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemarck, pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Ecosse, dans les temps malheureux, une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie

des évêques, qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Ecosse que quand la raison, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les seules villes où le peuple n'est point esclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut sur le point d'être établie à Venise par la même raison; et elle y eût pris racine, si Venise n'eût pas été voisine de Rome, et peut-être si le gouvernement n'eût pas craint la démocratie à laquelle le peuple aspire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils secouèrent le joug de l'Espagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calviniste.

Ces sectes bannies des Etats monarchiques.

Toute la maison d'Autriche écarta ces religions de ses Etats, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchèrent presque point de l'Espagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaises ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol et de Cabrière éprouvèrent en France sous *François I.* Le duc de Savoie absolu a exterminé chez lui la secte dès

qu'elle lui a paru dangereufe : il n'en refte que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calviniftes caufer de grands troubles en France fous le gouvernement ferme de *François I* et de *Henri II*. Mais dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* et les *Coligni*, devenus calviniftes parce que les *Guife* étaient catholiques, bouleversèrent l'Etat à l'envi. La légèreté et l'impétuofité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthoufiafme firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Pourquoi établies en France.

Henri IV, né dans cette fecte, qu'il aimait fans être entêté d'aucune, ne put, malgré fes victoires et fes vertus, régner fans abandonner le calvinifme : devenu catholique, il ne fut pas affez ingrat pour vouloir détruire un parti fi long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie fa couronne ; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France fefaient alors à peu-près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des feigneurs puiffans : des villes entières étaient proteftantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de fureté : *Henri III* leur

leur en avait accordé quatorze dans le ſeul Dauphiné; Montauban, Nîmes dans le Languedoc; Saumur, et ſur-tout la Rochelle qui feſait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puiſſante. Enfin *Henri IV* ſembla ſatisfaire ſon goût, ſa politique et même ſon devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les proteſtans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, et que *Henri le grand*, affermi ſur le trône, leur laiſſa par bonne volonté. Edit de Nantes.

Par cet édit de Nantes, que le nom de *Henri IV* rendit plus célèbre que tous les autres, tout ſeigneur de fief haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout ſeigneur ſans haute juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entier exercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un parlement.

Les calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'Etat; et il y parut

bien en effet, puiſque le roi fit ducs et pairs les ſeigneurs de la *Trimouille* et de *Roſni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, compoſée d'un préſident et de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les conſeillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, et que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue, cette chambre compoſée de catholiques rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpèce de petit parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calviniſtes. Leurs égliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'Egliſe gallicane. Ces priviléges et beaucoup d'autres incorporèrent ainſi les calviniſtes au reſte de la nation. C'était, à la vérité, attacher des ennemis enſemble; mais l'autorité, la bonté et l'adreſſe de ce grand roi les continrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de *Henri IV*, dans la faiblesse d'une minorité, et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, et sur-tout le duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits, dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long temps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte, et rompues de même; c'est ce qui fesait dire au célèbre cardinal *Bentivoglio*, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Séditions des réformés.

Dans l'année 1621, les églifes réformées de France offrirent à *Lefdiguières*, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées et cent mille écus par mois. Mais *Lefdiguières*, plus éclairé dans fon ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaiffait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et pour réponfe à leurs offres, il fe fit catholique. Les huguenots s'adrefsèrent enfuite au maréchal duc de *Bouillon* qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureufe place au duc de *Rohan* qui, conjointement avec fon frère *Soubife*, ofa faire la guerre au roi de France.

Nouvelles guerres civiles des réformés.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il foumit plus de cinquante villes, prefque fans réfiftance; mais il échoua devant Montauban : le roi eut l'affront de décamper. On affiégea en vain la Rochelle : elle réfiftait par elle-même et par les fecours de l'Angleterre; et le duc de *Rohan*, coupable du crime de lèfe-majefté, traita de la paix avec fon roi, prefque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de *Luynes*, il fallut encore recommencer la guerre et affiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre fon fouve-

rain avec l'Angleterre et avec les calviniſtes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de *Richelieu*, et contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta plus d'une fois la mort à ce ſiége. La ville ſouffrit toutes les extrémités de la faim ; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de *Richelieu* fit conſtruire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire *Guiton*, qui voulait s'enſevelir ſous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à diſcrétion, de paraître avec ſes gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les ſiens à *Guiton*, et les priviléges à la ville. Le duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour ſon parti ; et abandonné des Anglais quoique proteſtans, il ſe liguait avec les Eſpagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots, battus de tous côtés, à ſe ſoumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre Edit de grâce aux réformés.

fût appelé l'*édit de grâce*. Le roi y parla en ſouverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reſte on laiſſa ſubſiſter l'édit de Nantes, que les calviniſtes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu*, ſi abſolu et ſi audacieux, n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de ſon ambition et à la hauteur de ſes penſées. Il rechercha la gloire de ſubjuguer les eſprits; il s'en croyait capable par ſes lumières, par ſa puiſſance et par ſa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *miniſtres*, et qu'on nomme aujourd'hui *paſteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener enſuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, ſéduire l'autre par les préſens et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Egliſe; laiſſant au temps à faire le reſte, et n'enviſageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé

Richelieu veut enfin réunir les deux religions.

ce grand ouvrage, et de paſſer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joſeph* d'un côté, et deux miniſtres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop préſumé, et qu'il eſt plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues ſur l'Océan.

Richelieu rebuté ſe propoſa d'écraſer les calviniſtes. D'autres ſoins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maiſon royale, toute la maiſon d'Autriche, et ſouvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laiſſa tous ſes deſſeins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la priſe de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres ceſsèrent, et il n'y eut plus que des diſputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et ſur-tout les jéſuites, cherchaient à convertir les huguenots. Les miniſtres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conſeil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions ſe diſputaient dans un village, pour un temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des

enterremens, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations et de ſaccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* ceſſa de l'être, et que la maiſon de *Bouillon* n'eut plus Sédan. Ils ſe firent même un mérite de reſter tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles que des princes, des parlemens et des évêques excitèrent, en prétendant ſervir le roi contre le cardinal *Mazarin.*

Il ne fut preſque point queſtion de religion pendant la vie de ce miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur genéral des finances à un calviniſte étranger, nommé *Hervart.* Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Réformés protégés par *Colbert.*

Colbert qui ranima l'induſtrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manuſactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe; et la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous

les ordres de l'Etat, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule ſur le pédantiſme des huguenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſaumes de *Marot* et de *Bèze* ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſaumes qui avaient charmé la cour de *François II*, n'étaient plus faits que pour la populace ſous *Louis XIV*. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des diſputes de controverſe.

Mais en attendant que la raiſon ſe fît peu à peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités : ils écrivaient contre les jéſuites et contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux janſéniſtes et aux jéſuites ; les luthériens de la province d'Alſace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choſes, et que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV excité contre eux.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de fon clergé, par les infinuations des jéfuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier *le Tellier* et *Louvois*, fon fils, tous deux ennemis de *Colbert*, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des fujets utiles. *Louis XIV*, nullement inftruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non fans quelque raifon, comme d'anciens révoltés foumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple fur le moindre prétexte: on leur défendit d'époufer des filles catholiques; et en cela on ne fut pas peut-être affez politique: c'était ignorer le pouvoir d'un fexe, que la cour pourtant connaiffait fi bien. Les intendans et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plaufibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainfi fous le joug, ne l'appefantiffait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les infinuations aux févérités; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la juftice.

On employa ſur-tout un moyen ſouvent efficace de converſion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. *Péliſſon* fut chargé de ce miniſtère ſecret. C'eſt ce même *Péliſſon* long-temps calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au ſurintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit eccléſiaſtique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluni, vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être diſtribués à ceux qui voudraient ſe convertir. Le cardinal *le Camus*, évêque de Grenoble, s'était déjà ſervi de cette méthode. *Péliſſon*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent. De petites ſommes, diſtribuées à des indigens, enflaient la liſte que *Péliſſon* préſentait au roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance ou à ſes bienfaits.

Le conſeil encouragé par ces petits ſuccès

que le temps eût rendus plus confidérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de fept ans; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parens.

Petits enfans convertis.

Mefures du gouvernement.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* et de *Louvois*, fon fils, qui fit d'abord déferter en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voifines. Les étrangers fe hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemarck, et fur-tout la ville d'Amfterdam, invitèrent les calviniftes de France à fe réfugier dans leurs Etats, et leur affurèrent une fubfiftance. Amfterdam s'engagea même à bâtir mille maifons pour les fugitifs.

Le confeil vit les fuites dangereufes de l'ufage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On fentait combien étaient néceffaires les artifans dans un pays où le commerce floriffait, et les gens de mer dans un temps où l'on établiffait une puiffante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces profeffions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plufieurs familles calvi-

nistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureur.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes, et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était après tout, les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis; mais madame *Hervart*, veuve du contrôleur général des finances, animée de ce zèle de

Pélisson convertit pour de l'argent.

religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les converſions, que *Péliſſon* pour en faire.

Enfin les huguenots osèrent déſobéir en
1682. quelques endroits. Ils s'aſſemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux ſans chefs, ſans places, et même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart d'heure : les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du paſteur *Chamier* qui avait dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte; et ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les proteſtans.

Prédicans roués.
1683. L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On en condamna trois autres au même ſupplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au roi qu'après

avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous *Louis XIII*, les enfans étaient soumis sous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées, le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Christine* avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations: *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV qui, en se saisissant de Strasbourg, en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait

Les huguenots s'enfuient

tolérer dans ſes Etats le calviniſme que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alſace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de ſujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la ſuite à une violence regardée comme une horrible perſécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel et proteſtans et catholiques, et Français et étrangers avaient alors joint celui de *grand* ? La politique même ſemblait pouvoir engager à conſerver les calviniſtes, pour les oppoſer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI*, ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de ſa religion et ceux de ſa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, et écraſer le calviniſme de l'autre.

Il enviſageait, dans ces deux entrepriſes, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choſes. Les évêques, pluſieurs intendans, tout le conſeil, lui perſuadèrent que les ſoldats, en ſe montrant ſeulement, achèveraient ce que ſes bienfaits et les miſſions avaient commencé. Il crut n'uſer que d'autorité; mais

ceux

ceux à qui cette autorité fut commiſe usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de proteſtans; et comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès: on appela cette exécution *la dragonade*.

Dragonade.

Les frontières étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Egliſe. C'était une eſpèce de chaſſe qu'on feſait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un ſubdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autoriſé marchait à la tête des ſoldats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſur-tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obſtinées étaient livrées aux ſoldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris ſur cette perſécution de leurs pères. Ils la

comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste, que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnait la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année

Lettre apostolique de *Louvois*.

1685, conçues en ces termes : „ Sa majesté „ veut qu'on fasse éprouver les dernières „ rigueurs à ceux qui ne voudront pas se „ faire de sa religion; et ceux qui auront la „ sotte gloire de vouloir demeurer les der- „ niers, doivent être poussés jusqu'à la der- „ nière extrémité. „

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Edit de Nantes révoqué. 1685.

Tandis qu'on fesait ainsi tomber par-tout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Eglise dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux, consulté par *Louvois*, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, et mal connaître les

hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, fur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'expoferaient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conftance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieufes de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en fignant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis fervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei falutare tuum.* Il ne favait pas qu'il fignait un des grands malheurs de la France. (*b*)

Louvois, fon fils, fe trompait encore en croyant qu'il fuffirait d'un ordre de fa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes, contre ceux qui fe fefaient un devoir de la fuite. L'induftrie occupée à tromper la loi eft toujours plus forte que l'autorité. Il fuffifait de quelques gardes gagnés, pour favorifer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, fortirent du royaume, et furent après fuivies par d'autres.

Peuples, argent, manufactures tranfportées.

(*b*) Si vous lifez l'oraifon funèbre de *le Tellier* par *Boffuet*, ce chancelier eft un jufte, et un grand homme. Si vous lifez les annales de l'abbé de *Saint-Pierre*, c'eft un lâche et dangereux courtifan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Grammont* difait, en le voyant fortir d'un entretien particulier avec le roi : „ Je crois voir une fouine qui vient d'égorger „ des poulets, en fe léchant le mufeau plein de leur fang. „

Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (*c*) Ainsi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieuse d'espèces, et sur-tout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, soudoyaient ceux de France; et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince

(*c*) Le comte d'*Avaux*, dans ses lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa soixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait passer : on lui avait fait un rapport trop exagéré.

d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célèbre *du Quêne*, lieutenant général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrêmité de la terre ; elle n'a pas prospéré ; ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs.

Prisons et galères.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens ? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes ? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore ; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques ; et l'année d'après, un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin

de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de ſtable dans la manière de les perſécuter, que le deſſein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait plus (*d*) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hoſtie après l'avoir reçue, furent comdamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les ſacremens à la mort, étaient traînés ſur la claie, et jetés à la voirie.

(*d*) On a imprimé pluſieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération eſt intolérable. M. de *Bâville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les proteſtans qui vivent à Paris ſont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts eſt donc connu par les regiſtres, et il en réſulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne ſerait pas ſurprenant que les proteſtans, relégués par les lois dans les claſſes qui peuplent le plus, euſſent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite aucune croyance. Il eſt très-vraiſemblable que la terreur qu'il avait inſpirée avait forcé les huguenots à ſortir du Languedoc, ou à diſſimuler et à ſe cacher. Il était d'ailleurs intéreſſé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à *Louis XIV;* et pourquoi, après avoir verſé tant de ſang pour ſe frayer la route du miniſtère, ſe ſerait-il fait ſcrupule d'un menſonge ?

Toute perſécution fait des proſélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthouſiaſme. Les calviniſtes s'aſſemblèrent par-tout pour chanter leurs pſaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les miniſtres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompenſe pour qui les dénoncerait. Il en revint pluſieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (1)

(1) Toutes ces violences qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où, dégoûté de madame de *Monteſpan*, ſubjugué par madame de *Maintenon*, il commençait à ſe livrer à ſes confeſſeurs. Ces lois, qui violaient également les premiers droits des hommes et tous les ſentimens de l'humanité, étaient demandées par le clergé, et préſentées par les jéſuites à leur pénitent, comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ſes maîtreſſes. On lui propoſait pour modèle *Conſtantin*, *Théodoſe*, et quelques autres ſcélérats du bas Empire. Jamais ſes miniſtres, eſclaves des prêtres, et tyrans de la nation, n'osèrent lui faire connaître ni l'inutilité, ni les ſuites cruelles de ſes lois.

La nation aidait elle-même à le tromper : au milieu des cris de ſes ſujets innocens, expirans ſur la roue et dans les bûchers, on vantait ſa juſtice et même ſa clémence. Dans les lettres, dans les mémoires du temps, on parle ſouvent du ſanguinaire *Bâville* comme d'un grand homme. Tel eſt le malheureux ſort d'un prince qui accorde ſa confiance à des prêtres, et qui, trompé par eux, laiſſe gémir ſa nation ſous le joug de la ſuperſtition. *Louis* aimait la gloire, et il marchandait honteuſement la conſcience de ſes ſujets : il voulait faire régner les lois, et il envoyait des ſoldats vivre à diſcrétion chez ceux qui ne penſaient point comme ſon confeſſeur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'eſprit, et il ſignait chaque mois des édits pour régler

La

La ſecte ſubſiſta en paraiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain, dans la guerre de 1689, que le roi *Guillaume*, ayant détrôné ſon beau père

de quelle religion devaient être les marmitons, les maîtres en fait d'armes, et les écuyers de ſes Etats; il aimait la décence; et les ſoldats, envoyés par ſes ordres, donnaient le fouet aux filles proteſtantes pour les convertir.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici quelques réflexions ſur les cauſes de nos derniers troubles de religion.

L'eſprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les ſouverains ſe ſont montrés leurs ennemis. Le clergé proteſtant de Danemarck a été un des principaux agens de la révolution qui a établi l'autorité abſolue. En France, ſous *Louis XIII*, les miniſtres proteſtans les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent poſitivement une action contraire à la loi de DIEU. Mais on ſe plaiſait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait, par une foule de petites injuſtices, à ſe jeter entre les bras des factieux, tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidèlement l'édit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des réformés. Cet édit de Nantes, à la vérité, reſſemblait plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à ſes ſujets. Une tolérance abſolue aurait été plus utile à la nation, plus juſte, plus propre à conſerver la paix qu'une tolérance limitée: mais *Henri IV* n'oſa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques; et les proteſtans ne comptaient point aſſez ſur ſon autorité, pour ſe contenter d'une loi de tolérance, quelque étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu*, et plus encore à *Louis XIV*, de réparer ce déſordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, et en détruiſant tout le reſte. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, et les proteſtans les avaient réfutés. *Louis XIV*, élevé, gouverné par des prêtres dans ſa jeuneſſe, entouré de femmes qui joignaient les faibleſſes de la dévotion aux faibleſſes de l'amour, et de miniſtres qui croyaient avoir beſoin de ſe couvrir du manteau de l'hypocriſie, ne put jamais ſoulever un coin du bandeau que la ſuperſtition avait jeté ſur ſes yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être inſtruit, et la baſſeſſe de ſes courtiſans, qui, en vendant leur conſcience,

catholique, ſoutiendrait en France le calviniſme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion et le fanatiſme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voiſines.

feſaient ſemblant de ſe convertir par conviction, l'affermiſſait dans cette idée.

Ses miniſtres ſemblaient choiſir les moyens les plus sûrs pour forcer les proteſtans à la révolte : on joignait l'inſulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfans à leurs pères. On ſemblait ſe plaire à les irriter, à les plonger dans le déſeſpoir par des lois ſouvent oppoſées, mais toujours oppreſſives, qu'on feſait ſuccéder de mois en mois. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les proteſtans des fanatiques, et que ce fanatiſme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévènes, pays alors impraticable, habité par un peuple à demi ſauvage, qui n'avait jamais été ſubjugué ni par les lois ni par les mœurs ; livré à un intendant violent par caractère, inacceſſible à tout ſentiment d'humanité, mêlant le mépris et l'inſulte à la cruauté, dont l'ame trouvait un plaiſir barbare dans les ſupplices longs et recherchés, et qui, inſtrument ambitieux et ſervile du deſpotiſme et de la ſuperſtition de ſon maître, voulait mériter par des meurtres et par l'oppreſſion d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des perſécutions de *Louis XIV ?* Une foule de ſes meilleurs ſujets emportant dans les pays étrangers leurs richeſſes et leur induſtrie ; les armées de ſes ennemis groſſies par des régimens français, qui joignaient les fureurs du fanatiſme et de la vengeance à leur valeur naturelle ; la haine de la moitié de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir ces provinces livrées aux étrangers par les Français, et l'humiliante néceſſité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues, ce que la flatterie conſacrait dans des inſcriptions et ſur des médailles.

Après lui, les proteſtans furent tranquilles et ſoumis. *Alberoni* forma inutilement le projet abſurde de les engager à ſe ſoulever contre le régent, c'eſt-à-dire, contre un prince tolérant par raiſon, par politique et par caractère, pour ſe donner un maître pénitent des jéſuites, et qui s'était ſoumis au joug honteux de l'inquiſition. Pendant le miniſtère du duc

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'eſt ſervi pour ſéduire les ſimples, et pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie oſe prédire, ſi la fortune en amène un ſeul, les autres ſont oubliés, et celui-là reſte comme un gage de la faveur de DIEU, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne

Rebelles et prophètes.

de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires eccléſiaſtiques, fit rendre, en 1724, contre les proteſtans, une loi plus ſévère que celles de *Louis XIV;* elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Auſſi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'oppoſition ſecrète du duc de *Bourbon*. Il trahiſſait par cette conduite et ſon pays et le ſouverain qui lui avait accordé ſa confiance; mais quand le cardinalat eſt le prix de la trahiſon, quel pretre eſt reſté fidèle?

Sous *Louis XV* les proteſtans furent traités avec modération, ſans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contre eux: leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne ſont appuyés que ſur la bonne foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion ſans encourir la peine des galères; ils ſont exclus non-ſeulement des places honorables, mais de la plupart des métiers. Nous devons eſpérer que la raiſon, qui à la longue triomphera du fanatiſme, et la politique, qui dans tous les temps l'emporte ſur la ſuperſtition, détruiront enfin ces lois. La tolérance eſt établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Eſpagne et la France; l'Amérique appelle l'induſtrie, et offre la liberté, la tolérance et la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter ſon pays; et la politique ne permettra point de laiſſer ſubſiſter plus long-temps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt et la conſcience; et elles pourraient amener des émigrations plus funeſtes que celles du ſiècle dernier, et nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amérique doit être la ſource.

s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau ſens ; les enthouſiaſtes l'adoptent, et les imbécilles le croient.

Le miniſtre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par ſe mettre au-deſſus d'un *Cotterus*, de je ne ſais quelle *Chriſtine*, d'un *Juſtus Velſius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inſpirés de DIEU. Enſuite il ſe mit preſque à côté de l'auteur de l'apocalypſe et de S[t] *Paul;* ſes partiſans, ou plutôt ſes ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cette exergue, *Jurius propheta.* Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais, et des Cévènes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans et de cervelles chaudes, échauffés par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicans.

Prophètes verriers.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, ſur une montagne du Dauphiné, appelée Peira ; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de Babylone, et le rétabliſſement de Jéruſalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent : „ Quand trois ou quatre ſont „ aſſemblés en mon nom, mon eſprit eſt „ parmi eux ; et avec un grain de foi on

„ transportera des montagnes.„ Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche, parce qu'il est dit dans S[t] *Matthieu*, que JESUS souffla sur ses disciples avant sa mort : il était hors de lui-même ; il avait des convulsions ; il changeait de voix ; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie ; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévènes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres qu'on appelait *apôtres* revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson, d'une famille considérée de Nîmes, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie, en 1698, y fut convaincu, non-seulement d'avoir rempli son ministère, malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correspondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet

Ministre roué.

écrit de ſa main, et adreſſé au duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-temps, et était entre les mains de l'intendant de la province. *Brouſſon*, errant de ville en ville, fut ſaiſi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ſes juges l'interrogèrent : il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le Saint-Eſprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que ſon devoir était de diſtribuer le pain de la parole à ſes frères. On lui demanda ſi les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra ſon fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il
1698. mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la ſecte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un ſaint qui avait ſcellé ſa foi de ſon ſang; et on imprima le martyre de M. de *Brouſſon*.

Alors les prophètes ſe multiplient, et l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement qu'en 1703, un abbé de la maiſon *du Chaila*, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans ſon château. Les

calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé *du Chaila* ; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi :* et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres, qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de DIEU le rétablissement de Jérusalem, et la chute de Babylone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

Prophètes assassins.

C'était le fils du marquis de *Guiscard*, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévènes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté, en 1711, pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut

L'abbé de *la Bourlie.*

commettre un meurtre ; il en frappa le chancelier *Harlai*, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puissans secours.

1703. Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts, et liberté de conscience.* Ce cri séduit par-tout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des fanatiques.

Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup

comme des bêtes féroces. Ils défirent même, dans un combat réglé, des troupes de la marine. On employa contre eux fucceffivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, fuccéda, en 1704, le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit propofer une amniftie. Quelques-uns d'entre eux y confentirent, détrompés des promeffes d'être fecourus par le duc de Savoie qui, à l'exemple de tant de fouverains, les perfécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez fes ennemis.

Un garçon boulanger fait la guerre à *Louis XIV*.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le feul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une phyfionomie douce et agréable. On l'appelait *David* dans fon parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une affez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par fon courage, et à l'aide d'une prophéteffe qui le fit reconnaître fur un ordre exprès du Saint-Efprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui propofa l'amniftie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint, fuivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*.

1704. Il promit de former quatre régimens de révoltés, qui ferviraient le roi fous quatre colonels, dont il ferait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la folde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiffaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promeffes. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné fa parole au maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former fon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu fouvent de la bouche du maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait, à fon âge, avoir eu tant d'autorité fur des hommes fi féroces et fi indifciplinables. Il répondit que, quand on lui défobéiffait, fa prophéteffe, qu'on appelait *la grande Marie*, était fur le champ infpirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait fans raifonner. (*f*)

(*f*) Ce trait doit fe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome eft certainement de lui : il eft conforme au manufcrit que j'ai vu : les deux autres font d'une main étrangère et bien différente.

Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Cette négociation ſingulière ſe feſait après la bataille d'Hochſtet. *Louis XIV*, qui avait proſcrit le calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de *Villars* lui préſenta le brevet de colonel, et celui d'une penſion de douze cents livres.

Le garçon boulanger traite avec le maréchal de *Villars*.

Le nouveau colonel alla à Verſailles; il y reçut les ordres du miniſtre de la guerre. Le roi le vit, et hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtère, craignit, et ſe retira en Piémont. De là il paſſa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment, ſert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* ſe trouva oppoſée à un régiment français. Dès qu'ils ſe reconnurent, ils fondirent l'un ſur l'autre avec la baïonnette, ſans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne compoſée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du ſort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait preſque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cents hommes de ces régimens.

Fureur ſingulière

Le maréchal de *Berwick* contait ſouvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier eſt mort officier général et gouverneur de l'île de Jerſey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premières fureurs conſervé que le courage, et ayant peu à peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient du ſecours du ciel et en recevaient des alliés. On leur feſait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conſpiration des prophètes

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations celle qu'ils formèrent de ſaiſir dans Nîmes le duc de *Berwick* et l'intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux cents perſonnes périrent dans les ſupplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent, les

armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés céleftes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des pfaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plufieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre : mais trouvant que l'Eglife épifcopale tenait trop de l'Eglife romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perfuafion était fi pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de reffufciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choifir. Partout le peuple eft peuple, et les presbytériens pouvaient fe joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio Duillier*, et un homme de lettres fort favant, nommé *Daudé*, fuffent à la tête de ces énergumènes? Le fanatifme rend la fcience même fa complice, et étouffe la raifon.

Prophètes réfugiés à Londres propofent de reffufciter un mort.

Le miniftère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'églife cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout fe paffa

juridiquement. La ſcène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatiſme ne pouvaient guère réuſſir en Angleterre, où la philoſophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée y étaient également protégées par les traités de Veſtphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur ſein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, ſur la fin de ce ſiècle, que la France qui eſſuya de grandes querelles eccléſiaſtiques, malgré les progrès de la raiſon. Cette raiſon ſi lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle ſoit établie dans les principales têtes; elle deſcend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ſes ſupérieurs ſont modérés, apprend auſſi à l'être. C'eſt un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du Janſéniſme.

Janſéniſme moins turbulent que le calviniſme.

LE calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondemens des Etats. Le janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume; car les réformateurs du ſeizième ſiècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré; ayant ouvert les portes de ſes cloîtres, et remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers, il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* et de *Luther* ait paru, ſans exciter des perſécutions et des guerres.

Mais les janſéniſtes, n'attaquant point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée dans preſque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très-reſpectables par leurs talens et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention férieufe, le janfénifme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces difputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé *Michel Bay*, qu'on appelait *Baïus*, felon la coutume du pédantifme de ces temps-là, s'avifa de foutenir, vers l'an 1552, quelques propofitions fur la grâce et fur la prédeftination. Cette queftion, ainfi que prefque toute la métaphyfique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'eft égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduife.

Baïus inintelligible.

L'efprit de curiofité donné de DIEU à l'homme, cette impulfion néceffaire pour nous inftruire, nous emporte fans ceffe au-delà du but, comme tous les autres refforts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouffer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais affez.

Ainfi on a difputé fur tout ce qu'on connaît et fur tout ce qu'on ne connaît pas; mais les difputes des anciens philofophes furent toujours paifibles; et celle des théologiens fouvent fanglantes, et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queftions que *Michel Baïus*, crurent le libre

arbitre

arbitre renversé, et la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baïus*, au sujet d'une querelle à peu-près dans le même goût, ils déférèrent soixante et seize propositions de *Baïus* au pape *Pie V*. Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour les thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, mal-sonnantes, téméraires et suspectes, sans rien spécifier et sans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la suprême puissance, et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'université députa à Rome pour savoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires envoya pour toute réponse à ces flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. Le grand vicaire, nommé *Morillon*, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand*

Rome se moque de *Baïus*.

même il y aurait des erreurs. Ce *Morillon* avait raiſon en politique ; car aſſurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon*, et ſe rétracta paiſiblement.

Molina viſionnaire. Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques que ſtérile en philoſophes, produiſit *Molina* le jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément comment DIEU agit ſur les créatures, et comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel et l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grâce et la prédeſtination à la gloire, la grâce prévenante et la coopérante, il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne et du congruiſme. Cette ſcience moyenne et ce congruiſme étaient ſur-tout des idées rares ; DIEU, par ſa ſcience moyenne, conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eu ſa grâce ; et enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme ; et ces arrangemens ſont le congruiſme.

Les dominicains eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurſeur de l'Antechriſt.*

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Procès à Rome pour ses visions.

Enfin on plaida sérieusement devant *Clément VIII;* et, à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, assura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Eglise; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne, et qu'on ajusterait ces deux systêmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard*. Leur célèbre *Lemos* soutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour et contre à un sens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom aussi peu clair par lui-même que les questions que l'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute,

des ſecours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jéſuites établiſſaient leur ſcience moyenne et leur congruiſme, *Cornelius Janſenius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baïus*, dans un gros livre ſur S[t] *Auguſtin*, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort; de ſorte qu'il devint chef de ſecte, ſans jamais s'en douter. Preſque perſonne ne lut ce livre qui a cauſé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de Saint-Cyran, ami de *Janſenius*, homme auſſi ardent qu'écrivain diffus et obſcur, vint à Paris, et perſuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jéſuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Janſenius* comme une ſuite de celle de *Baïus*, et l'obtinrent, en 1641: mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui ſe mêlait de raiſonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penſer avec *Janſenius* que DIEU commande des choſes impoſſibles; cela n'eſt ni philoſophique ni conſolant: mais le plaiſir ſecret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jéſuites, l'envie de ſe diſtinguer, et l'inquiétude d'eſprit formèrent une ſecte.

Janſenius tout com- *Baïus.*

La faculté condamna cinq propoſitions de *Janſenius* à la pluralité des voix. Ces cinq

propoſitions étaient extraites du livre très-fidèlement, quant au ſens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus ; et la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Arnauld digne de ne point entrer dans ces querelles.

Les parties ne comparurent point : mais d'un côté, un docteur, nommé *Habert*, ſoulevait les eſprits contre *Janſenius ;* de l'autre, le fameux *Arnauld*, diſciple de *Saint-Cyran*, défendait le janſéniſme avec l'impétuoſité de ſon éloquence. Il haïſſait les jéſuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace ; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'univerſité contre leur établiſſement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de conſidération dans la robe et dans l'épée. Son génie, et les circonſtances où il ſe trouva, le déterminèrent à la guerre de plume, et à ſe faire chef de parti, eſpèce d'ambition devant qui toutes les autres diſparaiſſent. Il combattit contre les jéſuites et contre les réformés, juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont preſqu'aucun n'eſt aujourd'hui au rang de ces bons livres claſſiques, qui honorent le ſiècle de *Louis XIV*, et qui ſont la bibliothèque des nations. Tous ſes ouvrages eurent une

grande vogue dans ſon temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des diſputes. Cette chaleur s'eſt attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'eſt reſté que ce qui appartenait ſimplement à la raiſon, ſa géométrie, la grammaire raiſonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Perſonne n'était né avec un eſprit plus philoſophique; mais ſa philoſophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea ſoixante ans dans de miſérables diſputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un eſprit fait pour éclairer les hommes.

L'univerſité étant partagée ſur ces cinq fameuſes propoſitions, les évêques le furent auſſi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider, et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea; il condamna chacune des cinq propoſitions à part, mais toujours ſans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les ſuivait.

Les cinq propoſitions auſſi ridicules que cinq cents autres.

Cette omiſſion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la ſorbonne, et par les janſéniſtes, et par les jéſuites, et par le ſouverain pontife. Le fond des cinq propoſitions condamnées eſt évidemment dans *Janſenius*. Il n'y

a qu'à ouvrir le troisième tome, à la page 138, édition de Paris, 1641, on y lira mot à mot: „ Tout cela démontre pleinement et évidem- „ ment qu'il n'est rien de plus certain et de „ plus fondamental dans la doctrine de S^t^ „ *Augustin*, qu'il y a certains commandemens „ impossibles, non-seulement aux infidèles, „ aux aveugles, aux endurcis; mais aux fidèles „ et aux justes, malgré leurs volontés et leurs „ efforts, selon les forces qu'ils ont; et que „ la grâce, qui peut rendre ces commande- „ mens possibles, leur manque. „ On peut aussi lire, à la page 165, „ que JESUS-CHRIST „ n'est pas, selon St *Augustin*, mort pour tous „ les hommes. „

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les jansénistes, et il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'Eglise de France: mais les jansénistes écrivirent tant de lettres, on cita tant St *Augustin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Tracasseries plus ridicules encore.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de *Liancourt*, parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans *Jansenius*, et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un

nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* ſe ſignala, et dans une nouvelle lettre à un duc et pair ou réel ou imaginaire, il ſoutint que les propoſitions de *Janſenius* condamnées n'étaient pas dans *Janſenius*, mais qu'elles ſe trouvaient dans S[t] *Auguſtin* et dans pluſieurs pères. Il ajouta que *Saint Pierre était un juſte à qui la grâce, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il eſt vrai que S[t] *Auguſtin* et S[t] *Chryſoſtome* avaient dit la même choſe; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On diſait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des ſaints pères; car ce qui eſt un objet ſi ſérieux pour les uns, eſt toujours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La faculté s'aſſembla; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné, et exclus de la ſorbonne, en 1654. La préſence du chancelier parmi des théologiens, eut un air de deſpotiſme qui déplut au public; et le ſoin qu'on eut de garnir la ſalle d'une foule de docteurs, moines, mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à *Paſcal*, dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

Diſputes inſenſées.

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruiſme, la ſcience moyenne, la grâce

grâce verſatile de *Molina ;* mais ils ſoutenaient une grâce ſuffiſante à laquelle la volonté peut conſentir, et ne conſent jamais ; une grâce efficace à laquelle on peut réſiſter, et à laquelle on ne réſiſte pas ; et ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſter à cette grâce dans le ſens diviſé, et non pas dans le ſens compoſé.

Si ces choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'*Arnauld* et des janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur calviniſme. C'était préciſément le fond de la querelle des gomariſtes et des arminiens. Elle diviſa la Hollande comme le janſéniſme diviſa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une diſpute de gens oiſifs ; elle fit couler ſur un échafaud le ſang du penſionnaire *Barnevelt :* violence atroce que les Hollandais déteſtent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux ſur l'abſurdité de ces diſputes, ſur l'horreur de la perſécution, et ſur l'heureuſe néceſſité de la tolérance ; reſſource des ſages qui gouvernent, contre l'enthouſiaſme paſſager de ceux qui argumentent. Cette diſpute ne produiſit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet et des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld persécuté.

Arnauld fut donc ſeulement exclus de la faculté. Cette petite perſécution lui attira une foule d'amis : mais lui et les janſéniſtes eurent toujours contre eux l'Egliſe et le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, ſucceſſeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les cenſures contre les cinq propoſitions. Les évêques de France, qui avaient déjà dreſſé un formulaire, en firent encore un nouveau dont la fin était conçue en ces termes : ,, Je ,, condamne de cœur et de bouche la doctrine ,, des cinq propoſitions contenues dans le ,, livre de *Cornelius Janſenius*, laquelle doc- ,, trine n'eſt point celle de St *Auguſtin*, que ,, *Janſenius* a mal expliquée. ,,

Il fallut depuis ſouſcrire cette formule : et les évêques la préſentèrent dans leurs diocèſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſigner aux religieuſes de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs. Ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du janſéniſme : *Saint-Cyran* et *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtère de Port-royal-des-champs, une maiſon où s'étaient retirés pluſieurs ſavans vertueux, mais entêtés, liés enſemble par la conformité des ſentimens : ils inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école qu'eſt ſorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain.

Paſcal, le premier des ſatiriques français, car *Deſpréaux* ne fut que le ſecond, était intimement lié avec ces illuſtres et dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſigner aux filles de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conſcience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de *Janſenius* qu'elles n'avaient pas lu; qu'aſſurément on n'avait pas pris ſa penſée; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronées, mais que *Janſenius* n'avait pas tort.

Formulaire à des filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de police) alla à Port-royal-des-champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſtères: un miracle les ſauva.

Mademoiſelle *Perrier*, penſionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célèbre *Paſcal*, avait mal à un œil; on fit à Port-royal la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été ſauvée et tranſportée de Jéruſalem au faubourg Saint-Jacques. La

Grand miracle d'un œil guéri.

malade la baisa; elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue; et c'est ce qui est bien vraisemblable : mais ce qui ne l'est guère, c'est que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour justifier une douzaine de religieuses, qui prétendaient que *Cornelius Jansenius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle eut un si grand éclat que les jésuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confesseur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Jansénistes, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal, par un docteur catholique.* *Annat* n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que, si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS est mort pour *tous*, et non pour *plusieurs* : tous sifflèrent le

père *Annat.* Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une sœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé ; et sœur *Gertrude* n'avait point un *Pascal* pour oncle.

Jésuites font aussi leurs miracles.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de *Henri le grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel*, leur écolier ; le supplice du père *Guinard*, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Pascal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaisanteries. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de sel que les premières lettres provinciales : *Bossuet* n'a rien de plus sublime que les dernières.

Lettres provinciales, chef-d'œuvre.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de

plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi-bien chez des casuistes dominicains et franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes ; dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public.

Les Jésuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva, dans leurs querelles, la même chose à peu-près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot*, les *Marigny* et les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ses dépens ; et il fut le maître de la France. Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence ; ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

Ce chef-d'œuvre brûlé.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, et on les dispersa dans d'autres couvens ; on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur *Perdreau* et

Religieuses enlevées.

ſœur *Paſſart*, qui ſignèrent et en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries et des chanſons dont la ville fut inondée par cette eſpèce d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, et qui ſe divertit toujours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats, *Arnauld*, évêque d'Angers, frère du docteur; *Buzanval*, de Beauvais; *Pavillon*, d'Alet; et *Caulet*, de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à *Louis XIV* ſur la régale, ſe déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape *Alexandre VII* lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques et même par le parlement. *Alexandre VII* indigné, nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans *Janſenius*, *Roſpiglioſi*, devenu pape ſous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à ſigner *ſincèrement* le formulaire, au lieu de *purement et ſimplement*; ainſi il ſembla permis

Paix de *Clément IX.*

de croire, en condamnant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de *Janſenius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications ; l'accortiſe italienne calma la vivacité françaiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX*, et même *la paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baïus*, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raiſonnable, mais on avait à faire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les janſéniſtes qui étaient priſonniers à la baſtille, et entre autre *Saci*, auteur de la verſion du teſtament. On fit revenir les religieuſes exilées ; elles ſignèrent *ſincèrement*, et crurent triompher par ce mot. *Arnauld* ſortit de la retraite où il s'était caché, et fut préſenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Egliſe ; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calviniſtes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole* ; et ce fut

le ſujet de la grande controverſe entre eux et *Claude* le miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des eſprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trève paſſagère. Les cabales ſourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

La ducheſſe de *Longueville*, ſœur du grand *Condé*, ſi connue par les guerres civiles et par ſes amours, devenue vieille et ſans occupation, ſe fit dévote; et comme elle haïſſait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires. Ce fut leur temps le plus floriſſant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils ſubſtituaient au bel-eſprit que la ducheſſe de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs converſations ſolides, et ce tour d'eſprit mâle, vigoureux et animé, qui feſait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encore plus jaloux

Port-royal.

d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtême de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande conſidération et de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

Aſſemblées janſéniſtes.

1679.

La faction des jéſuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Madame de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le roi, qui avait réſolu d'extirper le calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça; et enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'Etat; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut juſqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ſes ſeuls amis, toujours écrivant, toujours philoſophe ſupérieur à la mauvaiſe

fortune, et donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte et inébranlable.

Son parti fut toujours perſécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, et où les bulles des papes ſont des lois ſouveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de conſcience auſſi ridicule que tout ce que deſſus.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſenius*, était toujours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* et du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin, en 1701, un problême théologique, qu'on appela *le cas de conſcience par excellence*: ,, Pouvait-on donner les ſacremens à un ,, homme qui aurait ſigné le formulaire, en ,, croyant dans le fond de ſon cœur que le ,, pape et même l'Egliſe peuvent ſe tromper ,, ſur les faits? ,, Quarante docteurs ſignèrent qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût ſur les faits. L'archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine, et le *fait* d'une foi humaine. Les autres, et même l'archevêque de Cambrai, *Fénélon*, qui n'était pas content de monſieur de *Noailles*, exigèrent

la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être ſe donner la peine de citer les paſſages du livre ; c'eſt ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna, en 1705, la bulle *Veniam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le *fait*, ſans expliquer ſi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'eſt une nouveauté introduite dans l'Egliſe, de faire ſigner des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuſes de Port-royal-des-champs. Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles ſignèrent, ſans déroger à la paix de *Clément IX*, et en ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles, que cinq propoſitions étaient dans un livre latin, ou le refus obſtiné de ces religieuſes.

Port-royal démoli.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la ſuppreſſion de leur monaſtère. Le cardinal de *Noailles* les priva des ſacremens. Leur avocat fut mis à la baſtille. Toutes les religieuſes furent enlevées et miſes chacune dans un couvent moins déſobéiſſant. Le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maiſon de fond en comble ; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'égliſe et dans le cimetière, pour les tranſporter ailleurs.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaftère. Les janféniftes voulaient toujours cabaler, et les jéfuites fe rendre néceffaires. Le père *Quefnel*, prêtre de l'oratoire, ami du célèbre *Arnauld* et qui fut compagnon de fa retraite jufqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, compofé un livre de réflexions pieufes fur le texte du nouveau teftament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au janfénifme; mais elles font confondues dans une fi grande foule de maximes faintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiffement univerfel. Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal il faut le chercher. Plufieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans fa naiffance, et les confirmèrent quand le livre eut reçu encore par l'auteur fa dernière perfection. Je fais même que l'abbé *Renaudot*, l'un des plus favans hommes de France, étant à Rome, la première année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce pape qui aimait les favans et qui l'était lui-même, le trouva lifant le livre du père *Quefnel*. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons perfonne à Rome qui foit capable d'écrire ainfi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'eft le même pape qui depuis condamna le livre.

Quefnel.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clement XI*, et les cenfures qui fuivirent les éloges comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner enfuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus fincère au livre de *Quefnel*, était le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorfqu'il était évêque de Châlons; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de fcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques janféniftes, fans l'être; et aimait peu les jéfuites, fans leur nuire et fans les craindre.

Ces jéfuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaife*, gouvernant la confcience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Eglife gallicane. Le père *Quefnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le favant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, et plufieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, et jouiffait comme lui de cette gloire flatteufe de s'établir un empire fecret, indépendant des fouverains, de régner fur des confciences, et d'être l'ame d'une faction compofée d'efprits éclairés. Les

Quefnel prifonnier et délivré.

jésuites, plus répandus que la faction et plus puiſſans, déterrèrent bientôt *Queſnel* dans ſa ſolitude. Ils le perſécutèrent auprès de *Philippe V*, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient pourſuivi *Arnauld*, ſon maître, auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires. *Queſnel* fut mis dans les priſons 1703.
de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader *Queſnel*, qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort, en 1719, dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Contrat de janſéniſtes avec la *Bourignon*.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers, et on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les janſéniſtes, avec *Antoinette Bourignon*, célèbre viſionnaire, femme riche, et qui avait acheté, ſous le nom de ſon directeur, l'île de Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une ſecte de myſtiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ſes frais dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, et dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélytes. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre

ridicule, et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou des jansénistes.

On trouva encore dans les manuscrits de *Quesnel* un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. *Louis XIV*, ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom des *disciples de St Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si long-temps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières

d'Etat.

d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Quesnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de *Sfondrate*, et que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Quesnel*, ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne se trompa point : le pape *Clément XI* donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de *Quesnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Espagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en France ; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du père de *la Chaise*, confesseur

du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de madame de *Maintenon*.

Le Tellier, confeſſeur du roi, fourbe, inſolent et factieux.

Les jéſuites étaient en poſſeſſion de donner un confeſſeur au roi, comme à preſque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtère conſidérable. Ce poſte fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, inflexible, cachant ſes violences ſous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ſes injures particulières. Les janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le cardinal de *Noailles*; et il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France. Il dreſſa, en 1711, des lettres et des mandemens, que des évêques devaient ſigner. Il leur envoyait des accuſations contre le cardinal de *Noailles*, au bas deſquelles ils n'avaient plus qu'à mettre

Le Tellier fripon.

leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies ; elles furent découvertes, et n'en réuſſirent pas moins. (*a*)

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces myſtères d'iniquité*; le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines pour faire réuſſir les choſes divines ; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fonds de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adreſſa au

(*a*) Il eſt dit dans la vie du duc d'Orléans, imprimée en 1737, que le cardinal de *Noailles* accuſa le père *le Tellier* de vendre les bénéfices, et que le jéſuite dit au roi : *Je conſens à être brûlé vif, ſi l'on prouve cette accuſation, pourvu que le cardinal ſoit brûlé vif auſſi, en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte eſt tiré des pièces qui coururent ſur l'affaire de la conſtitution ; et ces pièces ſont remplies d'autant d'abſurdités que la vie du duc d'Orléans. La plupart de ces écrits ſont compoſés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne ſavent pas qu'un homme qui doit ménager ſa conſidération auprès d'un roi qu'il confeſſe, ne lui propoſe pas, pour ſe diſculper, de faire brûler vif ſon archevêque.

Tous les petits contes de cette eſpèce ſe retrouvent dans les mémoires de *Maintenon.* Il faut ſoigneuſement diſtinguer entre les faits et les oui-dire.

N. B. On propoſa pour confeſſeurs à *Louis XIV*, *le Tellier* et *Tournemine*. *Tournemine*, littérateur aſſez ſavant, penſait avec autant de liberté, et avait auſſi peu de fanatiſme qu'il était poſſible à un jéſuite. Mais il était d'une naiſſance illuſtre, et *Louis XIV* ne voulut pas d'un confeſſeur fait pour aſpirer aux premières places de l'Egliſe et de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de ſa famille.

dauphin, duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. *Fénélon* n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner ; et *Quesnel* payait alors pour madame *Guyon*.

Madame de *Maintenon* faible et bigotte autant qu'ambitieuse.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de *Maintenon*. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de sentimens à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de *Noailles*, développent tout ce qu'il faut penser et d'elle, et de l'intrigue du père *le Tellier*, et des idées du roi et de la cónjoncture. » Vous me connaissez assez pour savoir » ce que je pense sur la découverte nouvelle ; » mais bien des raisons doivent me retenir de » parler. Ce n'est point à moi à juger et à » condamner ; je n'ai qu'à me taire et à prier » pour l'Eglise, pour le roi et pour vous. J'ai » donné votre lettre au roi ; elle a été lue : » c'est tout ce que je puis vous en dire, étant » abattue de tristesse. »

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à

quelques-uns des plus ſages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ennemi. (*b*) „ Je crains, écrivit-il à madame de *Maintenon*, „ de marquer au roi trop de ſoumiſſion en „ donnant les pouvoirs à celui qui les mérite „ le moins. Je prie DIEU de lui faire connaî- „ tre le péril qu'il court, en confiant ſon ame „ à un homme de ce caractère. (*c*) „

On voit, dans pluſieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît ſa place, ou le cardinal la ſienne. Il eſt très-vraiſemblable qu'il le penſa, et peu qu'il l'ait dit.

Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes. Des partiſans du père *le Tellier*, des évêques qui

Autorité royale employée par les jéſuites.

(*b*) Conſultez les lettres de madame de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, et qu'il n'a rien haſardé.

(*c*) Quand on a des lettres auſſi authentiques, on peut les citer : ce ſont les plus précieux matériaux de l'hiſtoire. Mais quel fond faire ſur une lettre qu'on ſuppoſe écrite au roi par le cardinal de *Noailles*. . . . *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour ſauver votre Etat et pour ſoutenir votre trône* . . . *Il ne vous eſt pas permis de demander compte de ma conduite.* Eſt-il vraiſemblable qu'un ſujet auſſi ſage et auſſi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à ſon ſouverain une lettre ſi inſolente et ſi outrée ? Ce n'eſt qu'une imputation mal-adroite : elle ſe trouve, page 141, tome V des mémoires de *Maintenon* ; et comme elle n'a ni authenticité ni vraiſemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

efpéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plufieurs fois impofé filence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, et de conduire le cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels; et de réduire tous les prêtres, comme tous les feigneurs, à être utiles fans être dangereux, au lieu d'accabler enfin les deux partis fous le poids de la puiffance fuprême, foutenue par la raifon et par tous les magiftrats, *Louis XIV* crut bien faire de folliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, et de faire venir la fameufe conftitution *Unigenitus*, qui remplit le refte de fa vie d'amertume.

Bulle dreffée par eux.

Le jéfuite *le Tellier* et fon parti envoyèrent à Rome cent trois propofitions à condamner. Le faint office en profcrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de feptembre 1713. Elle vint et fouleva contre elle prefque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un fchifme; et elle fut prête d'en caufer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent et une propofitions, il y en avait qui paraiffaient à tout le monde contenir le fens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreufe affemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour

le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les ſcrupules du public. L'acceptation pure et ſimple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là ſatisfaire à la fois le pontife, le roi et la multitude. Mais le cardinal de *Noailles*, et ſept autres évêques de l'aſſemblée qui ſe joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs mêmes à ſa ſainteté. C'était un affront qu'ils lui feſaient reſpectueuſement. Le roi ne le ſouffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèſes, défendit au cardinal de paraître à la cour. La perſécution donna à cet archevêque une nouvelle conſidération dans le public. Sept autres évêques ſe joignirent encore à lui. C'était une véritable diviſion dans l'épiſcopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du chriſtianiſme, et on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Bulle qui met tout en déſordre.

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la conſtitution par la ſorbonne. La

pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle ; et cependant elle y fut enregiſtrée. Le miniſtère avait peine à ſuffire aux lettres de cachet qui envoyoient en priſon ou en exil les oppoſans.

1714. Cette bulle avait été enregiſtrée au parlement, avec les réſerves des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Egliſe gallicane, du pouvoir et de la juriſdiction des évêques ; mais le cri perçait toujours à travers l'obéiſſance. Le cardinal de *Biſſy*, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua, dans une de ſes lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Le jéſuite *le Tellier* en horreur.

Les eſprits étaient ſur-tout révoltés contre le jéſuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux ; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Toutes les priſons étaient pleines depuis longtemps de citoyens accuſés de janſéniſme. On feſait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, et qu'il ne pouvait expier ſes péchés qu'en perſécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'eſt qu'on portait à ce jéſuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la juſtice ; jamais la baſſeſſe ne ſacrifia

plus

plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maiſon profeſſe des jéſuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chaſſés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* oſa préſumer de ſon crédit juſqu'à propoſer de faire dépoſer 1715.
le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Ainſi un religieux feſait ſervir à ſa vengeance ſon roi, ſon pénitent et ſa religion.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractère, et plus encore par la perſécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregiſtrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et ſimplement*, ſerait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi ſuivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voiſin*, ſecrétaire d'Etat de la guerre, dur et deſpotique, avait dreſſé cet édit. Le procureur général d'*Agueſſeau*, plus verſé que le chancelier *Voiſin* dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle pièce. Le premier préſident de *Meſme* en remontra au roi les conſéquences.

On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuſes diſputes troublèrent et avancèrent ſes derniers momens. Son impitoyable confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du roi indignés lui refuſèrent deux fois l'entrée de la chambre ; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de conſtitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Changement dans les affaires.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, et ayant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des ſecrétaires d'Etat, compoſa un conſeil de conſcience, dont le cardinal de *Noailles* fut le préſident. On exila le jéſuite *le Tellier*, chargé de la haine publique, et peu aimé de ſes confrères.

Bulle mépriſée.

Les évêques oppoſés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La ſorbonne, les curés du diocèſe de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel ; et enfin le cardinal de *Noailles* fit le ſien, en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Egliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* et les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré

ſous *Louis XIV*, avec les jéſuites et les capucins. Les refuſans étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptans ſe prévalaient de Rome ; les autres, des univerſités, des parlemens et du peuple. On imprimait volume ſur volume, lettres ſur lettres. On ſe traitait réciproquement de ſchiſmatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de *Mailly*, grand et heureux partiſan de Rome, avait mis ſon nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant ſu, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. DIEU le récompenſa ; il fut cardinal. Un évêque de Soiſſons, nommé *Languet*, ayant eſſuyé le même traitement du parlement, et ayant ſignifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger même pour un crime de lèſe-majeſté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur dit-il, qu'il ne devînt auſſi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on ſe conſumait en négociations : on appelait, on réappelait ; et tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amſterdam.

La folie du ſyſtême des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Egliſe.

Le fyftême de *Lafs* fait oublier la bulle.

Le public fe jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut fi générale, que ceux qui parlèrent enfuite de janfénifme et de bulle, ne trouvèrent perfonne qui les écoutât. Paris n'y penfait pas plus qu'à la guerre qui fe fefait fur les frontières d'Efpagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on fefait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent filence aux difputes eccléfiaftiques ; et le plaifir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans faifit ces conjonctures pour réunir l'Eglife de France. Sa politique y était intéreffée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Efpagne et cent évêques. (*c*)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles*, non-feulement à recevoir cette conftitution qu'il regardait comme fcandaleufe, mais à rétracter fon appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV*, fon bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé, Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppofitions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoife. Cependant il vint à

(*c*) On verra dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues et la conduite du régent.

bout de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand conseil, avec les princes et les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'humanité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand conseil avait enregistré; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien des libertés de l'Eglise gallicane, et des lois du royaume.

Pacification apparente.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; et on afficha son mandement de rétractation, le 20 auguste 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de *Louis XIV* avait échoué. Personne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencieux *du Bois* subjugua le pieux *Noailles*.

On ſe ſouvient avec quel mépris le duc d'Orléans et ſon miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaisèrent, quel ridicule ils jetèrent ſur cette guerre de controverſe. Ce mépris et ce ridicule ſervirent encore à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France janſéniſme, quiétiſme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques évêques appelans reſtèrent opiniâtrément attachés à leurs ſentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus, et quelques eccléſiaſtiques ignorés, qui perſiſtèrent dans leur enthouſiaſme janſéniſte. Ils ſe perſuadèrent que DIEU allait détruire la terre, puiſqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient ſeulement conſidéré ſur quelque mappemonde, le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font des évêques de province et des habitués de paroiſſes, ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre ſorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benoît XIII*,

de l'ancienne maifon *Urfini*, mais vieux moine entêté. croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Urfini* et *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner *Soanen*, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, janféniste beaucoup plus entêté que le pape.

Singulier concile d'Embrun.

Le préfident de ce concile était *Tencin*, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de foutenir une bulle. Il avait été pourfuivi au parlement de Paris comme fimoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre inceftueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Lafs* le banquier, contrôleur général; et de presbytérien écoffais, il en avait fait un français catholique Cette bonne œuvre avait valu au convertiffeur beaucoup d'argent, et l'archevêché d'Embrun.

Soanen paffait pour un faint dans toute la province. Le fimoniaque condamna le faint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria DIEU pour le convertiffeur jufqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et fur-tout le préfident du concile indignèrent toute la

France ; et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janféniſte eut recours à des miracles, mais les miracles ne feſaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims, nommé *Rouſſe*, mort, comme on dit, en odeur de ſainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorſes ; le ſaint ſacrement, porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, guérit en vain la femme *la Foſſe* d'une perte de ſang, au bout de trois mois, en la rendant aveugle.

Convulſionnaires

Enfin des enthouſiaſtes s'imaginèrent qu'un diacre, nommé *Pâris*, frère d'un conſeiller au parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetière de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allèrent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preſſait jour et nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe donnaient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient

marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement atteſtés par une foule de témoins qui les avaient preſque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'eſpérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les miracles redoublaient ; et il fallut enfin fermer le cimetière, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthouſiaſtes allèrent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des ſuites ſérieuſes dans des temps moins éclairés. Il ſemblait que ceux qui les protégéaient ignoraſſent à quel ſiècle ils avaient à faire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un conſeiller du parlement, nommé *Carré*, et ſurnommé *Montgeron*, eut la démence de préſenter au roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable d'atteſtations. Cet homme inſenſé, organe et victime d'inſenſés, dit dans ſon mémoire au roi, qu'il *faut croire aux témoins qui ſe font égorger pour ſoutenir leurs témoignages*. Si ſon livre ſubſiſtait un jour, et que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte qui, n'étant plus ſoutenue par des *Arnauld*, des *Paſcal* et des *Nicole*, et n'ayant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raiſon et font tort à la religion, s'il ne ſe trouvait de temps en temps quelques eſprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques reſtes du feu dont ils eſſayent de faire un incendie. Si jamais ils y réuſſiſſent, la diſpute du moliniſme et du janſéniſme ne ſera plus l'objet des troubles. Ce qui eſt devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour ſe nuire, quand ils n'en ont plus de cauſe.

La religion peut encore aiguiſer les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'eſt pas du ſiècle, qui eſt inacceſſible aux progrès de la raiſon, et ſur qui l'atrocité du fanatiſme conſerve ſon empire, comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Décadence des jéſuites.

Les jéſuites ſemblèrent entraînés dans la chute du janſéniſme; leurs armes émouſſées n'avaient plus d'adverſaires à combattre: ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait

abusé ; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé, les confondirent avec les autres religieux ; et ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'université qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse ; et ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie, et des conjonctures favorables ; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner sa confiance.

Il serait très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétiſme.

Au milieu des factions du calviniſme et des querelles du janſéniſme, il y eut encore une diviſion en France ſur le quiétiſme. C'était une ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore aſſez de progrès.

Madame *Guyon* extravagante.

La diſpute du quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit et de ces ſubtilités théologiques, qui n'aurait laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme ſans crédit, ſans véritable eſprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée; mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épouſé le fils de *Guyon*, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une aſſez grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté et un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on

appelle *la ſpiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *La Combe*, fut ſon directeur. Cet homme connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions et de religion, et qui eſt mort fou, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans des rêveries myſtiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une Ste *Thérèſe* en France ne lui permit pas de voir combien le génie français eſt oppoſé au génie eſpagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que Ste *Thérèſe*. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de ſon cœur.

La Combe directeur de la *Guyon.*

Son directeur *La Combe* la conduiſit en Savoie dans ſon petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait ſa réſidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de ſa patrie; mais c'eſt ainſi qu'en ont uſé preſque tous ceux qui ont voulu établir une ſecte; ils traînent preſque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve ſe donna d'abord quelque autorité dans Anneci par ſa profuſion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'ame, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur et déſintéreſſé qui n'eſt ni avili par la crainte, ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginations tendres et flexibles, furtout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchés de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des proſélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît ſortir du pays, elle et ſon directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre ſous le nom des *Torrens*, écrits du ſtyle dont elle parlait; et fut encore obligée de ſortir de Grenoble.

Prophéties de la *Guyon*. Se flattant déjà d'être au rang des confeſſeurs, elle eut une viſion, et elle prophétiſa; elle envoya ſa prophétie au père *La Combe*. *Tout l'enfer ſe bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête ſera telle qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre; et il me ſemble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, et le dragon ſe tiendra debout devant elle.*

La prophétie ſe trouva vraie en partie: l'enfer ne ſe banda point, mais étant revenue à Paris, conduite par ſon directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatiſé, en 1687, l'archevêque de *Harlai de Chanvalon* obtint un ordre

du roi, pour faire enfermer *La Combe* comme un ſéducteur, et pour mettre dans un couvent madame *Guyon* comme un eſprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame *Guyon*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la ſervirent. Elle avait dans la maiſon de Saint-Cyr, encore naiſſante, une couſine, nommée madame de *la Maiſon-Fort*, favorite de madame de *Maintenon*. Elle s'était inſinuée dans l'eſprit des ducheſſes de *Chevreuſe* et de *Beauvilliers*. Toutes ſes amies ſe plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlai*, connu pour aimer trop les femmes, perſécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La protection toute-puiſſante de madame de *Maintenon* impoſa ſilence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à madame *Guyon*. Elle alla à Verſailles, s'introduiſit dans Saint-Cyr, aſſiſta à des conférences dévotes que feſait l'abbé de *Fénélon*, après avoir dîné en tiers avec madame de *Maintenon*. La princeſſe d'*Harcourt*, les ducheſſes de *Chevreuſe*, de *Beauvilliers* et de *Charoſt* étaient de ces myſtères. *Fénélon*, quiétiſte.

L'abbé de *Fénélon*, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus ſéduiſant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, ſon eſprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein

de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et ſublime, à ce qu'elle a de ſombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne ne ſais quoi de romaneſque, qui lui inſpira, non pas les rêveries de madame *Guyon*, mais un goût de ſpiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans madame *Guyon* qu'une ame pure, épriſe du même goût que lui, et ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût ſéduit par une femme à révélations, à prophéties et à galimatias, qui ſuffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui ſe vidait (à ce qu'elle diſait) de la ſurabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais *Fénélon*, dans l'amitié et dans ſes idées myſtiques, était ce qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame *Guyon*, aſſurée et fière d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, et comptant même ſur madame de *Maintenon*, répandit

dans

dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres, *Godet*, dans le diocèſe duquel eſt Saint-Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premières pourſuites.

Madame de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de Saint-Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpèce de ſecte, et qui enfin n'avait en vue que ſon crédit et ſon repos, rompit tout commerce avec madame *Guyon*, et lui défendit le ſéjour de Saint-Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage ſe former, et craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célèbre *Boſſuet*, évêque de Meaux, regardé comme un père de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déciſions de ce prélat, communia de ſa main, et lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'aſſocia, pour cet examen, l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de *Noailles*, et l'abbé *Tronſon*, ſupérieur de Saint-Sulpice. Ils s'aſſemblèrent ſecrètement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris, *Chanvalon*, jaloux que d'autres que

lui ſe portaſſent pour juges dans ſon diocèſe, fit afficher une cenſure publique des livres qu'on examinait. Madame *Guyon* ſe retira dans la ville de Meaux même; elle ſouſcrivit à tout ce que l'évêque *Boſſuet* voulut, et promit de ne plus dogmatiſer.

Madame *Guyon* enfermée à Vincennes.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai, en 1795, et ſacré par l'évêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoûpie, dans laquelle il n'y avait eu juſque-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais madame *Guyon*, accuſée de dogmatiſer toujours, après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe pour l'Etat. Elle ne pouvait l'être; et ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne penſe :
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Marie d'Agreda plus folle que la *Guyon*, regardée comme ſainte.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon madame *Guyon*, qui avait épouſé JESUS-CHRIST dans une de ſes extaſes, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les ſaints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques; dans ce temps-là, dis-je, on ſollicitait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de viſions et de révélations que tous les myſtiques enſemble; et, pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eſt plein, on pourſuivait en ſorbonne cette même d'*Agreda*, qu'on voulait faire ſainte en Eſpagne. L'univerſité de Salamanque condamnait la Sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'abſurdité et de folie; mais c'en eſt, ſans doute, une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette eſpèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (*a*)

Boſſuet, qui s'était long-temps regardé comme le père et le maître de *Fénélon*, devenu

(*a*) Ce qu'on aurait dû remarquer, c'eſt que le quiétiſme eſt dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit ſervir *Dulcinée*, ſans autre récompenſe que celle d'être ſon chevalier. *Sancho* lui répond : *Con eſta manera de amor he oydoyo predicar que ſe ha de amar a nueſtro ſenor por ſi ſolo, ſin que nos mueva eſperança de gloria o temor de pena : aunque yo le querria amar y ſervir pro lo que puede ſer.*

jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât madame *Guyon* avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales. *Fénélon* ne voulut lui sacrifier, ni ses sentimens, ni son amie. On proposa des tempéramens; on donna des promesses: on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des saints;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère. L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Bossuet*, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de *Cambrai.*

Fénélon persécuté pour aimer DIEU.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de *Fénélon.* Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il

était bien difficile qu'au fond un homme comme *Boſſuet* regardât comme une *héréſie* fatale la chimère pieuſe d'aimer DIEU pour lui-même. Il ſe peut qu'il fût de bonne foi dans ſa haine pour cette dévotion myſtique, et encore plus dans ſa haine ſecrète pour *Fénélon*, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accuſation contre ſon confrère et ſon ancien ami, ſe figurant peut-être que des délations, qui déshonoraient un homme de guerre, honorent un eccléſiaſtique, et que le zèle de la religion ſanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procédé de *Boſſuet*.

Le roi et madame de *Maintenon* conſultent auſſitôt le père de *la Chaiſe*; le confeſſeur répond que le livre de l'archevêque eſt fort bon, que tous les jéſuites en ſont édifiés, et qu'il n'y a que les janſéniſtes qui le déſapprouvent. L'archevêque de Meaux n'était pas janſéniſte; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jéſuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent diviſées; et toute l'attention tournée de ce côté, laiſſa reſpirer les janſéniſtes. *Boſſuet* écrivit contre *Fénélon*. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, et s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à *Fénélon*: on avait depuis peu condamné

Pape *Innocent XII* juge cette inintelligible diſpute.

violemment à Rome, dans la perſonne de l'eſpagnol *Molinos*, le quiétiſme dont on accuſait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Eſtrées*, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Eſtrées*, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſociété que de théologie, avait perſécuté *Molinos* pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à ſolliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aiſément. De ſorte que *Louis XIV* ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déjà proſcrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jéſuites, le duc de *Beauvilliers*, le duc de *Chevreuſe* et le cardinal de *Bouillon*, depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. M. de *Meaux* avait ſon grand nom et l'adhéſion des principaux prélats de France. Il porta au roi les ſignatures de pluſieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des ſaints*.

Telle était l'autorité de *Boſſuet*, que le père de *la Chaiſe* n'oſa ſoutenir l'archevêque

de Cambrai auprès du roi ſon pénitent, et que madame de *Maintenon* abandonna abſolument ſon ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII*, qu'on lui avait déféré le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il preſſait ſa ſainteté de juger.

On prétendait, on diſait même publiquement à Rome, et c'eſt un bruit qui a encore des partiſans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainſi perſécuté, que parce qu'il s'était oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du roi et de madame de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaiſe* à preſſer le roi de la reconnaître pour reine; que le jéſuite avait adroitement remis cette commiſſion haſardeuſe à l'abbé de *Fénélon*, et que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France et de ſes diſciples à ſa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la poſtérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant ſa vie. (*b*)

Fauſſes anecdotes.

(*b*) Ce conte ſe retrouve dans l'hiſtoire de *Louis XIV*, imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de madame de *Maintenon*, ſavent à quel point tout cela eſt éloigné de la vérité.

Il eſt tres vrai que *Fénélon*, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis ſa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confuſément de ſes liaiſons avec madame *Guyon* et avec madame de *la Maiſon-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inſpirait au duc de Bourgogne des maximes un peu auſtères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une cenſure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entrepriſes, de ce goût pour les fêtes et pour les plaiſirs, qui avaient caractériſé ſon règne.

Louis XIV peu content des idées de *Fénélon* ſur le gouvernement.

Il voulut avoir une converſation avec le nouvel archevêque ſur ſes principes de politique. *Fénélon*, plein de ſes idées, laiſſa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa enſuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon*, que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la converſation, dit qu'il avait entretenu le plus bel eſprit et le plus chimérique de ſon royaume.

Le duc de Bourgogne fut inſtruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux*, qui lui enſeignait la géométrie. C'eſt ce que je tiens de M. de

Malezieux,

Malezieux, et ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette converſation, le roi crut aiſément que *Fénélon* était auſſi romaneſque en fait de religion qu'en fait de politique.

Il eſt très-certain que le roi était perſonnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Deſmarets*, évêque de Chartres, qui gouvernait madame de *Maintenon* et Saint-Cyr avec le deſpotiſme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit ſon affaire principale de toute cette diſpute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était, ſans doute, très-aiſé de la laiſſer tomber, puiſqu'en ſi peu de temps elle eſt tombée d'elle-même; mais elle feſait tant de bruit à la cour, qu'il craignit une cabale encore plus qu'une héréſie. Voilà la véritable origine de la perſécution excitée contre *Fénélon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon*, alors ſon ambaſſadeur à Rome, par ſes lettres du mois d'auguſte (que nous nommons ſi mal à propos *aouſt*) 1697, de pourſuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait abſolument faire paſſer pour un hérétique. Il écrivit de ſa propre main au pape *Innocent XII*, pour le preſſer de décider.

La congrégation du ſaint office nomma, pour inſtruire le procès, un dominicain, un

Moines de Rome, juges de *Fénélon* et de *Bossuet*.

jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuilland et un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux et les prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oisiveté. (*c*)

Les consulteurs examinèrent, pendant trente-sept conférences, trente-sept propositions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome, le 13 mars 1699.

L'archevêque de Cambrai se soumet.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénélon* vécut toujours depuis dans son diocèse en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répandue

(*c*) Le nonce *Roverti* disait: *Bisogna infarinarsi di theologia e fare un fondo di politica.*

dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution et ſon Télémaque lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſur-tout, qui firent la guerre dans ſon diocèſe, s'empreſsèrent à lui témoigner leur reſpect. Le duc de *Marlborough* prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; et il aurait eu part au gouvernement ſi ce prince eût vécu. (1)

Dans ſa retraite philoſophique et honorable, on voyait combien il était difficile de ſe détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV;* car il y en a d'autres que pluſieurs hommes célèbres ont quittées ſans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait ſi l'on pouvait démontrer l'exiſtence d'un Dieu, ſi ce Dieu veut un culte, quel eſt le culte qu'il approuve, ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant

(1) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre, il ne vit *Fénélon* qu'une fois, et en public.

mal ? Il fesait beaucoup de queſtions de cette nature , en philoſophe qui cherchait à s'inſtruire ; et l'archevêque répondait en philoſophe et en théologien.

Après avoir été vaincu ſur les diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât point des querelles du janſéniſme ; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour, et qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses déſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; et même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes : ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'Avranches, *Huet*, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui, ſur la fin de ſes jours, reconnut la vanité de la plupart des ſciences, et celle de l'eſprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainſi un air de *Lulli* :

Fénélon détrompé enfin des ſottes diſputes.

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu, le marquis de *Fénélon*, depuis ambaſſadeur à la Haie. C'eſt de lui que je les tiens. (*d*) Je garantis la certitude de ce fait. Il ſerait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons ſouvent avec des regards différens, dans la triſte tranquillité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand

(*d*) Ces vers ſe trouvent dans les poëſies de madame *Guyon*: mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant aſſuré plus d'une fois qu'ils étaient de ſon oncle, et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû reſtituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du Télémaque faite par les ſoins du marquis de *Fénélon* en Hollande, et ſupprimés dans les autres exemplaires.

Je ſuis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramſay*, élève de M. de *Fénélon*, dans laquelle il me dit: *S'il était né en Angleterre, il aurait développé ſon génie et donné l'eſſor à ſes principes, qu'on n'a jamais bien connus.*

L'auteur du *Dictionnaire hiſtorique, littéraire et critique, à Avignon* 1759, dit à l'article *Fénélon*, *qu'il était artificieux, ſouple, flatteur et diſſimulé.* Il ſe fonde, pour flétrir ainſi ſa mémoire, ſur un libelle de l'abbé *Phelippeaux*, ennemi de ce grand homme. Enſuite il aſſure que l'archevêque de Cambrai était *un pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janſéniſte Nous ſommes inondés depuis peu de dictionnaires qui ſont des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été ſi déshonorée, ni la vérité ſi attaquée. Le même auteur nie que M. *Ramſay* m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une groſſièreté inſultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de ſes articles du *Siècle de Louis XIV*. Les plagiaires janſéniſtes ne ſont pas polis: moi qui ne ſuis ni quiétiſte, ni janſéniſte, ni moliniſte, je n'ai autre choſe à lui répondre, ſinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles: *Were he born in a free country he would have diſplay'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

et ſi intéreſſant dans l'âge où l'eſprit plus actif eſt le jouet de ſes déſirs et de ſes illuſions.

Ces diſputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainſi que beaucoup d'autres nées de l'oiſiveté, ſe ſont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animoſités. L'eſprit philoſophique, qui gagne de jour en jour, ſemble aſſurer la tranquillité publique; et les fanatiques même, qui s'élèvent contre les philoſophes, leur doivent la paix dont ils jouiſſent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétiſme, ſi malheureuſement importante ſous *Louis XIV*, aujourd'hui ſi mépriſée et ſi oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célèbre *Turenne* à qui le roi avait dû ſon ſalut dans la guerre civile, et, depuis, l'agrandiſſement du royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il eſt conſtant, par ſes lettres, qu'il ne trahit jamais ſon miniſtère en étant fidèle à ſon ami. Il preſſait le jugement du pape, ſelon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien, nommé *Giori*, qui était

auprès de lui l'eſpion de la faction contraire, s'introduiſit dans ſa confiance, et le calomnia dans ſes lettres ; et, pouſſant la perfidie juſqu'au bout, il eut la baſſeſſe de lui demander un ſecours de mille écus ; et après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce miſérable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (2) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant, par toutes ſes dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de ſageſſe que de dignité.

Il obéiſſait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieuſement ridicules des myſtiques qui ſont les alchimiſtes de la religion : mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la perſonne de *Fénélon*. Suppoſé qu'il importât à l'Egliſe qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureuſement voulut que *Fénélon* fût condamné ; ſoit aigreur contre lui, ce qui ſemblait au-deſſous d'un grand roi, ſoit aſſerviſſement au parti contraire, ce qui ſemble encore plus au-deſſous de la dignité du trône.

(2) Elles furent appuyées par les intrigues de la princeſſe des *Urſins* qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

Quoi-qu'il en ſoit, il écrivit au cardinal de *Bouillon*, le 16 mars 1699, une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre, qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle eſt d'un homme piqué. Le Télémaque feſait alors un grand bruit dans toute l'Europe; et les *Maximes des ſaints* que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le Télémaque qu'il avait lu.

On rappela auſſitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit ; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir ſur ſes pas pour prendre poſſeſſion de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du ſacré collége donne à Rome de très-grandes prérogatives ; et, ſelon la manière de penſer de ce temps-là, c'était une choſe agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de ſe mettre en poſſeſſion de ſon bien, et de partir enſuite. Cependant cette démarche aigrit le roi ſans retour. Le cardinal, en arrivant en France, fut exilé, et cet exil dura dix années entières.

Enfin, laſſé d'une ſi longue diſgrâce, il

prit le parti de ſortir de France pour jamais, en 1710, dans le temps que *Louis XIV* ſemblait accablé par les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène*, et le prince d'*Auvergne*, ſes parens, le reçurent ſur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Eſprit, et la démiſſion de ſa charge de grand aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : „ Je reprends la liberté „ que me donnaient ma naiſſance de prince „ étranger, fils d'un ſouverain, ne dépen- „ dant que de DIEU, et ma dignité de car- „ dinal de la ſainte Egliſe romaine et de „ doyen du ſacré collége..... Je tâcherai „ de travailler le reſte de mes jours à ſervir „ DIEU et l'Egliſe dans la première place „ après la ſuprême, &c. „

Sa prétention de prince indépendant lui paraiſſait fondée non-ſeulement ſur l'axiome de pluſieurs juriſconſultes, qui aſſurent que *qui renonce à tout n'eſt plus tenu à rien*, et que tout homme eſt libre de choiſir ſon ſéjour, mais ſur ce qu'en effet le cardinal était né à Sédan dans le temps que ſon père était encore ſouverain de Sédan : il regardait ſa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal

doyen, qu'il appelle la première place après la ſuprême, il ſe juſtifiait par l'exemple de tous ſes prédéceſſeurs, qui ont paſſé inconteſtablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur général d'*Agueſſeau*, depuis chancelier, l'accuſa devant les chambres aſſemblées, qui rendirent contre lui un décret de priſe de corps, et confiſquèrent tous ſes biens. Il vécut à Rome honoré, quoique pauvre, et mourut victime du quiétiſme qu'il mépriſait, et de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec ſon devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorſqu'il ſe retira des Pays-Bas à Rome, on ſembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille*, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeſte cette crainte. » On peut tout » préſumer, dit-il, d'un ſujet prévenu de » l'opinion qu'il ne dépend que de lui ſeul. » Il ſuffira que la place dont le cardinal de » *Bouillon* eſt préſentement ébloui, lui paraiſſe » inférieure à ſa naiſſance et à ſes talens : il » ſe croira toute voie permiſe pour parvenir » à la première place de l'Egliſe, lorſqu'il en » aura contemplé la ſplendeur de plus près. »

Ainſi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, et en donnant ordre qu'on le *mît dans les priſons de la conciergerie*, *ſi on pouvait ſe ſaiſir de lui*, on craignit qu'il ne montât ſur un trône qui eſt regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique; et qu'alors, en s'uniſſant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne ſe vengeât encore plus que le prince *Eugène;* les armes de l'Egliſe ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIV.

Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes. Comment ces querelles contribuèrent à faire proſcrire le chriſtianiſme à la Chine.

Ce n'était pas aſſez, pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions au bout de dix-ſept cents ans ſur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens; mais elle caractériſa, plus qu'aucune autre, cet eſprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jéſuite *Matthieu Ricci*, ſur la fin du dix-ſeptième ſiècle, avait été un des premiers

miſſionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et ſont encore, en philoſophie et en littérature, à peu-près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le reſpect pour leurs anciens maîtres leur preſcrit des bornes qu'ils n'oſent paſſer. Le progrès dans les ſciences eſt l'ouvrage du temps et de la hardieſſe de l'eſprit. Mais la morale et la police étant plus aiſées à comprendre que les ſciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il eſt arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, ſont reſtés médiocres dans les ſciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Chriſtianiſme en Chine. Après *Ricci*, beaucoup d'autres jéſuites pénétrèrent dans ce vaſte empire; et, à la faveur des ſciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter ſecrètement quelques ſemences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils inſtruiſirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la miſſion, accusèrent les jéſuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le chriſtianiſme. La queſtion était délicate, ainſi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire ſont fondées ſur le droit le plus naturel enſemble

et le plus ſacré, le reſpect des enfans pour les pères. A ce reſpect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et ſur-tout à *Contfuzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien ſage qui, près de ſix cents ans avant la fondation du chriſtianiſme, leur enſeigna la vertu.

Les familles s'aſſemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On ſe proſterne, ſuivant leur manière de ſaluer les ſupérieurs, ce que les Romains qui trouvèrent cet uſage dans toute l'Aſie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des paſtilles. Des colaos, que les Portuguais ont nommés *mandarins*, égorgent deux fois l'an, autour de la ſalle où l'on vénère *Confutzée*, des animaux dont on fait enſuite des repas. Ces cérémonies ſont-elles idolâtriques? ſont-elles purement civiles? reconnaît-on ſes pères et *Contfuzée* pour des dieux? ſont-ils même invoqués ſeulement comme nos ſaints? eſt-ce enfin un uſage politique, dont quelques chinois ſuperſtitieux abuſent? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Dominicains contre jéſuites en Chine.

Les dominicains déférèrent les uſages de la Chine à l'inquiſition de Rome, en 1645. Le

ſaint office, ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies chinoiſes, juſqu'à ce que le pape en décidât.

Les jéſuites ſoutinrent la cauſe des Chinois et de leurs pratiques, qu'il ſemblait qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire ſi jaloux de ſes uſages. Ils repréſentèrent leurs raiſons. L'inquiſition, en 1656, permit aux lettrés de révérer *Contfuzée*, et aux enfans chinois d'honorer leurs pères, *en proteſtant contre la ſuperſtition, s'il y en avait.*

Procès de la Chine en cour de Rome.

L'affaire étant indéciſe, et les miſſionnaires toujours diviſés, le procès fut ſollicité à Rome de temps en temps; et cependant les jéſuites qui étaient à Pekin, ſe rendirent ſi agréables à l'empereur *Cam-hi*, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par ſa bonté et par ſes vertus, leur permit enfin d'être miſſionnaires, et d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que cet empereur ſi deſpotique, et petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant ſi ſoumis par l'uſage aux lois de l'empire, qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le chriſtianiſme, qu'il fallut s'adreſſer à un tribunal, et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Enfin, en 1692, le chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables et par l'habileté des ſeuls jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangères. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoye des vicaires apoſtoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider, en qualité de vicaire, à la miſſion de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoiſe dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non ſeulement les rites obſervés pour les morts, ſuperſtitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le ſentiment de tous les rigoriſtes de France. Ces mêmes hommes, qui ſe ſont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une ſociété d'athées pouvait ſubſiſter, qui ont tant écrit qu'un tel établiſſement eſt impoſſible, ſoutenaient froidement que cet établiſſement floriſſait à la Chine dans le plus ſage des gouvernemens. Les jéſuites eurent alors à combattre les miſſionnaires, leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils repréſentèrent à Rome, qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées et idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière; en ce cas il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs pères et celle de *Confutzée*. Un

Contradictions impertinentes au ſujet de la Chine.

de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de Rome. Cependant on attaqua les jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans miſſionnaires, le père *le Comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la Chine : » que ce peuple a conſervé pendant » deux mille ans la connaiſſance du vrai » DIEU ; qu'il a ſacrifié au Créateur dans le » plus ancien temple de l'univers ; que la » Chine a pratiqué les plus pures leçons de » la morale, tandis que l'Europe était dans » l'erreur et dans la corruption. »

Culte d'un ſeul Dieu plus ancien à la Chine qu'ailleurs.

Nous avons vu que cette nation remonte, par une hiſtoire authentique, et par une ſuite de trente-ſix éclipſes de ſoleil calculées, juſqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge univerſel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être ſuprême. Leur culte fut la juſtice. Ils ne purent connaître les lois ſucceſſives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïſe*, et enfin la loi perfectionnée du Meſſie, inconnue ſi long-temps aux peuples de l'Occident et du Nord.

Il

Il eſt conſtant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaſte empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaiſſant un ſeul Dieu, dont le culte ſimple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient juſtifier les expreſſions du jéſuite *le Comte.* Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propoſitions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en ſorbonne.

L'abbé *Boileau*, frère de *Deſpréaux*, non moins critique que ſon frère, et plus ennemi des jéſuites, dénonça, en 1700, cet éloge des Chinois comme un blaſphême. L'abbé *Boileau* était un eſprit vif et ſingulier, qui écrivait comiquement des choſes ſérieuſes et hardies. Il eſt l'auteur du livre des *Flagellans*, et de quelques autres de cette eſpèce. Il diſait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le cenſuraſſent; et *Deſpréaux*, ſon frère, diſait de lui : *S'il n'avait été docteur de ſorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne.* Il déclama violemment contre les jéſuites et les Chinois, et commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé ſon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats. Un docteur, nommé *le Sage*, opina qu'on

Diſputes ridicules en ſorbonne ſur la Chine.

envoyât ſur les lieux douze de ſes confrères des plus robuſtes, s'inſtruire à fond de la cauſe. La ſcène fut violente; mais enfin la ſorbonne déclara les louanges des Chinois, fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, impies et hérétiques.

Chine déclarée hérétique par la ſorbonne.

Cette querelle, qui fut auſſi vive que puérile, envenima celle des cérémonies, et enfin le pape *Clément XI* envoya, l'année d'après, un légat à la Chine. Il choiſit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré juſque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela eſt plus abſurde que ſi la république de Saint-Marin ſe portait pour médiatrice entre le grand turc et le royaume de Perſe.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut ſa ſurpriſe, quand les interprètes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans ſon empire, ne s'accordaient point entre eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les miſſionnaires, excepté les jéſuites, condamnaient les anciens uſages de l'empire, et qu'on ſoupçonnait même ſa

majesté chinoise et les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion, contre les usages de son pays et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. *Maigrot* n'en put lire que deux; mais il soutint que les mots *kieng-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna que tous les européans qui voudraient rester dans le

Un *Maigrot*, nommé évêque d'une province chinoise, critique l'empereur.

ſein de l'empire viendraient déſormais prendre de lui des lettres patentes, et ſubir un examen.

Tournon, légat à la Chine, renvoyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de ſortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait abſolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on ſe ſervît du mot dont s'était ſervi l'empereur, pour ſignifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois ſont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portuguais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui ſervit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit ſa vie en 1710. Les ennemis des jéſuites leur imputèrent ſa mort. Ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon exil.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorſque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européans, ſut que non-ſeulement les miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut, en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la pemission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils, *Yontching*, nommé par lui à l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans que ces aînés murmurassent. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

L'empereur *Yontching* le meilleur des princes.

Le nouvel empereur *Yontching* surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé, par les magistrats de son canton, le plus diligent, le plus industrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues : il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, et de manger

avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une ſalle publique. On dit que ce règlement, ſi éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, ſubſiſte encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât perſonne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même préſenté trois fois. Deux raiſons qui motivent cet édit ſont auſſi reſpectables que l'édit même. L'une eſt le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendreſſe qu'un roi doit à ſon peuple.

Belles actions de *Yontching.*

Il fit établir de grands magaſins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les diſettes. Toutes les provinces feſaient éclater leur joie par de nouveaux ſpectacles, et leur reconnaiſſance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à ceſſer ces ſpectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces*, dit-il dans ſon reſcrit aux mandarins, *ce n'eſt pas pour avoir une vaine réputation ; je veux que le peuple ſoit heureux ; je veux qu'il ſoit meilleur, qu'il rempliſſe tous ſes devoirs. Voilà les ſeuls monumens que j'accepte.*

Il proſcrit poliment la religion chrétienne.

Tel était cet empereur, et malheureuſement ce fut lui qui proſcrivit la religion chrétienne.

Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon fesaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes qui aigrissaient les missionnaires de différens ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin ; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice du christianisme. L'arrêt fut porté, le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires ; l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient

Missionnaires chassés poliment.

être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par ſon édit qu'on renvoyât les miſſionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir ſoin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute inſulte. Ce ſont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres, le jéſuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célèbre par ſes connaiſſances et par la ſageſſe de ſon caractère, qui parlait très-bien le chinois et le tartare. Il était néceſſaire, non-ſeulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'eſt lui qui eſt principalement connu parmi nous par les réponſes ſages et inſtructives ſur les ſciences de la Chine aux difficultés ſavantes d'un de nos meilleurs philoſophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, et conſervait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu ſauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres jéſuites, audience du prince, frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt, et d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarraſſent, j'ai lu les accuſations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres Européans ſur les rites de la Chine vous*

Belle mercuriale aux miſſionnaires

ont

ont nui infiniment. Que diriez-vous ſi, nous tranſportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite que vous tenez ici? en bonne foi, le ſouffririez-vous? Il était difficile de répliquer à ce diſcours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur; et lorſqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui ſe diſaient miſſionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles : *Si vous avez ſu tromper mon père, n'eſpérez pas me tromper de même.* (*a*)

Malgré les ordres ſages de l'empereur, quelques jéſuites revinrent depuis ſecrètement dans les provinces ſous le ſucceſſeur du célèbre *Yontching;* ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifeſtement les lois de l'empire. C'eſt ainſi que nous feſons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens, malgré les ordres du roi. Cette fureur des proſélytes eſt une maladie particulière à nos climats, ainſi qu'on l'a déjà remarqué; elle a toujours été inconnue dans la haute Aſie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de miſſionnaires en Europe, et nos nations ſont les ſeules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe.

Grands maux occaſionnés par ces miſſionnaires.

Sageſſe des Aſiatiques en un point.

(*a*) Voyez l'*Eſſai ſur les mœurs.*

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs chinois, et sur-tout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le dernier supplice? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe, en prétendant que DIEU se déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées sur l'horison de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieuses*; mais si DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, se serait-il contenté de mettre des croix dans l'air? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois?

Miracle ridicule.

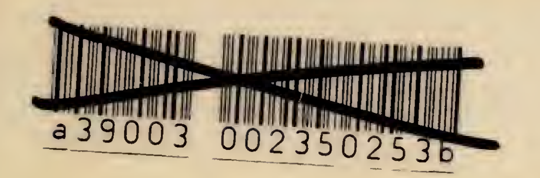
Fin du troisième et dernier volume du Siècle de Louis XIV.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table du troiſième et dernier volume.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la *Table générale ou liſte alphabétique de tous les noms des perſonnes dont il eſt fait mention dans les Siècles de Louis XIV et de Louis XV.*




a39003 002350253b

